

<p><u>Affaire suivie par :</u> Corinne ROBINET</p> <p>Version 1 : 08/06/17 Version Finale : 12/06/17 amendée par M. le Maire</p>		<p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>2 mars 2017</p>	<p><u>Destinataires :</u></p> <p>Elus du Conseil Municipal</p>
---	---	---	--

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le 2 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno COSTES, Maire :

Etai^{ent} présents : Bruno COSTES – Jacques THOMAS – Florence MAZZOLENI – Cécile MOUTON-DUBOSC – Géraldine BON GONELLA – Odile BASQUIN – Louis FORTAS – Françoise BARBASTE – Gérard DIAZ – André GOIG – Pierrette MEYERHOFF – Gilles ROUX – Rocio BURMESTER – Thierry ÇAMALBIDE – Vanessa GILBERT – Anne BORRIELLO – Anne-Claire CHUBERRE – Fabrice HENNION – Aurélien CASTRIC – Marie-José VIVANCOS – Denise CORTIJO – Jean-Jacques URO – Muriel DUZERT.

Ayant donné procuration : Didier KLYSZ à Odile BASQUIN – Jean-Louis PIQUEPE à Bruno COSTES – Claire FLOUR à Anne BORRIELLO – Jean-François BRISSONNET à Muriel DUZERT – David SAINT-MELLION à Denise CORTIJO.

Etait absent : Bruno LHOSTE

Secrétaire de séance : Géraldine BON GONELLA

Monsieur Bruno COSTES, Maire, ouvre la séance et propose :

- De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Madame Géraldine BON GONELLA. Cette proposition est votée à l'unanimité. Après l'appel nominal de chaque membre le secrétaire de séance constate le quorum avec cinq procurations et une absence.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 12 avril 2016, déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans ce cadre depuis le dernier Conseil Municipal du 2 décembre 2016.

1. Décision Municipale n° 201701DMCP01 en date du 10 janvier 2017 concernant l'approbation du marché relatif à l'achat de fournitures et produits d'entretien pour la cantine scolaire. C'est un marché d'un montant de 25 200 € HT ; ce marché a été passé en procédure adaptée. Le marché a commencé en janvier 2017, pour une durée de 36 mois, soit un an reconductible deux fois. Le marché comprend trois lots :
 - Lot 1 Produits chimiques et divers
 - Lot 2 Consommables
 - Lot 3 Petit matériel d'entretien

Publicité : plusieurs entreprises ont été contactées. Quatre entreprises ont fait une offre :

- 3 entreprises pour les 3 lots et,
- 1 entreprise pour le lot 3.

La date limite de réception des offres a été fixée au 28 octobre 2016 à 12h.

Les critères d'attribution sont des critères classiques : 40 % du prix, 40 % de la qualité, délais de livraison 20 %.

A l'issue de la Commission des Marchés, qui s'est réunie le 20 décembre 2016, la société SODISCOL a été retenue pour un montant de 25 200 € HT, soit :

- Lot 1 Produits chimiques et divers pour un montant de 7 365,31 € HT
- Lot 2 Consommables pour un montant de 12 899,67 € HT
- Lot 3 Petit matériel d'entretien pour un montant de 1 797,28 € HT

2. Décision Municipale n° 201702DMFC01 en date du 6 février 2017 désignant Mme Françoise BARBASTE, Conseillère Municipale, préposée pour l'encaissement du thé dansant organisé par la Ville le 12 mars 2017.

Monsieur le Maire propose, ensuite, d'adopter les procès-verbaux des séances des 9 novembre et 2 décembre 2016. Sans remarque formulée ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire déroule ensuite l'ordre du jour et précise que les points suivants concernent le budget :

- Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2016 de la commune,
- Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2016 de l'ECP.

M. COSTES, Maire

Je propose de faire un petit point sur ce budget, et ensuite d'aller à une séance de questions, si certains points méritent éclaircissements. Suivra le Débat d'Orientation Budgétaire ; vous avez dû recevoir le ROB (rapport d'orientation budgétaire) tel qu'il doit être effectivement communiqué au titre de la modification de cette loi.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Excusez-moi, je souhaitais faire une demande sur ces points du budget à l'ordre du jour, notamment sur les comptes administratifs. Nous n'allons pas avoir, ce soir, d'autres documents que ceux qui nous ont été transmis dans le courant de la semaine ?

M. COSTES, Maire

Vous avez ce qui vous a été envoyé.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Donc, Monsieur le Maire, les dispositions législatives et réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales, précisées par les dispositions relatives à la comptabilité des communes M14, précisent les modalités et documents nécessaires à la présentation du vote du Compte Administratif. Ces dispositions ont été également précisées par l'article 16 de la loi NOTRe pour la transparence. Le dossier fourni à ce jour est incomplet ; plusieurs documents sont manquants. L'ensemble de ces documents devant être également transmis à la Préfecture, au bureau du contrôle de la légalité et mis à publicité des administrés, après le vote du Compte Administratif. Il nous paraît difficile dans ces conditions de considérer la mise au vote du Compte Administratif. Notre proposition serait donc de différer ce vote, dès que la totalité des informations et des documents pourront être transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Les dispositions du CGCT prévoient que le Compte Administratif peut être voté jusqu'au 30 juin.

M. COSTES, Maire

Très bien. Je vous propose donc de sursoir au Conseil Municipal, de faire une interruption de séance le temps de vérifier un certain nombre de points. J'interromps le Conseil Municipal.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

En ce qui concerne ces documents, je peux vous donner les pièces qui semblaient manquer : les informations générales, la balance générale (B1 les mandats émis, B2 les titres émis). Dans les annexes manquent les engagements, la liste des concours à tiers, les subventions aux tiers et aux organismes publics, au CCAS, la liste d'organismes de regroupement et également l'état des formations qui n'est pas complet.

M. COSTES, Maire

Je vous propose donc d'interrompre la séance le temps de vérifier.

19h50 Interruption de la séance. 20h25 reprise de la séance.

M. COSTES, Maire

Je vous propose de reprendre la séance.

J'ai bien entendu les éléments qui ont été communiqués par Madame DUZERT. Seulement, vous qui avez, Madame DUZERT, exercé des responsabilités pendant un certain nombre de temps, vous savez très bien qu'en matière de vote, en particulier du budget, il y a un certain nombre de jurisprudences qui imposent à la Conseillère Municipale que vous êtes, de ne pas pouvoir soutenir que des éléments relatifs au Compte Administratif, ne vous ont pas été communiqués, si vous ne les avez pas demandés. On refuse donc votre remarque. Ceci dit, après avoir vérifié, effectivement il y a un certain nombre d'éléments complémentaires que l'on vous propose de vous donner ce soir ; que c'est exactement le même dossier qui a été fait l'année dernière. On va vous donner le B1 et le B2. Vous avez les analyses sur les montants

des associations qui ont été communiqués, pas tout à fait dans le même format, suite à un dysfonctionnement de logiciel ; mais ils vous seront communiqués. Tout ceci ne fait nullement obstacle à l'analyse du Compte Administratif 2016. Je vous propose donc de continuer à délibérer et à procéder à cette analyse.

M. URO, Conseiller Municipal

Je me permets de reformuler ce que vous avez dit au début de votre intervention. Si les documents qui manquaient, ne nous sont pas parvenus, c'est parce que nous ne les avons pas demandés ?

M. COSTES, Maire

Oui, tout à fait.

M. URO, Conseiller Municipal

Et le reste du Compte Administratif, on l'a eu et on ne l'a pas demandé !

M. COSTES, Maire

Vous ne pouvez pas soutenir que des documents ne vous ont pas été transmis, en particulier eu égard au Compte Administratif, si ces documents n'ont pas été demandés. Donc c'est un certain nombre de jurisprudences qui sont récurrentes du Conseil d'Etat en la matière.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Mais, normalement, personne ne les demande Monsieur le Maire.

M. COSTES, Maire

Alors, effectivement, c'est l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juin 1996, plus exactement, l'arrêté Martin 160.182. Je vous propose de continuer à analyser le Compte Administratif si vous le permettez. Je vais vous donner lecture de ce Compte Administratif que vous avez reçu dans son format. Je vous propose de regarder effectivement la page A1 sur la vue d'ensemble. Ce fonctionnement fait effectivement apparaître un certain nombre de différences entre les recettes et les dépenses de 491 123,56 euros ; pour l'investissement c'est en négatif, mais par contre le résultat de clôture de l'exercice 2016, en particulier fait apparaître pour les investissements, un reliquat de 816 006,19 euros et en report de la section de fonctionnement, 953 802,99 euros.

Je vous propose de regarder, ensuite, les différents points ensemble et de poser toutes les questions relatives à ce Compte Administratif.

Le Fonctionnement

Les recettes 2016 + le report, correspondent à la ligne que vous avez en section de fonctionnement : 7 413 euros.

L'investissement

Vous avez les recettes 2016 + le report + les restes à réaliser de 2,282 millions d'euros. Le total cumulé dépenses + réalisations + report + les restes à réaliser, font apparaître un total cumulé de 8 870 732,52 et de la même manière les recettes y compris réalisation + report + restes à réaliser, font apparaître un montant de 9 695 429,69 euros. Voilà, sur la présentation générale.

Je vous propose de passer en revue, comme nous l'avons déjà vu, lors de la Commission Finances les différents postes. Ce que l'on remarque c'est qu'il y a globalement une baisse des dépenses de fonctionnement cette année. Remarque judicieuse, nous n'avons plus de provision pour risques. Il y avait un peu plus de 150 000 euros de provision pour risques, si on ne prend pas ces provisions pour risques, on a une baisse par rapport au CA d'un peu plus de 5 %. Si on reprend, on diminue ces provisions pour risques, (c'était une remarque qui a été faite par Monsieur GOIG, qui est judicieuse), et on a quand même une baisse qui est d'un peu plus de 3 %. Globalement on est en baisse sur cette section de fonctionnement. Si on regarde sur l'article 60611 on a une baisse par rapport au CA de 26 170 euros à 21 721 euros, soit une baisse de 18 % sur l'eau et l'assainissement. Sur l'électricité, une baisse de 15 %, en effet, il y avait un problème avec Engie, qui a été souligné en commission Finances ; avec un deuxième semestre à considérer puisque les factures n'étaient pas correctes. Donc en chauffage urbain on a une baisse de 13 %, on est passé de 49 175 euros à 42 643 euros. Sur les combustibles on a une légère augmentation, on est passé de 854 euros à 882 euros, nous avons provisionné 1 600 euros. Cela correspond au remplissage des cuves. Soit on remplit une cuve, soit on en remplit deux. Donc c'est stable, on a 3 % d'augmentation. Sur les carburants, on a une baisse de 12 %, on est passé de 12 791 euros à 11 248 euros. Sur l'alimentation, vous avez un marché pluriannuel sur trois ans qui a été négocié, qui a permis une maîtrise des dépenses d'alimentation, tout en conservant la qualité qui est due, notamment à la cantine, avec un taux de bio relativement important, et des produits de proximité. Donc on est passé de 191 562 euros à 179 579 euros, ce qui correspond à une baisse de 7 %. Sur les fournitures d'entretien, effectivement, on a baissé, on est passé de 29 589 euros à 26 863 euros. De la même manière sur les

fournitures de petits équipements, de 71 421 euros à 60 105 euros. Tout ceci, se fait dans le cadre de gestion rigoureuse et avec l'aide de marchés publics. Les vêtements de travail, on a baissé de 19 %, on est passé de 12 696 euros à 10 225 euros. Sur les livres et la bibliothèque, on est passé de 1 774 euros à 1 376 euros. Sur les fournitures scolaires on est en augmentation de 6 %, on est passé de 25 289 euros à 26 872 euros, c'est en particulier dû au fait qu'on a des élèves supplémentaires. En autres matières et fournitures, on est passés de 8 315 euros à 6 805 euros donc une baisse de 18 %. Les prestataires de services, en augmentation significative, due aux nécessités d'opérer avec des agents de sécurité, compte tenu en particulier du Plan Vigipirate. On a 9 522 euros qui ont été budgétés, on est passé à 21 175 euros. Avec la société AURUS notamment, pour les thés dansants, puis d'autres frais qui sont liés aux Marché Gourmand et au carnaval, pour des prestations de services. Les locations mobilières sont passées de 19 936 euros à 27 022 euros, en particulier pour des locations pour Noël de nacelles et d'autres types de locations mobilières. Entretien de terrains, une augmentation légère de 4 %. A noter que l'année prochaine on aura quand même une augmentation significative sur les entretiens due à l'absence de phyto, puisqu'il y a zéro phyto qui a été voté, ce qui a nécessité un poste d'entretien de terrains l'année prochaine qui sera plus important. Pour l'entretien des bâtiments on est passé de 20 768 euros à 22 940 euros, +10 %. Pour les entretiens de bois et forêts, on est passé de 20 000 euros à 15 000 euros, donc c'est essentiellement de l'abattage et de l'élagage, on a - 22 %. Entretien de voies et réseaux, on est passé de 12 047 euros à 2 166 euros ; on a eu moins de réparations sur les réseaux d'eau ; un candélabre à réparer en urgence, mais hors syndicat. Entretien du matériel roulant, on est passé de 14 884 euros à 8 900 euros, donc moins de pannes de véhicules ; en particulier un vieux camion avec plateau qui était constamment réparé, a été remplacé. Sur les entretiens d'autres biens immobiliers, donc on est passé de 4 819 euros à 10 635 euros, on a eu une forte augmentation due notamment à des réparations de décors de Noël, qu'il n'y aura pas l'année prochaine. La maintenance, 3 % d'augmentation, ce sont des petits postes. Primes d'assurances, 2 % d'augmentation. Etudes et recherches 1 %. Documentation générale et technique, on est passé de 3 346 euros à 2 532 euros, on a baissé de 24 %. Organismes de formation, on est passé de 416 euros à 9 300 euros, donc on a une augmentation significative sur les formations. Autres frais divers, on a une augmentation de 20 % sur ce poste qui est passé de 1 700 euros à 2 000 euros. Sur les postes importants, frais d'actes et de contentieux, on est passé de 21 198 euros en CA, à 13 000 euros. Je pense que ce poste devrait augmenter. Annonces et insertions, c'est 2 716 euros pour 2 966 euros. Fêtes et cérémonies, on avait mis au CA 21 602 euros, on avait budgétisé au BP 40 750 euros, on est à 37 766 euros. En catalogues et imprimés, on est passé de 946 euros à 1 400 euros. Publications, de 12 654 euros à 19 290 euros. On avait budgété 39 000 euros ; c'est essentiellement le Mag, et toutes les publications que nous sommes conduits à faire. Frais de publicité 3 700 euros on est à 2 547 euros. Transports collectifs, écoles, 4 700 euros on est à 3 % d'augmentation : 4 899 euros. Voyages et déplacements, on a budgétisé 1 300 euros on est à 1 265 euros. Réceptions, on avait budgété 1 000 euros on est à 1 600 euros. Frais d'affranchissement : 8 598 euros au CA, on est à 9 400 euros donc en augmentation de 10 %. A ce sujet, on verra si on n'opère pas, avec votre accord naturellement, une dématérialisation des envois, ce qui évitera de faire des copies de tous les documents. Donc, si tout le monde est d'accord, on essaiera de faire un essai sur l'amélioration de cette dématérialisation. Frais de gardiennage, concours divers : 4 722 euros on est passé à 4 765 euros. Taxes foncières, on est passé de 12 954 euros à 21 198 euros, c'est effectivement des taxes qui étaient liées au legs. Le nettoyage : 42 719 euros, on a diminué de 22 %, on est passé à 33 454 euros, parce qu'on a repris une partie en régie. Impôts directs, et puis autres droits : 496 euros on est passé à 1 642 euros. Voilà ce qu'on peut dire, une maîtrise extrêmement rigoureuse du budget, qui se traduit par une surveillance mensuelle. Je peux vous garantir que Madame FROISSARD, que je remercie, et également Madame JOURDA qui lui succède temporairement, nous ont extrêmement aidés sur le suivi budgétaire annuel, et donc mensuel ici. Je remercie, en particulier, tous les personnels et tous les acteurs qui ont contribué à contenir ce budget, et obtenir cette réduction telle qu'on peut vous la présenter aujourd'hui. C'est un budget extrêmement rigoureux. On a, au travers des négociations avec les appels d'offres, les marchés publics, etc., essayé de faire et de contenir tout ce que l'on peut contenir. On arrive, je ne veux pas dire, mais à l'os. Demain, on essaiera encore de réduire avec des mutualisations possibles avec Toulouse Métropole, chaque fois qu'on pourra le faire. Mais je crains qu'on ne puisse pas au-delà descendre sur ces postes de dépenses de fonctionnement générales. Y a-t-il des remarques sur le chapitre 11 ? S'il n'y en a pas, je vous propose de continuer avec le chapitre 12.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
On pose les questions maintenant ou à la fin ?

M. COSTES, Maire
Oui, je vous propose de poser les questions chapitre par chapitre.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale,
Concernant l'alimentation qui a fortement diminué (7 %) alors que les élèves ont augmenté, pouvez-vous nous assurer que tout ce qui était frais (parce que c'est ce qui a le plus augmenté dans la vie de tous les

jours, les légumes, les fruits, etc.) est-ce que ça a été maintenu et que ça n'a pas été remplacé par d'autres produits...

M. COSTES, Maire

Je comprends votre remarque. La réponse est bien évidemment, non. On a, aujourd'hui, je le dis devant tout le monde, attaché une importance très grande à la qualité des repas qui sont fournis. Vous savez que Madame GARNIER est une diététicienne. En amont, on négocie donc un marché avec un taux de produits bio relativement important. Demain, on essaiera encore plus d'augmenter ce taux de produits bio. On attache une importance toute particulière à acheter des produits locaux, chaque fois que l'on peut le faire. Naturellement, c'est grâce à cette négociation qui a été exemplaire en termes de marchés, qu'on a pu obtenir ces prix. On essaiera encore d'aller plus loin. Si vous voulez quelques éléments sur les Finances, c'est vrai qu'on a une augmentation aujourd'hui d'élèves qui est significative, on est passé en 2015 de 91 369 repas servis à 93 050. Quand on fait le delta globalement, on s'aperçoit (c'est pour ça qu'avec la nouvelle tarification cantine il y a un ajustement) cela correspond plus ou moins à une augmentation si on prend le coût du repas, je le rappelle qui est de l'ordre d'un peu plus de 12,7 euros par repas servi, donc tous frais confondus, ça correspond à une augmentation effectivement, alors ça contient également le temps périscolaire. Si on multiplie, ça fait à peu près 25 000 à 26 000 euros de surplus dû à ces élèves et ces repas servis. Si on fait la différence entre, les recettes cantine 2016 et recettes cantine 2015, on a un delta de 8 000 euros à peu près, qui correspond à moins de 0,1 % sur le total du budget affecté à la cantine, tous services confondus. Donc c'est extrêmement faible, donc on aura certainement des ajustements. Ce que je vous propose c'est qu'on ouvre encore ce débat sur l'amélioration des repas scolaires dans le cadre de la commission Restauration scolaire. Mais je peux vous dire, oui, on est extrêmement attentifs pour faire en sorte que les repas continuent (ils le sont) d'être d'excellente qualité, servis aux élèves toute l'année. Et je remercie en particulier tous les services ; vous savez qu'on a un excellent cuisinier, et vous savez que l'on a aussi une diététicienne qui veille à l'équilibre alimentaire pour faire en sorte que ces repas soient de qualité.

D'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au chapitre 12.

Si on regarde l'ensemble des postes, la rémunération des personnels titulaires, la rémunération des personnels non-titulaires, etc., vous voyez une baisse significative sur les personnels non-titulaires. Par contre, ce qu'il faut remarquer, les emplois d'insertion sont en augmentation de 18 %. Ce qu'il faut considérer c'est la diminution globale. On est en diminution presque de 1 % sur l'ensemble du poste du Personnel. C'est la première fois, je le dis autour de l'assemblée, depuis dix ans, que l'on a une telle baisse significative de charges de personnel. Vous savez que les charges de personnel, donc le chapitre 12, est le poste le plus important, il représente à peu près 50 % ... *Ça vous fait rire Madame Cortijo ?*

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale
Oui, Monsieur le Maire

M. COSTES, Maire

Moi pas, ce n'est pas risible du tout ! Je continue si vous me permettez...

Je dis simplement que ce poste était en augmentation continue, on a eu jusqu'à 9 % d'augmentation quelques années ; c'est en moyenne un peu plus de 5 % d'augmentation ; vous avez ces chiffres dans le rapport d'orientation budgétaire. C'est la première année qu'on essaie de contenir cette augmentation. Je ne dis pas que c'est facile, je ne dis pas que ce sera pérenne, on le verra dans le Débat d'Orientation, on va faire face demain à des contraintes exogènes qui vont grever effectivement ce poste 12, mais en tout cas, c'est notre volonté d'essayer, autant qu'on peut le faire, de maîtriser cette augmentation qui représente un peu plus de 50 % du budget de la commune. Donc voilà vous avez un poste de 3 159 241,78 euros qui était sur le CA 2015, il paraissait à 3 142 356 euros sur le CA 2016, avec une budgétisation de 3,156 millions d'euros. Ça n'a pas été facile, mais je peux vous dire, là encore, je remercie Mme MOUTON-DUBOSC qui a, avec l'aide de l'ensemble des services, suivi de façon mensuelle ces postes, et donc on est très heureux de pouvoir vous présenter ce résultat à la baisse. Voilà la situation aujourd'hui, sur le chapitre 12. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. URO, Conseiller Municipal

Vous nous annoncez une diminution de 1 %.

M. COSTES, Maire

Pratiquement, pas tout à fait.

M. URO, Conseiller Municipal

Vous nous avez fait le plaisir, on l'avait demandé d'ailleurs, de nous transmettre le bilan social. Il y a 100 agents.

M. COSTES, Maire

Pas tout à fait, 88.

M. URO, Conseiller Municipal

Oui, et donc entre 2015 et 2016 il y en a un de moins. Au lieu d'avoir 100 personnes à payer on n'en a plus que 99, c'est normal qu'il y ait une baisse. Si le personnel baisse, les charges de personnel diminuent !

M. COSTES, Maire

Monsieur URO, on l'a présenté l'année dernière, si c'était si simple que ça, ça se saurait, parce que vous auriez été capable avec les démissions de personnel peut-être, de faire une diminution équivalente. Vous vous souvenez bien, ce qui a été exprimé l'année dernière et comme je l'exprimerai encore à nouveau, on fait face à un certain nombre de contraintes exogènes qui viennent grever de façon significative ce poste-là. Vous savez que derrière il y a naturellement du GVT (glissement vieillesse technicité), il y a des augmentations qui se soldent à peu près de 2 à 3 % par an. Donc si, en ne faisant rien, naturellement on aurait déjà dû avoir une augmentation, ne serait-ce que par effet mécanique. Elle est ce qu'elle est. Vous ajoutez ce que Monsieur HOLLANDE a pu donner l'année dernière et sans remarque de ma part sur ce sujet, avec une augmentation du point des fonctionnaires de 0,6 % vous le savez, l'année dernière ; cela continuera l'année prochaine. Donc, tout ceci mit bout à bout, plus un certain nombre de situations, a conduit ou aurait dû conduire, sans action corrective de notre part, à une augmentation significative de ce poste, ce que vous avez effectivement présenté au cours des dernières années. Ce n'est pas ce que l'on a fait, ce n'est pas ce que l'on vous présente aujourd'hui. C'est un effort continu de gestion, c'est un effort continu de surveillance des heures supplémentaires, c'est un effort continu de la gestion des heures d'astreinte, de manière à pouvoir réguler effectivement, par un certain nombre de mécanismes qui ont été décrits et validés en Comité Technique, le recours à un certain nombre d'heures qui sont de nature à augmenter ce poste du chapitre 12. Nous sommes très heureux de vous présenter ce poste, qui aurait dû être en augmentation si on avait suivi ce qui a été fait ces dernières années.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Vous dites effectivement il y a une baisse, mais vous ne remplacez pas les gens qui partent à la retraite, d'une part et puis vous rechargez le personnel qui reste en fonction, par contre quand on regarde le bilan social par rapport aux arrêts maladie... Il y a eu une épidémie, il y a eu quelque chose ? Parce que c'est fort !

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

C'est quand même beaucoup moins... regardez d'anciens bilans...

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

C'est sûr, vous avez moins de personnel !

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

Il ne vous échappe pas que si c'était si simple... ce n'est pas simple, il faut réorganiser, il faut convaincre les gens de ce qu'il faut faire, on essaie de convaincre les gens d'être polyvalents, de pouvoir se remplacer entre eux, de partager leur poste, et c'est comme ça qu'on arrive malgré les augmentations mécaniques qu'on aurait dû avoir, à faire un léger 1 %, mais ce n'est pas tout à fait tombé du ciel.

M. COSTES, Maire

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de regarder la suite des éléments. Vous savez, je le rappelle quand même pour l'assistance, que l'on a considérablement baissé les indemnités des élus, par rapport au budget précédent, puisque l'on tournait aux alentours de plus de 100 000 euros, et nous sommes retombés à 69 000 euros. De tête, je crois que c'était 118 000 euros, donc nous avons baissé d'environ 40 % les indemnités des élus ; je remercie l'ensemble de mes amis autour de la table d'avoir accepté effectivement cette diminution. Ensuite, vous avez un effort qui a été fait sur un certain nombre de postes ; il y a des effets mécaniques naturellement. Et tout ceci sur le chapitre 65, en continuant une augmentation significative du soutien aux associations, et pour reprendre une remarque qui a été faite par Monsieur GOIG, donc effectivement, quand on avait un transfert qui était opéré en 2015, d'à peu près 5 700 euros de soutien aux associations qui étaient hébergées par le CCAS. Quand vous retirez les subventions versées au CCAS, quand vous additionnez les subventions directes et les subventions

exceptionnelles, vous tombez quand même sur un poste qui est de l'ordre de 127 000 euros par rapport en gros à 118 000 euros qui étaient ce qui était alloué aux associations jusqu'alors, ce qui correspond à un poste de 9,72 % d'augmentation significative. Le tissu associatif de Pibrac est un élément indissociable du bien-être, du bien-vivre ensemble ; nous continuerons effectivement de l'accompagner avec toujours ce souci de transparence et de rigueur qui est celui qu'on essaie de mettre en place avec d'une part un soutien tel qu'il a été organisé, avec des critères parfaitement établis et discutés au titre du CVA d'une part sur les soutiens au fonctionnement direct, et deuxièmement un soutien qui s'opère pour des projets et qui viendra effectivement compléter les subventions de fonctionnement qui sont données aux associations. Donc, deux volets. L'ensemble cumulé devrait permettre d'accompagner comme il se doit et comme on le souhaite, les associations dans leur développement. Y a-t-il une question ?

M. URO, Conseiller Municipal

Je vois effectivement les augmentations des subventions attribuées aux associations sur le budget communal, 14 000 euros, si je compte bien. Je siège également au Conseil d'Administration du CCAS. Au CCAS les subventions ont baissé de 10 000 euros entre 2015 et 2016. Donc, 14 000 euros moins 10 000 euros ça fait 4 000 euros. Si je fais le pourcentage, on n'est plus à 9 % comme vous le dites mais à 3,5 %. Alors c'est bien, c'est déjà très bien, mais ce n'est pas moi qui vais vous reprocher d'augmenter les subventions aux associations. 3,5 % c'est déjà très bien. Ce que je regrette par contre, c'est que dans les discours et les interventions que vous avez eu l'occasion de faire à l'extérieur, que ce soit lors de la réunion plénière du CVA, devant les présidents d'associations, vous avez annoncé le chiffre de 12,5 %. Vous l'avez communiqué dans Pibrac Le Mag, vous l'avez répété encore une fois lors de la cérémonie des vœux, vous avez encore répété que vous aviez augmenté les subventions aux associations de 12,5 %. Donc, ce n'est pas bien... Quand nous étions en charge des affaires de la commune, on les avait gelées les deux dernières années du mandat. Vous les avez augmentées de 3,5 points chapeau ! Mais n'allez pas raconter partout que c'est de 12,5 %.

M. COSTES, Maire

Alors, si vous me permettez de répondre, Monsieur URO, d'abord vos chiffres sont les vôtres, je vais vous donner mes chiffres. Je ne vais pas polémiquer... les subventions qui sont transférées du CCAS à la ville, c'est 5 750 euros. Donc ce n'est pas 10 000 euros.

M. URO, Conseiller Municipal

Pourquoi on passe de 130 000 euros à 120 000 euros ? C'est la fiche du CCAS que j'ai reçue pour la réunion de demain soir.

M. COSTES, Maire

On parle aujourd'hui du Compte Administratif de la ville, je vous explique ce qui a été transféré en 2015. Si vous me permettez de continuer ; nous reparlerons plus tard du CCAS. Si vous faites le rapport de la somme versée, si vous ne prenez pas en compte, effectivement, ces associations transférées et vous regardez simplement la somme de 127 294 euros et de 118 362 euros, on est aux alentours de 14 %. Simplement, cela dépend ce que l'on compte, Monsieur URO. Si l'on se réfère aux mêmes valeurs, après on peut retirer effectivement un certain nombre de transferts, je vous l'accorde. C'est donc une augmentation très significative ; vous l'avez de façon très claire dans le document du ROB qu'on vous a transmis, à la page 29. Donc, je ne vais pas épiloguer là-dessus.

M. URO, Conseiller Municipal

C'est dommage, ce n'est pas bien.

M. COSTES, Maire

Je vous laisse, Monsieur URO, vos propos. Est-ce qu'il est inexact, Monsieur URO, de dire que les subventions aux associations ont augmenté ? Je vous remercie. Donc on clôt le débat. Donc on va continuer si vous me permettez, sauf s'il y a d'autres remarques.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Les subventions Léo Lagrange, MJC ont diminué de 50 000 euros. On sait qu'il n'y a plus de directeur à la MJC, donc il y a 25 000 euros qui sont diminués pour Léo Lagrange ; pouvez-vous nous dire quels services ont été supprimés ou réduits ?

M. COSTES, Maire

Alors, ça ne marche pas comme ça, ce n'est pas 25 000 euros ; ça ne marche pas sur les 25 000 euros qui sont attribués à la MJC, c'est plus, parce que vous calculez le salaire d'un directeur, je voudrais bien que le directeur ne touche que 25 000 euros, ce serait très intéressant pour la commune ! Donc, ce n'est pas du tout ce chiffre que vous avancez une fois encore parce que c'est largement plus. Pour répondre sur les

services qui ont été réduits à Léo-Lagrange, il s'agit d'un marché, il n'y a pas eu de réduction de service en particulier. Si Madame MOUTON-DUBOSC veut compléter la réponse, je peux vous assurer qu'il n'y a pas eu de réduction de service à Léo-Lagrange.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Il y a eu un avenant, Madame MOUTON-DUBOSC, puisque le contrat n'était pas terminé ! Vous l'avez même dit en commission, l'autre jour !

M. COSTES, Maire

Oui, excusez-moi, vous avez le PAJ plus...

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Le contrat, il est là, il est sur cette ligne budgétaire.

M. COSTES, Maire

Pour tout vous dire, c'est un contrat global qui concerne le PAJ. Il y a une légère baisse, mais je n'ai pas en tête l'explication ainsi que le poste qui a été diminué. Je reviendrai vers vous, je vous le dirai, mais là je ne l'ai pas en tête.

Mme GONELLA, Adjointe au Maire

Si je peux me permettre, ne mélangez pas commune et CCAS, parce que la personne qui est en moins relève du CCAS, mais non pas de la commune.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale

Oui, mais le budget est là-dedans. Autrement dit, vous êtes en train de me dire que la subvention, là, ne concerne pas le PAJ....

Mme GONELLA, Adjointe au Maire

Mais bien sûr que non, ce n'est pas le même poste !

M. COSTES, Maire

Par contre, il y a effectivement un avenant, il y a une baisse mais je ne sais plus sur quel poste, je reviendrai vers vous. On ne va peut-être pas passer tous les éléments en postes... Donc sur les charges exceptionnelles, une remarque qui était faite sur la dotation pour charges, aux provisions...

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je voudrais revenir sur les indemnités des élus, vous avez dit que ça baissait, c'est ça ? Je n'ai pas bien compris parce que le CA 2015...

M. COSTES, Maire

Je vous ai dit que ça baissait par rapport aux anciennes mandatures. Une des premières décisions que l'on a prises c'est de baisser significativement les indemnités des élus.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Oui mais là, on analyse le CA en 2015, il y avait 68 000 euros d'indemnités des élus, et en 2016, avec un adjoint en moins, on a 69 826 euros ?

M. COSTES, Maire

Oui, il y a 69 826,93 euros.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Il y a un adjoint qui n'est plus rétribué puisque vous n'avez pas renouvelé votre adjoint aux Finances ?

M. COSTES, Maire

Oui, c'est exact. Comme il y a une augmentation mécanique d'un certain nombre de points, ça fait une augmentation de 3 %. C'est comme ça.

M. URO, Conseiller Municipal

C'est quoi une augmentation mécanique ?

M. COSTES, Maire

Moi je suis passé, de 844 euros d'indemnités, à 849 euros d'indemnités.

M. URO, Conseiller Municipal

Grace à Monsieur HOLLANDE qui a augmenté le point d'indice !

M. URO, Conseiller Municipal

En gros il y a dix élus qui sont indemnisés de manière importante. Ce qui représente le plus gros de la charge c'est le Maire et les sept adjoints, ça fait huit. Avant il y en avait neuf.

M. COSTES, Maire

Non, écoutez, je prends note, je vérifierai, et je reviendrai vers vous pour vous donner l'explication exacte. C'est le chiffre qui a été communiqué par la comptabilité. Je fais confiance à la comptabilité pour me sortir des chiffres qui sont justes. Donc, à noter simplement que sur les subventions, vous avez les subventions exceptionnelles sur le chapitre 67, qui étaient budgétisées à 9 600 euros, qui ont baissé à 7 790 euros. L'année prochaine on pense que ce poste sera un peu en augmentation, compte tenu des projets associatifs qu'il faudra soutenir. Le fond de péréquation sur le chapitre 14, a augmenté, il était de 27 118 euros, il est passé à 40 081 euros. Le prélèvement de la loi SRU, il était de 89 950 euros, il est passé à 91 774 euros. Donc un petit commentaire là-dessus, parce qu'on est quand même en tension, vous le savez, sur la loi SRU. On a toujours 8,7 % de taux de logement social. Ce taux de logement social tend à décroître mécaniquement, en particulier dû aux parcellisations. Chaque fois que vous avez une parcellisation sur la commune, c'est-à-dire la scission d'un grand terrain entre une ou plusieurs parties, vous augmentez mécaniquement le nombre de logements total. Le total de logements à construire de 25 %, c'est 25 % au titre de la loi Gayssot 2000, qui est de 30 % pour toutes les surfaces actuellement de plus de 400 m², qui devrait passer, pour la métropole, à 35 % exactement, donc chaque fois que vous parcellisez, ce taux augmente. On est, derrière, assujettis à construire plus de logements sociaux pour tenir compte de cette parcellisation. Si on n'est pas capable demain de construire le nombre de logements tel que mentionné dans la trajectoire du PLH, du PLUiH maintenant, on risque d'avoir une augmentation significative de ce prélèvement SRU et peut-être demain mettre d'autres ennuis si on ne corrige pas ou on ne reste pas sur cette trajectoire telle qu'elle a été établie. Donc voilà ce que je voulais vous dire. C'est un poste de 91 000 euros, qui est compensé par une indemnité (vous le verrez dans les recettes) sur les maires bâtisseurs, mais qui n'est pas reconduite de façon systématique. Après je vais passer globalement sur les opérations d'ordre. Le total des dépenses de fonctionnement est passé effectivement de 6 801 686,04 euros à 6 459 503 euros. Y a-t-il des remarques sur cette section Dépenses de fonctionnement ?

S'agissant des recettes cette fois-ci, je vous propose de passer aux pages suivantes. Vous avez des remboursements de rémunérations de personnel, donc c'est budgétisé à 124 000 euros ils ont été de 96,264 euros.

Chapitre 70, ce sont toutes les redevances. Les concessions aux cimetières sont passées de 1 566 euros à 1 699 euros. Cela devrait être un peu plus élevé en 2017 compte tenu d'une revalorisation des concessions. L'aire des nomades, on n'est plus compétent puisque c'est passé sur Toulouse Métropole. Les redevances à la bibliothèque sont en baisse de 8%. Elles sont passées de 2 654 euros à 2 447 euros. Les redevances cantine scolaire, c'est ce que j'ai exprimé tout à l'heure puisque vous avez une demi-année de modifications. Je vous rappelle qu'on a rééquilibré les tarifications cantine avec une augmentation du nombre de tranches pour permettre aux gens qui sont de revenu ou de quotient familial plus élevé, de payer plus ; au contraire, des gens qui sont de quotients familiaux plus faibles, de payer moins. Ce qui correspond à une augmentation de 385 000 euros à 415 803 euros, due à l'augmentation de la tarification cantine, et du nombre plus important d'élèves qui ont participé. En effet, le nombre de repas servis est passé de 91 369 à 93 050. Il y a donc une augmentation, à la fois, des tarifications et du nombre de repas servis. Je vous donne les chiffres, parce que si on prend uniquement l'augmentation et que l'on rapporte ça au coût des 12,119 euros de coût moyen du prix de revient de repas, on a simplement un excédent qui est dans la fourchette du trait, puisque sur le volume total du coût de cantine représente moins de 0,1 %. La redevance cantine et le périscolaire on en a parlé. Contrat Enfance-Temps libre, on est passé de 252 000 euros à 232 860 euros et remboursements par d'autres organismes un peu en baisse également.

S'agissant du chapitre 73, y a-t-il des remarques ? Le chapitre 73 concerne tout ce qui est contributions, c'est à dire les charges fiscales de la commune. Concernant les contributions directes, on est à 2 068 947 euros. C'était le budget 2015. On est un peu en augmentation de 7 %, cela est dû aux taxes foncières et d'habitation, on est passé à 2 313 123 euros, on a donc, à la fois, une réévaluation des typologies de maisons et une légère augmentation. Je rappelle qu'aujourd'hui la taxe d'habitation est à 9,7 %, et la taxe foncière sur le bâti à un peu plus de 13 % ; on le verra tout à l'heure au niveau du ROB. Elles sont largement en-deçà de ce que sont les taux dans les communes à la fois de la même strate mais également de l'ensemble des communes de Toulouse Métropole. Un point d'impôt d'augmentation correspond simplement à une

augmentation moyenne, pour la commune, de 21 000 euros. Donc on le verra également. C'est-à-dire que compte tenu aujourd'hui des baisses des dotations de l'Etat, et on va le voir, qui continueront l'année prochaine, puisqu'on va avoir à peu près moins 160 000 euros en moins, il faudrait qu'on augmente les impôts simplement pour compenser les baisses des dotations de l'Etat de 8 points. Et ce n'est pas du tout ce qu'on a fait, donc on va continuer la démonstration, mais simplement pour vous dire aujourd'hui qu'il y a une baisse significative des recettes de l'Etat, puisque en particulier il a été décidé de continuer cette baisse de dotation aux collectivités. Sur les droits de place, c'est effectivement tout ce que les gens payent pour les marchés. On est passé de 8 891 euros à 12 653 euros, on a une petite augmentation qui est due à la revalorisation des droits de place. Taxes sur les pylônes électriques, c'est les RODP. Emplacements publicitaires, 19 931 euros. Tout ceci sera revu avec sans doute demain la mise en place du RLPI (règlement intercommunal de publicité), qui devrait peut-être harmoniser et permettre une redevance plus importante sur ce sujet. Les droits de mutation : alors, ça je vous l'ai exprimé, ce sont les parcelisations. Chaque fois qu'il y a des ventes sur la commune, il y a des droits qui sont payés à la commune. On ne peut pas le prévoir, c'est variable d'une année à l'autre, c'est complètement aléatoire, on avait prévu 230 000 euros au BP pour être conservatoires par rapport au CA 2015 qui était de 289 000 euros. En fait, les cessions-acquisitions ont été beaucoup plus larges. Ces droits d'enregistrement ont connu un bond puisque l'on a quasiment pas doublé, mais on a augmenté de 47 %, on est passé à 426 830 euros, mais ceci est une donnée aléatoire qu'il est difficile de prévoir. Voilà ce qu'on peut vous dire sur le chapitre 73. Y a-t-il des remarques ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Oui, sur l'ensemble des recettes, est-ce qu'on a la recette due à la régie des thés dansants ?

M. COSTES, Maire

Oui, je peux vous le donner. Les recettes s'élèvent à 4 270 euros, pour trois thés dansants. Ce qui fait à peu près une moyenne d'un peu moins de 150 entrées (147 exactement), parce qu'il y a eu moins de participants au premier thé dansant que les deux autres. Je rappelle que l'on fait payer 10 euros, le droit d'entrée, avec une boisson et une pâtisserie, et qu'avec tout ceci, on couvre non seulement l'organisation mais quasiment les orchestres, et on essaie d'être équilibré au mieux qu'on peut faire sur cette opération.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Et donc les montants des dépenses, vous les avez ?

M. COSTES, Maire

Alors, les montants des dépenses on pourra vous les donner. Globalement, je ne sais pas si je les ai là, mais je pourrai vous les communiquer sans problème.

L'idée de ces thés dansants, ce n'est pas de faire de l'argent, mais de proposer une activité pour les personnes âgées, pour les personnes qui sont seules ou isolées, pour les personnes qui souhaitent venir en couple au contraire et passer une bonne après-midi dansante. Cela participe au bien-vivre ensemble, à l'animation de Pibrac, et je remercie encore une fois, Madame BARBASTE, Madame BASQUIN et l'ensemble des élus qui s'investissent pour la préparation de ces thés dansants. Et naturellement, tous les gens qui se mobilisent pour faire en sorte que ce soit une manifestation qui aujourd'hui est appréciée. Les gens viennent de toutes les communes avoisinantes et même de très loin maintenant. On regrette que la salle ne soit pas assez grande, mais en tout état de cause c'est une manifestation aujourd'hui qui semble être installée et qui connaît un succès. Donc 4 270 euros de recettes. Je vous ferai le total si vous le souhaitez, du coût des orchestres ainsi que du coût d'achat des pâtisseries, etc., qui sont achetées en gros, et qui sont naturellement imputées sur les lignes 62 32. On ne souhaite pas faire de l'argent là-dessus. En effet, il nous est arrivé de compléter l'achat des pâtisseries (moi-même ainsi que plusieurs élus) parce que nous avons sous-estimé le nombre de participants, et nous avons complété de notre poche l'achat des pâtisseries au moment d'une des manifestations correspondantes. Pour vous dire qu'on privilégie une fois encore les manifestations et les événements pour proposer quelque chose de sympathique aux personnes qui souhaitent venir ces après-midis, et faire une animation de qualité qui est aujourd'hui appréciée.

M. COSTES, Maire

Cela représente, en moyenne, 750 euros l'orchestre par manifestation auquel il faut rajouter l'achat des pâtisseries.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Ne vous méprenez pas, nous sommes tout à fait d'accord sur cette action. D'ailleurs, je voulais féliciter Mme BARBASTE. Par contre, est-ce que vous avez totalisé le nombre de Pibracais et le nombre de personnes venant des communes extérieures ? Est-ce que vous avez réussi à les toucher ? Parce que je m'aperçois que c'est de l'argent dépensé pour les plaquettes. Est-ce que vous avez des retours sur investissement ?

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

La moitié, à peu près. On a interrogé les participants à chaque entrée. On est à peu près à moitié-moitié. Sachant que ce sont aussi des réseaux de danseurs. C'est-à-dire que nos Pibracais vont à Léguevin, et nous accueillons les Léguevinois. Ce sont des échanges entre les différentes communes et du coup, effectivement, ce n'est pas choquant.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Ça permet aussi de faire des rencontres !

M. COSTES, Maire

Naturellement, ce qu'on souhaite c'est que les Pibracais soit de plus en plus nombreux. C'est une manifestation qui s'installe, et je pense que dans le temps, avec l'ensemble de la communication qui est faite, il y aura de plus en plus (du moins on l'espère) de Pibracais qui participeront. Une fois encore merci à tous, parce que je pense que c'est quelque chose qui est sympathique et je vous encourage à tous, même si vous n'êtes pas dans la catégorie correspondante, à venir à cette manifestation.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Permettez-moi de revenir sur les coûts cantine. Parce que le coût de l'augmentation des repas est importante et ce n'est pas juste liée à l'augmentation des repas, elle est liée à l'augmentation du tarif cantine. Cette augmentation de plus de 30 000 euros par rapport à l'année dernière sachant que l'augmentation a été prise en compte à partir de septembre. Donc, depuis quatre mois. C'est quand même une augmentation très importante qui pèse sur les familles Pibracaises par rapport aux années précédentes.

M. COSTES, Maire

Madame DUZERT, je ne peux pas du tout vous laisser dire ça. Votre raisonnement est faux. Je vais vous expliquer pourquoi. C'est ce que j'exprimais tout à l'heure. Vous avez deux choses. Je vais me permettre de refaire la démonstration lentement. Vous avez un nombre de repas servis en augmentation, qui est passé de 91 000 à 93 000. Vous avez donc une augmentation mécanique du nombre de repas. Si vous prenez le coût global du prix d'un repas, tout compris, est de 12,79 euros. Si vous multipliez 12,79 euros par le delta d'augmentation de repas servis, vous allez tourner aux alentours d'un peu plus de 25 000 euros. Entre 2015 et 2016, il y a 33 000 euros de delta, donc cela fait à peu près 8 000 euros d'augmentation. En ramenant cela sur le coût complet de ce que coûte la cantine, temps scolaire compris, à la municipalité, vous allez vous apercevoir que cela fait 0,07 % (un peu moins de 1 %). La subvention municipale qui est de l'ordre de 66 %, a été ré-établie avec des taux plus justes. Ainsi, les familles qui sont plus aisées paieront plus, cela permettra de tendre aux alentours de 60 %, et au contraire, les familles qui sont les moins aisées, ont pu bénéficier d'une extension des tranches. En effet, on est passé de 1 000 euros en quotient familial à 400 euros, avec une diminution significative du taux pour les familles les plus fragiles. Ce taux peut être complété, je le rappelle, et peut aller jusqu'à 90 %, puisqu'il y a des aides complémentaires qui sont octroyées pour ces familles par le CCAS. Vous voyez qu'aujourd'hui ce n'est pas, comment dirais-je, une charge supplémentaire pour les familles, c'est simplement la volonté d'avoir une tarification qui soit plus juste. Je vous le garantis, on fera un effort au-delà de ça, je l'ai dit en introduction, pour s'assurer encore une fois que les repas qui sont servis à la cantine, continuent d'être des repas de qualité, des repas qui correspondent, le plus possible, à des produits locaux, avec un taux de produits bio, encore plus important. Des discussions sont actuellement en cours afin de regarder si l'on peut, doter la cantine d'un label de qualité qui permettrait d'asseoir, ce que je vous explique, sur la qualité des services de la cantine. Je parle sous contrôle de Madame MOUTON-DUBOSC, on reviendra, vers vous, au niveau de la restauration scolaire, sur ce sujet.

Voilà, je ne peux pas aller plus loin dans ma démonstration.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Je suis d'accord avec Madame DUZERT. Quand vous comparez 385 000 euros l'année passée, on parle des recettes, et 415 000 euros, cette année, cela fait + 7,7 %. Si on prend le nombre de repas qui ont été augmentés de 1,8 %, c'est le chiffre que nous a envoyé Sandra PICOUT aujourd'hui, la différence ça fait aux alentours de 6 %. Ça veut dire qu'en fait, le prix moyen d'un repas, qu'ont payé les Pibracais, c'est + 6 % entre 2015 et 2016. Si on augmentait la masse des recettes de 7,7 % et que 1,8 % de cela, ça vient du nombre de repas que l'on a donnés. Ça veut dire qu'en moyenne les Pibracais ont payé + 6%. Je pense qu'elle a raison, il faudra veiller en 2017, parce que l'augmentation assez importante réalisée n'est appliquée que depuis le mois de septembre soit quatre mois. Donc je pense qu'en 2017 on aura douze mois.

M. COSTES, Maire

Si vous me permettez, chacun son tour, parce que c'est important. Donc, je vais passer la parole à Madame VIVANCOS, je vais répondre à Monsieur GOIG.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale
Monsieur GOIG a dit ce que je voulais dire.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Quand je dis mois c'est dix mois l'année passée. En termes de comparaison, il faut veiller à cela, on risque d'avoir fait le plein en 2017 qui a été seulement un effet partiel. Les gens nous le disent. Si on est là c'est pour vous faire répercuter ; ils n'osent pas vous le dire à vous. Ça vient en plus de l'augmentation des impôts.

M. COSTES, Maire

Je prends note de ces éléments. Effectivement, ce n'est un effort et c'est un choix, d'augmentation pour des familles qui sont à quotient familial un peu plus important, et il y a plus de 200 familles, je le rappelle, sur un total d'à peu près 700 familles, qui ont vu leur tarification de cantine baisser. Et quand vous avez des familles qui sont au SMIC, qui sont avec des difficultés c'est pas la même chose que d'avoir des cadres sup qui ont les moyens derrière d'assurer une augmentation certes un peu importante mais qui représente pas grand-chose, quand on le ramène aux revenus du foyer. Je rappelle simplement que tout ça, bien sûr, ça correspond à une augmentation, mais on ne peut pas non plus, compte tenu des dotations qui sont en baisse, et des recettes qui sont en baisse, aujourd'hui on a un taux de subvention qui varie en moyenne de 60 % à 70 %, qui peut aller jusqu'à 90 % pour des familles les plus défavorisées. On souhaite le maintenir pour les familles défavorisées mais je rappelle que ce taux de subventions de plus de 66 %, il est loin d'être celui qui est pratiqué dans la plupart des communes. Donc il est très élevé à Pibrac. Simplement il y a une volonté de rééquilibrer. Alors, c'est bien d'avoir des services, c'est bien de maintenir une qualité des cantines, à condition qu'on puisse le faire et ce qu'on a fait aujourd'hui, avec ce rééquilibrage et ce ré échelonnage des différents tarifs de cantine selon les quotients familiaux, n'a pour objet que de maintenir et d'assurer la pérennité de la qualité des cantines, telle qu'elle est opérée aujourd'hui.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Combien de familles on a, dont les enfants sont scolarisés ?

M. COSTES, Maire

J'ai les chiffres aujourd'hui de la rentrée 2016, je l'ai déjà communiqué, on a cent familles, ça fait plusieurs fois que je le communique, je le redis, ce sont les chiffres de la rentrée 2016 qui peuvent évoluer dans l'année. On avait :

- 100 familles dont le quotient familial se situe entre 0 et 400 ;
- 101 familles dont le quotient familial se situe entre 500 et 1 000 ;
- 253 familles dont le quotient familial se situe entre 1 100 et 2 300 ;
- 49 familles dont le quotient est supérieur à 2 400.

C'est la situation telle qu'elle était au début de l'année. Je vous repréciserai les chiffres au moment de la discussion lors de la commission restauration scolaire.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

On voit bien que, là, structurellement, les montants ont bougé, à la fois sur le coût des repas puisque l'on a des baisses de fournitures d'alimentation, des baisses sur les contrats et sur les personnels, qui entrent aussi dans le prix du repas. On a beaucoup d'éléments qui ont été modifiés depuis la fin 2016, il me semble que ça aurait été intéressant d'avoir en décembre, maintenant que tous les coûts sont connus de façon réelle, puisque nous sommes là dans l'examen du compte administratif, d'avoir les chiffres réels, pas les projections que vous avez pu faire au mois d'août par exemple. Les chiffres réels du coût réel du repas avec le fait de modifications structurelles que l'on vient de voir, y compris les augmentations.

M. COSTES, Maire

Madame DUZERT, on les communiquera dans le cadre de la Commission Restauration Scolaire. S'agissant du personnel votre raisonnement est faux, parce que vous laissez penser à travers votre raisonnement, qu'on serait en train de baisser l'encadrement sur la cantine scolaire. Il y a une baisse du coût de personnel, mais qui n'est pas, aujourd'hui, affectée à la baisse de personnel sur l'encadrement scolaire. Au contraire, je le répète s'agissant de l'encadrement scolaire, sur les ALAE, on a veillé à ce que l'encadrement ne soit pas celui qui a été préconisé, mais qui soit effectivement, un encadrement qui garantisse la sécurité et qui est bien au-delà de celui qui se pratique dans la plupart des écoles. On est toujours dans le niveau supérieur d'encadrement, et je peux vous le garantir, on met un point d'honneur à faire en sorte que le quota d'encadrement périscolaire soit parfaitement respecté et dans la norme, et bien au-delà. Je ne peux pas vous laisser dire que cette diminution s'est faite sur les postes de cantine, ce n'est pas vrai.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je vais préciser de façon que ce soit bien clair. Je suppose que le coût du personnel affecté aux repas, c'est-à-dire qui travaille à la restauration scolaire, a dû baisser aussi, puisque mécaniquement, comme vous l'avez expliqué, vous n'avez pas remplacé par exemple les congés maladie, les départs... donc je suppose que le service aussi de la restauration a été affecté.

M. COSTES, Maire

Alors, je vous répète, Madame DUZERT, qu'en aucun cas le poste cantine et le poste scolaire n'ont été affectés sur ces diminutions. Les personnels ont été remplacés et je l'ai dit, l'encadrement scolaire, l'encadrement périscolaire, la cantine, sont des postes importants et ça fait partie de la politique qu'on souhaite mener, tout comme l'accompagnement sur la dotation fournitures, qui est en augmentation, on ne rognera pas sur ces budgets qui sont des budgets importants d'accompagnement périscolaire, scolaire, pour les écoles. Je ne peux pas être plus clair. En tout cas jamais une directrice d'école ou les directrices des ALAE ne nous ont mentionné une quelconque difficulté sur ce sujet. Donc, je vous propose de passer, si vous le permettez, au chapitre suivant.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Excusez-moi j'avais une autre question. Les contributions directes, parce que, comme on n'a pas eu le document, est-ce qu'on peut avoir la part de la partie qui correspond aux bases et la part qui correspond à la partie de l'augmentation des taux ?

M. COSTES, Maire

Sur les bases on a 1 205 128 euros pour ce qui concerne la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties on a 1 055 859 euros, et sur les propriétés non bâties, 42 892 euros, c'est le produit proposé par l'assemblée délibérante, avec la variation correspondante qui inclut les bases et les variations des bases et les variations calculées. On vous passe le document, je ne sais pas si vous l'avez.

Ensuite, vous avez la dotation de solidarité rurale qui a été en augmentation de 7 %, le fonds national de péréquation qui est en baisse de 10 %, le RASED on va le voter. Subvention des organismes moins 49 %. Globalement, ce qu'il faut retenir, c'est qu'on est quand même en baisse sur le chapitre 74, de moins 11 %, toutes formes de dotations confondues, et sur les taxes on est un peu en augmentation de 6 %. Ensuite, on a le revenu des immeubles, c'est simplement la Poste 10 %. Vous noterez quand même, je l'ai dit tout à l'heure, sur les autres, le 64 718 c'est une augmentation significative du poste sur les maires bâtisseurs, on ne sait pas à combien s'élèvera l'aide l'année prochaine, qui vient compenser la loi SRU de 227 044 euros. Vous voyez aussi qu'en 2015, on avait des libéralités dues au legs BERTAINA de 125 687 euros. Cette année naturellement c'est en baisse, on est à 94 988 euros ce qui correspond simplement à la cession de 1/18^{ème} d'une part qui restait. Et on a quasiment plus rien. Les autres produits exceptionnels qui correspondent à des sinistres et des remboursements de sinistres, qui étaient de 11 200 euros en 2015, et qui ne sont que de 2 000 euros cette année et qui correspondent à des dégâts des eaux. Voilà ce que l'on peut dire globalement sur les recettes. Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Je propose de passer à ce moment-là à la section d'investissement. Sur les frais d'études, sur les immobilisations incorporelles, vous avez 2031 sur les frais d'études ce qui fait 29 690 euros, on a un reste à réaliser cette année. Au CA 2016 on avait mis le même montant 29 560 euros, aujourd'hui on a des charges supplémentaires avec le reste à réaliser de 77 740 euros, ce qui correspond à des études sur la crèche, sur plusieurs choses qui ont été engagées, qui nécessitent effectivement en amont de faire les études avant l'engagement de travaux. Les immobilisations corporelles, plantations d'arbustes on est à peu près à la même chose. Agencement, on est passé en CA, en 2015 on avait effectivement 628 euros, là on est passé avec le reste à réaliser à 69 955 euros. Alors, là, c'est en particulier dû à la création du chemin de Las Coumos. Vous savez que l'on a fait une zone piétons-vélos, qui va du chemin des Anes jusqu'à Las Coumos qui a coûté 52 000 euros. Sur les bâtiments scolaires, c'est la ligne 21 312, on est passé en CA 2015 de 19 011 euros à 31 016 euros ce sont tous les travaux en régie qui ont été faits sur les différents bâtiments scolaires pour la mise en sécurité. Les autres bâtiments publics, pareil, on avait 86 996 euros en CA 2015, on avait budgétisé 36 000 euros, on est passé à 62 000 euros, là c'est aussi des travaux en régie qui ont été faits dans les bâtiments publics. Sur les aménagements, on avait en CA 25 000 euros en 2015. On avait mis en BP 12 000 euros. On a 3 300 euros avec les restes à réaliser. C'est en particulier le contrôle de l'accès de la salle polyvalente. Les autres constructions, on est passé en BP de 12 000 euros à 32 283 euros. On a des travaux d'électrification, avec un reste à réaliser qui est une extension d'un raccord sur Ensaboyo. On est passé sur le 21 568 autres matériaux et outillages d'incendie on est passé à 9 826 euros en augmentation par rapport à 2015 ; ce sont les bornes d'incendie, notamment rue des Frères. Concernant le matériel d'outillage, on est passé de 51 000 euros en 2015, aujourd'hui on est passé avec les restes à réaliser à 117 000 euros ce sont des achats de défibrillateur, de décors lumineux, ainsi qu'une auto laveuse. Sur les installations générales, on est passé de 45 000 euros en 2015 on a baissé à 18 122 euros ; ce qui correspond à l'installation du Wi-Fi, de la vision et de l'alarme sur le

gymnase. Sur le matériel de transport on est passé en CA 2016, avec le reste à réaliser, à 33 000 euros, c'est l'achat d'un camion Renault. Ensuite vous avez en autres immobilisations, tout ce qui est achat de romans, de BD, de livres, etc., pour un peu plus de 16 000 euros en CA 2015, et qui est passé à 11 000 euros, ce qui est un peu en baisse. Donc voilà sur le chapitre 21. Si vous avez des questions ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
On reviendra sur les opérations tout à l'heure ?

M. COSTES, Maire
Lesquelles ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Les opérations sur la section d'investissement. C'était le dernier document par opération. Parce que c'est comme ça qu'on vote le budget.

M. COSTES, Maire
Oui, mais c'est ce que je suis en train de vous dire là.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Oui, mais ça ne correspond pas tout à fait. Sur le 29 Voirie espaces verts est-ce que vous pouvez nous donner le détail ?

M. COSTES, Maire
On a mis en 29 : 316 000 mandat émis, on a 140 000 euros de reste à réaliser. Donc on va vous le dire. Opération 29.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Parce qu'il y a 133 000 euros puis 144 000 euros, ce qui fait 277 000 euros sur cette opération. Sur les impôts ce n'est pas le bon document que vous nous avez fourni ; les montants ne correspondent pas. Pour l'année 2016, CA : 2 313 000 euros et là vous nous avez fourni un document qui est à 2 203 000 euros, c'est-à-dire celui du BP.

M. COSTES, Maire
On vérifie, ne vous inquiétez pas ; parce que là on le fait un peu dans l'urgence, je suis désolé.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Eh bien on aurait pu décaler le vote Monsieur le Maire !

M. COSTES, Maire
Sandra PICOUT, s'il vous plaît ?

Mme PICOUT, Directrice de l'Administration Générale
Effectivement, il y a un problème de logiciel Magnus, l'ATD, Agence Technique Départementale, est intervenue hier ; donc, l'impression n'a pas été faite.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
On peut comprendre qu'il y ait un problème. Mais du coup, nous ne sommes pas sûrs d'avoir les bons documents et les bons chiffres ! Qu'on me les édite, à moi, ce n'est pas le problème ! Personne ne les a analysés, personne n'a pu les prendre en compte, et ce sont ces documents-là que vous allez envoyer à la Préfecture ? Comment peut-on savoir quels documents vont être envoyés, du coup, à la Préfecture au contrôle de la légalité ?

Mme GONELLA, Adjointe au Maire
Madame DUZERT vous étiez Adjointe aux Finances durant les précédentes mandatures. Vous devez vous souvenir que l'imprimé CERFA Impôts, spécifique à la déclaration des valeurs justement Bases et Impositions, et que la Préfecture ne se contente pas des petits budgets Pibracais.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Excusez-moi, mais si vous voulez aller là-dessus, je ne suis pas sûre...

Mme GONELLA, Adjointe au Maire
Si vous n'êtes pas sûre, moi j'en suis, par contre !

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Eh bien, grand bien vous fasse ; allez-y !

Mme GONELLA, Adjointe au Maire
Je n'irai pas du tout ! Le problème n'est pas là Madame. Il existe un imprimé Impositions que je n'invente pas, ça fait 27 ans que je travaille dans les Finances de la Fonction Publique.

Mme DUERT, Conseillère Municipale
Cela peut changer.

Mme GONELLA, Adjointe au Maire
Cela peut changer ! Est-ce que vous pouvez au moins me regarder ?
Donc, c'est un imprimé qui existe que je n'ai absolument pas inventé, qui est un imprimé fiscal, Madame, signé par Monsieur le Maire, et qui se rajoute à notre document budgétaire. Ce n'est pas inventé, c'est la réalité. Et il est tout à fait officiel et juste. Et si vraiment, par inadvertance on se trompait, on serait repris par les services de la Préfecture.

M. COSTES, Maire
Ce que je vous propose puisqu'on a eu un problème...

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
C'est bien le souci, c'est que ces documents-là doivent être aussi présentés au Conseil Municipal et doivent être publiés.

Mme GONELLA, Adjointe au Maire
Non, pas du tout.

M. COSTES, Maire
Ce que je vous propose, comme on a eu un problème de logiciel, c'est de vous transmettre ces documents par envoi complet dès demain si on peut le faire.

On continue. Nous allons vous sortir tous les documents relatifs à l'opération 29, on est parti les chercher. Y a-t-il d'autres remarques à part l'opération 29 ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Est-ce que vous pourriez donner plus de précisions sur les opérations. Il y a beaucoup de restes à réaliser du coup sur les opérations d'investissement, il y a 600 000 euros d'opérations et un million de restes à réaliser.

M. COSTES, Maire
Oui, alors ça c'est dû en particulier, vous le savez, à plusieurs opérations qui sont en cours, et pour lesquelles nous avons eu quelques soucis, puisqu'ils n'ont pas été soldés, notamment sur le terrain synthétique. Le terrain synthétique est décalé, il sera soldé ultérieurement ainsi que les travaux Mairie. Tout ceci fera partie des opérations qu'il faudra considérer en 2017, et en particulier les raisons pour lesquelles c'est effectivement aux demandes de subventions inhérentes notamment aux demandes de subventions sur la DETR et sur le Conseil Départemental, mais également sur le fait qu'il y a eu un contentieux sur le terrain synthétique que l'on est en train de solder. Donc le solde sera reporté en 2017.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Sur l'opération 29, il y a 277 000 euros en plus sur cette opération, ce serait intéressant d'avoir également les éléments.

M. COSTES, Maire
Lors de la commission Finances, vous aviez la capacité, comme l'a fait d'ailleurs Monsieur GOIG sur un certain nombre de choses, de nous adresser les demandes auxquelles on s'est empressé de répondre. Si vous aviez effectivement des éléments à demander, on ne demande pas mieux que de vous les communiquer. Mais, il eut été intéressant que vous nous les précisiez en amont, de manière à ce que l'on n'ait pas des conseils municipaux qui soient des comptes d'apothicaire et derrière des comptes d'épicerie. Je suis désolé, Madame DUZERT, c'est moi qui m'exprime pour le moment, et ce n'est pas quelque chose qui est usuel... alors nous on vous le donne volontiers mais vous me laisserez penser que ce n'est pas non plus quelque chose que l'on doit faire, alors qu'il y a un travail préliminaire qui est l'examen en commission Finances et qui doit permettre d'amener les précisions nécessaires telles que vous les demandez ce soir. J'ose espérer, que par la suite, vous puissiez prendre le pli pour faire en sorte, je tiens à le dire ce soir, d'obtenir toutes explications ou documents en amont des séances des conseils municipaux.

Donc, je comprends, on le fait volontiers par souci de transparence, mais le rôle des commissions c'est aussi de débroussailler le terrain en amont, et de faire en sorte que les réponses soient apportées. C'est la pratique courante dans tous les conseils municipaux et je pense que l'on va adopter ce principe-là. Si vous me permettez, on va répondre par souci de transparence mais la prochaine fois, les éléments devront être demandés en commission, sinon on va y être jusqu'à 2 h du matin. Sandra PICOUT va vous donner le détail sur le programme 29.

Mme PICOUT, Directrice de l'Administration Générale

Détail du programme 29. En termes d'acquisitions : quatre tulipiers route de Toulouse, 766 euros ; borne incendie rue des Frères au niveau des travaux : 4 522 euros ; borne incendie avenue François Verdier : 4 870 euros ; extension raccordement réseau Ensoboyo : 35 852 euros ; enfouissement des réseaux France-Télécom avenue François Verdier : 42 197 euros ; aménagement du jardin de l'église : 3 742 euros ; aménagement devant la bibliothèque : 10 703 euros ; branchement de l'électricité avenue François Verdier : 6 787 euros ; viabilisation des lots BERTAINA : 22 900 euros ; études aménagement parvis de l'église : 9 000 euros ; délimitation de propriété au lieu-dit Bayoum : 2 745 euros ; pour un total donc du programme 29 de 143 568 euros en engagé. Restent bien entendu les restes à réaliser.

M. COSTES, Maire

Il y a d'autres branchements qui sont à faire pour le legs BERTAINA, d'autres qui ne sont pas finis, parce qu'il y a des modifications significatives sur le dû à la parcellisation. Donc il y a une partie qui a été passée là-dessus, on n'a pas le détail des restes engagés donc on vous le communiquera ultérieurement.

On va continuer, si vous le permettez. Donc, total des dépenses d'équipement, crédit annulé : 342 349 euros de crédit annulé et on a 600 000 euros de mandats émis pour des restes à réaliser de 1 160 176 euros. Ensuite, vous avez donc le poste 16 sur les emprunts, on a toujours 353 395 euros. Voilà ce qu'on peut dire sur les charges transférées. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Donc, on prend l'action de vous adresser le poste 29 avec les restes à réaliser, et de vous donner le package complet de l'ensemble des documents dès demain, sous réserve naturellement que le logiciel puisse permettre de les extraire, l'ensemble des documents qui sont nécessaires. Y a-t-il d'autres questions sur ce Compte Administratif ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

On n'a pas parlé des recettes d'investissement...

M. COSTES, Maire

Les recettes d'investissement, vous avez les emprunts et dettes assimilées. Vous avez tout ce qui est subvention d'investissement, on a 180 000 euros sur 2015, et un reste à réaliser de 84 226 064 euros. Sur les subventions perçues, on a une baisse significative, liée en particulier au contrat de territoire. On se réjouit de la planification qui a été opérée par le Conseil Départemental, mais ça a conduit à différer plusieurs opérations. On espère que celles-ci seront financées en 2017. Notamment, nous n'avons pas eu de financement, contrairement à ce que l'on pensait, pour les travaux du terrain synthétique. Vous avez des subventions, le FCTVA qui est en baisse de 53 %, on n'a eu que 53 194 euros pour 2016. La taxe d'urbanisme qui est en baisse de 82 %, donc qui est faible, c'était 6 000 euros on est passé à 1 100 euros. En ce qui concerne les emprunts, il n'y en a pas de supplémentaire.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Il y a une erreur dans le document, car il y a marqué qu'il y a un emprunt. Ligne 16. Vous parlez de prévisionnel... dans un CA le total n'est pas prévisionnel.

M. COSTES, Maire

Vous en êtes où, là ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je suis au poste investissement, ligne 16 : emprunts divers article 1641.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Quelle page Madame Duzert ? Ah, en extracomptable !

M. COSTES, Maire

On est sur l'extracomptable, on n'est pas sur la maquette. Je vous le concède il y a une petite erreur que l'on corrigera. Donc, globalement, ce qu'il faut retenir de ce budget, c'est que l'on a une diminution significative des dépenses de fonctionnement de 5 %. On a des restes à réaliser que l'on a reportés en investissement. Par contre, en 2017, on aura un poste d'investissement significatif que l'on verra au moment du vote du budget primitif. Il y a une augmentation significative, parce que d'une part on a des

restes à réaliser et en plus on a des besoins en investissement pour accompagner un certain nombre d'infrastructures que l'on souhaite construire et des travaux qui sont à faire sur 2017. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je vais sortir et laisser la parole et la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques THOMAS, afin qu'il puisse faire voter le compte administratif.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

On souhaiterait que l'on puisse séparer le vote du Compte de Gestion, du vote du Compte Administratif, comme cela est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Donc deux délibérations séparées ? Pourquoi ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif article L2121.31 du CGCT et ensuite après vote le Compte Administratif.

M. COSTES, Maire

On peut le faire en deux temps, si vous le souhaitez, pas de souci.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

On le souhaite parce que l'on aura deux votes différents. Il faudra donc que cela apparaisse, dans la mesure où vous n'avez pas souhaité décaler le vote du Compte Administratif. On souhaite avoir deux votes différents sur le Compte Administratif et sur le Compte de Gestion.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Juste une parenthèse, je précise que le Compte Administratif est forcément égal au Compte de Gestion, sinon il ne serait pas produit par le Trésorier.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Oui, on a bien vu que le document comptable avait été validé par le Receveur.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

C'est le principal !

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Simplement, le Compte Administratif qui nous a été proposé avec tous les documents que l'on devrait avoir n'est pas conforme. On ne peut donc pas voter ce document qui nous a été présenté.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Excusez-moi, mais je ne vous laisse pas dire des mots qui ne conviennent pas. « N'est pas conforme » qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Alors, je vous lis un extrait de la loi.

Mme GONELLA, Conseillère Municipale

Non, non, non !

C'est affreux ! Il y a quand même une assemblée, autour de nous, qui entend « n'est pas conforme ». Pour moi, Madame GONELLA Géraldine, 50 ans, « pas conforme » veut dire soit illégal, soit non correctement réalisé. Ce n'est absolument pas le cas, Madame Duzert. Ce budget il est exactement, au centime près, égal au Compte de Gestion qu'a produit la Trésorerie, c'est-à-dire Monsieur le Trésorier de Colomiers. Donc je ne vous laisse pas dire que le budget n'est pas conforme ; ce n'est pas la bonne appellation.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Alors, excusez-moi, c'est pour ça que nous demandons à faire deux votes différents. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, selon les dispositions de l'article L.23.43.2 du CGCT, sont produits en annexe de la situation financière de la commune.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

L'année dernière, nous n'avons rien demandé et nous les avons eus.

Mme GONELLA, Conseillère Municipale ?

Ils ont été fournis. Le maximum de documents vous a été fourni à l'analyse. Vous aviez une commission Finances, en amont, où vous pouviez examiner tout cela. Vous savez, il y a beaucoup de communes qui n'organisent pas de commissions Finances.

Je ne supporte pas que vous disiez 'non conforme' ! Ce n'est pas non conforme !

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Peu importe !

Mme GONELLA, Conseillère Municipale ?

Comment ça, peu importe ! Tous les mots ont un sens, Mme DUZERT.

M. COSTES, Maire

Au-delà de l'effet de manches, auquel nous sommes habitués, Madame DUZERT, sachez que ça ne marche pas. Il faut que vous preniez l'habitude de vous discipliner. Des commissions existent, notamment la commission Finances et nous sommes, tout à fait prêts, à vous communiquer tous les documents, à partir du moment où vous les demandez. J'ai rappelé la jurisprudence en matière de fourniture des éléments du Compte Administratif, ce que sous-tend Madame BON GONELLA. Les éléments que l'on vous a fournis sont de nature à permettre aux assemblées de statuer, puisqu'il n'y a pas eu effectivement un delta avec ce qu'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous encourage à faire, comme ça a été fait d'ailleurs, par Madame CORTIJO et Madame VIVANCOS. Elles se sont déplacées en mairie, et suite à leur demande, nous avons pu leur communiquer les éléments hier. Elles ont pu consulter les éléments comme il se doit. Donc, si vous avez des éléments à demander en amont, nous vous les donnerions et nous vous les aurions donnés volontiers. Je considère qu'aujourd'hui, l'ensemble des documents tels qu'ils vous ont été proposés et en particulier le Rapport d'Orientation Budgétaire, qui est maintenant nécessaire, imposé par la loi NOTRe, vous ont été fournis. Vous disposez d'éléments beaucoup plus détaillés que ce qu'on aurait dû vous donner si on avait simplement respecté ce qui est demandé par le Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de plus 3 500 habitants.

S'il vous plaît, Mme DUZERT, ne coupez pas la parole ! Si vous me permettez, je n'ai pas fini. Je vous donnerai la parole après ! Je dis simplement qu'on vous donne de l'information, on est tout à fait enclins à le faire de façon transparente, et derrière on peut quand même essayer de fonctionner. Jamais (effectivement on a été dans l'opposition alors), on a fait un cinéma comme vous le faites jusqu'à présent. J'enregistre ceci comme des effets de manche et je veux bien que la situation politique se prête aux effets de manche ; en tout cas, si vous souhaitez qu'on puisse dissocier les votes du Compte Administratif et du Compte de Gestion, on le fera, et vous pourrez vous exprimer naturellement.

M. GOIG

Je sais que vous ne devez pas être présent lors du vote ; mais avant de voter on aimerait donner notre sentiment pour notre groupe. Comme c'est un sentiment constructif on préférerait que vous restiez. Je ne sais pas si c'est possible ?

M. COSTES, Maire

Le Maire doit sortir uniquement pour le vote. Je vous laisse faire un commentaire si vous le souhaitez.

M. GOIG

J'ai participé pour le compte de mon groupe à la commission Finances. Effectivement, nous avons demandé des documents, c'est l'occasion pour moi de remercier celles qui ont contribué à leur élaboration. Parce qu'il faut rappeler que Mme FROISSARD est absente. Elle a été remplacée par Mme JOURDA ici présente qui l'a remplacé au pied levé et Mme PICOUT, Directrice de l'Administration Générale, assurant également la suppléance de la Directrice des services, a bien d'autres choses à faire. Ceci explique cela. Je tenais simplement à le dire en introduction pour les remercier de ce qu'elles ont fait. Quand on veut analyser, cela se veut comme une conclusion qui peut permettre de préparer la discussion du ROB qu'on va avoir tout à l'heure, et peut-être le budget dans 15 jours. Quand on réalise une analyse des comptes, et qu'on la veut transparente comme vous le souhaitez, il convient donc de corriger les chiffres que vous avez présentés, vous y avez fait allusion, par les éléments suivants. Une provision pour risques a toujours été là, chaque année, d'environ 150 000 euros, cette année c'était 158 000 euros, et qui pour la première fois est retirée. Donc il est exact, que quand on regarde les chiffres, si on débarque comme ça dans la salle, et qu'on regarde les chiffres, on voit une réduction des dépenses réelles de 5 %, mais réellement elle n'est que de 2,7 % donc on neutralise l'effet de la provision. Ça c'est important parce que cela veut dire que finalement, on le verra tout à l'heure, pour nous la réduction des charges elle n'est pas aussi importante qu'elle aurait pu l'être. Deuxième élément pour corriger les chiffres, c'est cette fameuse facture d'électricité où en fait vous contestez une facture de 21 000 euros,

mais vous ne la contestez pas sur 21 000 euros, vous la contestez sur une partie, j'imagine 1 000, 2 000, peut-être 3 000 euros. Mais vous n'avez pas comptabilisé du tout cette facture. Ce qui veut dire qu'il manque dans les comptes 21 000 peut-être 20 000 ou 19 000 euros. Et c'est ce qui fait que, ça n'est peut-être que 20 000 euros mais ça perturbe un peu les chiffres. Alors, nous reconnaissons que la réduction des charges est de 2,7 % au lieu de 5 % sur l'année et on peut reconnaître les efforts que vous avez réalisés sur un certain nombre de postes. On a parlé d'électricité, et autre ; là-dessus pour nous ce n'est pas un problème. Mais pour nous il y a quand même quelque chose, et cela correspond à ce que l'on avait dit, malheureusement lors du vote du budget passé, c'est que vous avez fait deux choix majeurs qui sont pour nous, dommage dans la situation que vous avez bien décrite de limitation des dotations de l'Etat et d'une manière générale des recettes.

Le premier c'est un choix stratégique, comme on en avait parlé lors du budget, augmenter de plus de 60 % les frais liés à quatre postes, qu'on appelle au sens large : communication, relations publiques, publicité ou fêtes et cérémonies. Je sais on en a parlé, Mme BASQUIN cela l'amuse et bien tant mieux ! Moi je pense, nous pensons bien sûr qu'il faut animer la ville, et vous le faites bien, ce que vous faites, je le dis ici publiquement, Odile, vous le faites bien. C'est très bien fait, le service communication travaille très bien. Ce que nous reprochons, nous, c'est qu'il y a trop de choses et il ne faut pas ensuite se plaindre que le personnel est tiré de toute part, réalise des heures supplémentaires ou des heures complémentaires pour ceux qui sont à temps partiel ; je crois qu'il y a un choix à faire. Vous l'avez fait. Vous l'avez noté au budget, vous avez dépensé moins que le budget, tant mieux, mais néanmoins c'est plus 60 %.

Deuxième choix stratégique que vous avez fait, c'est que vous aviez une fenêtre « d'opportunités » de réduction des frais de personnel, par le nombre de départs à la retraite. On n'est pas ici à vouloir réduire les salaires qu'on ne peut pas évidemment réduire ; on n'est pas à vouloir réduire les heures supplémentaires ou les heures complémentaires. On est en train de vouloir réduire des frais de personnels, de personnels qui rendent un service aux Pibracais, que les Pibracais apprécient en général (nous croyons) mais par contre cela coûte. Donc, quand on a la « chance » d'avoir des gens qui partent à la retraite, on aurait pu utiliser cette opportunité, pour s'asseoir à la table avec le personnel en question et analyser les tâches à réaliser, face aux événements à réaliser, les événements au sens large, le service à apporter. De travailler en partenariat avec le personnel pour étudier les moyens d'une réelle distribution des tâches, du non-remplacement de ces départs. Et dans ce cas-là vous n'auriez pas eu + 0,5 % d'augmentation de frais de personnel, vous auriez eu peut-être (je n'ai pas fait le calcul) entre - 2 et - 3 ou - 4 %. C'est une évidence, j'ai les chiffres, vous le savez bien puisque je les ai partagés avec vous quand je faisais partie de votre groupe. Donc vous n'avez pas utilisé cette opportunité, vous avez même chargé l'agenda du personnel communal. Encore une fois, quand vous faites quelque chose en termes de com, c'est bien fait, c'est mon avis personnel, mais il y en a bien trop, évidemment ça coûte, et ça coûte des dizaines de milliers d'euros de plus que ça nous coûtait dans le passé. Donc ça ce sont des choses qui sont difficiles pour nous à accepter et cette opportunité d'avoir un nombre important de personnes qui sont parties à la retraite et qu'on n'a pas utilisé cette opportunité ne se représentera pas de sitôt. On analyse le bilan social, c'était une année on va dire « favorable » pour essayer de limiter ces charges de personnel. Et en plus, c'était une opportunité pour trouver le moyen de se mettre à table avec le personnel et de trouver ensemble la solution, ce qui n'a pas été fait. Donc, la réduction des charges, les dépenses réelles de 2,7 % mais si on avait fait le choix, à notre avis, comme vous auriez pu le faire, cela aurait évité d'augmenter si massivement les impôts comme vous l'avez mentionné. Parce que, en total, pour la commune un peu moins, mais en comptant ce qui est payé par les Pibracais y compris pour Toulouse Métropole, ça fait + 7 %. Il y en a certains que ça gêne plus que d'autres. Sur les investissements, il reste à payer, en décembre 2016, 1 070 000 euros à peu près. Je sais qu'à la commission Finances on a fait la liste, on la reprendra à l'occasion du ROB, de ce qui restait à payer et quelqu'un à la commission Finances m'a dit « oui mais il y a le legs BERTAINA ». C'est vrai que l'on va tirer tous ensemble probablement quelque chose comme un million d'euros, j'imagine, de la réalisation des biens que Mme BERTAINA nous a gentiment légués. Il y a ces investissements, ce reste à réaliser, il est déjà évaporé. Cette manne « legs » est évaporée parce qu'il faut payer ce qui reste à réaliser. Donc il ne faut pas trop compter, dans ce fonds de roulement que nous avons aujourd'hui qui est d'environ 1,6 à 1,8 millions d'euros, parce qu'il va y avoir des dépenses, comme vous l'avez indiqué (terrain synthétique, ou la mairie à payer) qui vont être prises pratiquement toutes sur le legs BERTAINA.

Sur un sujet, Monsieur le Maire, qui a été, entre nous, toujours un débat, et qui à mon avis le reste aujourd'hui, mais vous l'avez expliqué, c'est le sujet des subventions. Au Conseil Municipal du 12 mai 2016, vous aviez indiqué qu'avec toutes les subventions que vous alliez recevoir, au passage vous aviez félicité votre adjoint qui vous promettait beaucoup de subventions, que le terrain synthétique coûterait la somme et vous avez été très précis, de 104 368,65 euros. La réalité est malheureusement (je ne suis pas heureux d'avoir raison) que la chasse aux subventions est engagée par tout le monde, et qu'en conséquence, au lieu de 104 000 euros que nous coûtera le terrain synthétique, (auquel j'étais favorable personnellement, et je le reste) cela va nous coûter un demi-million d'euros. En net, si on reçoit un peu de

subvention, mais pour certaines on est déjà sûrs qu'on ne les recevra pas, le terrain synthétique va nous coûter un demi-million d'euros. On a fait ce choix, c'est bien, mais cela doit nous encourager, à l'avenir, d'être extrêmement prudents sur les subventions que nous attendons.

Et dernier point, c'est que pour toutes ces raisons qui sont finalement relativement similaires, la raison pour laquelle nous n'avons pas approuvé le budget 2016 nous nous abstiendrons lors du vote que vous pratiquerez sur cet exercice.

M. COSTES, Maire

Merci Monsieur GOIG. Donc je vais partir. Simplement, peut-être rappeler un certain nombre de points, parce que je ne peux pas vous laisser dire des choses qui ne sont pas correctes, en particulier s'agissant du personnel. Puisque le personnel qui est parti, les coûts seront effectivement en grosse partie affectés sur 2017, la baisse, puisque si on part (je ne veux pas citer explicitement les personnels) il y a des personnels qui sont partis, et donc l'effet de la baisse sera affecté en 2017. Je ne peux pas vous laisser dire ...

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ils ont été remplacés ?

M. COSTES, Maire

Non, ils n'ont pas été remplacés.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous avez 88 personnes, dont 4, on va dire « inactives ». En d'autres termes qu'on utilise, vous en avez toujours 88. Donc vous faites le travail de l'année passée, que le personnel faisait avec 84 agents, puisque 4 personnes n'étaient pas présentes pour des raisons de maladie et de longue maladie pour certaines d'entre elles ; et maintenant vous êtes 88 ! Donc on fait à 88 le job qui était fait à 84 l'année passée.

M. COSTES, Maire

Non. Je ne peux pas vous laisser dire ça, parce qu'on aura l'explication et on en reparlera si vous préférez hors Conseil parce que ceci n'est pas tout à fait exact. Par contre ce que je veux dire simplement c'est que l'ensemble, naturellement, et on s'attache, (je parle sous contrôle d'une part de Cécile MOUTON-DUBOSC et de la DGS) et naturellement comme ça a été exprimé, on s'attache d'avoir une bonne adéquation entre les missions et puis les personnels correspondants, et toutes les restructurations qui sont en cours et qui ne sont pas encore finies, notamment de certains services, se font en étroite coopération avec les chefs de service d'une part, sont discutées d'autre part dans le cadre des commissions techniques, et se font en complète transparence et en discussion avec l'ensemble des personnes qui sont concernées. Et, ayons à l'esprit ce que vous soulignez, c'est-à-dire effectivement d'optimiser le fonctionnement pour permettre de faire plus avec moins et faire en sorte qu'on diminue ces coûts de personnel. Alors, il y a malheureusement des postes au niveau de la municipalité, qui sont des postes « régaliens » et pour lesquels il n'est pas possible naturellement de se passer. Je parle notamment, vous le savez, du poste Comptabilité, c'est aussi le cas dans certains cas d'accueil. Les gens doivent être accueillis dans de bonnes conditions. Donc, les postes régaliens sont des postes qui sont effectivement remplacés. J'ai parlé des écoles aussi et de l'accompagnement pour permettre d'avoir un encadrement périscolaire et scolaire de qualité, de manière à être en capacité d'accueillir des élèves dans de bonnes conditions. Donc voilà. Rassurez-vous, on fait un effort particulier pour s'assurer de l'adéquation entre les missions et les personnes qui sont concernées, et on veillera chaque fois qu'on peut le faire, à réduire ces coûts, je l'ai rappelé. S'agissant des éléments que vous soulignez sur la com. C'est vrai que vous avez dit les choses sont bien faites. Quels sont les éléments qu'on peut supprimer ? Je pense que les Pibracais sont tout à fait contents d'après ce qu'on a comme retours, de pouvoir bénéficier de fêtes, de festivités, d'événements de qualité. Notre vision ce n'est pas du tout de faire de Pibrac une cité dortoir, c'est au contraire une cité qui soit une cité vivante, qui soit animée, qui permette aux gens de se rencontrer, et de vivre correctement ; et je pense que derrière c'est vraiment ce qu'on a à cœur. Alors, effectivement, on peut toujours rogner, mais ce n'est pas les choix qu'on fait à partir du moment où on connaît que sous le voculaire Com on a aussi les fêtes et cérémonies, on a un certain nombre d'éléments qui sont dans ce poste-là. Je remercie tous les gens qui s'en occupent, à la fois les personnels de la municipalité, Mme BASQUIN qui dirige avec M. BLANC-GALERA ces opérations. On ne fait pas des choses superflues, sachant que, de tête, le budget global des fêtes et cérémonies, toute communication concernée, doit représenter moins de 2 % du budget complet, même 1,7 % du budget complet de la municipalité. Alors que dans des communes de strates différentes c'est largement plus. Donc, on ne peut pas dire qu'on soit prolix en la matière. On essaie de faire ce qu'il faut pour permettre d'accompagner Pibrac avec des événements que les gens attendent et qui sont aussi des événements qu'on retrouve, peut-être sous d'autres formes, dans d'autres municipalités. Après c'est des choix, si vous voulez que Pibrac soit transformée en cité-dortoir, libre à vous ; ce n'est pas le choix qu'on opère.

S'agissant des subventions, naturellement c'est difficile. Dernièrement, on s'est déplacé en délégation,

afin de rencontrer Monsieur MERIC, Président du Conseil Départemental, que je remercie encore une fois, pour essayer de rediscuter du contrat de territoire, pour pouvoir, là encore, essayer de faire levier afin d'obtenir plus d'aides que jusqu'à présent. Alors, sur les subventions, il y a ce qui est visible, et ce qui est invisible. Je vais donner quelques éléments parce que c'est riche d'enseignement. Si on s'en tient effectivement aux subventions, c'est vrai que le budget de subventions d'investissement est relativement faible. Les Pibracais peuvent constater, de façon journalière, que l'on fait quand même quelques travaux. Ces travaux inscrits au budget d'investissement de la commune, s'ajoutent des investissements complémentaires qui sont ceux opérés grâce à Toulouse Métropole. Alors, je voudrais remercier cette proximité, qui est la nôtre, avec Toulouse Métropole, notamment l'aide de Jean-Luc MOUDENC qui est son président, qui nous permet aujourd'hui d'accompagner la commune de façon prioritaire, en ayant la capacité de faire des choses que l'on n'aurait jamais pu financer, qui sont, l'amélioration du quotidien des Pibracais, notamment les pistes cyclables, les trottoirs, demain un certain nombre d'investissements que les gens pourront voir. Je parlerai simplement et je finirai là-dessus, de l'ardoise qui nous a été laissée de 1,2 million d'euros que je me plais à rappeler, qui sont les crédits nécessaires pour, d'une part, la réalisation du parking du lycée, mais également tout l'aménagement de la voirie qui est nécessaire pour permettre les déplacements des élèves dans de bonnes conditions aux alentours dudit lycée. Donc il n'était pas prévu, aujourd'hui que Toulouse Métropole ni le Conseil Régional financent cet investissement. C'est grâce à notre implication personnelle, à tous, que l'on a réussi d'une part à faire financer ces travaux. Je veux remercier tous les gens qui sont impliqués : Toulouse Métropole, ITE (Infrastructure, Transport, Energie). Cela a fait l'objet d'une délibération (Mme BORRIELLO y était) au Conseil de Métropole, dernièrement, presque 600 000 euros de financement pour Toulouse Métropole auxquels se rajoute presque 500 000 euros pour les travaux de voiries, le reste étant effectivement complété par le Conseil Régional, que je remercie pour son investissement et son accompagnement. Ce que je veux dire, c'est que l'investissement de la ville est certes important, et il y a tout ce que l'on fait en parallèle grâce à l'accompagnement de Toulouse Métropole, du Conseil Départemental, et du Conseil Régional. Pour avoir des subventions il faut avoir des projets. J'aurai l'occasion d'en parler, avec des projets conséquents qui se mettent en place. J'étais encore ce matin en réunion, avec différents partenaires, pour mobiliser d'une part, la Région et un certain nombre d'acteurs. Ce sont des acteurs institutionnels toulousains, des acteurs industriels régionaux, afin de travailler sur des thématiques pour lesquelles nous allons demander un accompagnement. Cela va faire l'objet d'une demande de la Métropole, dans laquelle Pibrac est partie prenante, de subvention, cette fois-ci non pas de 30 % mais de 80 %. C'est quelque chose de significatif. On parle de subventions européennes. Oui, on montre des choses. J'aurai l'occasion de revenir sur ces projets, je ne m'avance pas. Si j'ai une bonne surprise l'année prochaine, de vous dirai oui, on a obtenu un financement pour cette opération. Comme aujourd'hui on peut vous dire, et je finirai là-dessus puisque l'on est aussi partie prenante pour cet accompagnement de Toulouse Métropole, et la Smart-City et l'Open Métropole. Cela a été annoncé, cela fait partie du plan d'amélioration de la mobilité que l'on essaie de mettre en place sur la commune. Vous allez voir, courant 2017, une expérimentation de la navette autonome, qui nous permettra demain d'accueillir le retour d'expérience, et de faire ensuite, à partir de ce retour d'expérience, une démonstration plus large sur un circuit à déterminer sur Pibrac. Ce dispositif permettra d'améliorer ainsi les conditions d'accès et de mobilité sur la ville. Voilà, ce qui est important c'est d'avoir à l'esprit le budget, et tous les à-côtés pour lesquels on se bat, de façon quotidienne, et qui sont véritablement là pour accompagner la modernisation de la ville, le bien-être et la qualité de vie des habitants.

M. GOIG, Conseiller Municipal

On est complètement d'accord. Votre point sur Toulouse Métropole, c'est de dire « Attention, ce que vous ne voyez pas c'est que Toulouse Métropole fait beaucoup de choses pour nous ». Nous sommes complètement d'accord. C'est remarquable ce qui a été fait en peu de temps. Dans des endroits, comme par exemple au lieu-dit Las Coumos, ou je vais régulièrement, tout le monde est très content, de plus je passe tous les jours voir les travaux sur la route de Léguevin, il n'y a aucun doute là-dessus, et tant mieux. Ce n'est pas ça mon point ; mon point c'est de dire : les subventions sont difficiles ; vous me dites que Toulouse Métropole dépense un budget important pour nous, mais nous n'avons pas notre budget, donc s'ils ne le font pas, nous n'aurons pas de vraies surprises. C'est tant mieux, ça se passe bien, ils le dépensent pour nous, c'est certainement grâce à votre action. Là, nous parlons de subventions dans le cadre de l'équilibre d'un budget, on en parlera à l'occasion du vote. Quand on a beaucoup d'investissements à faire, soit forcés, soit obligatoires parce que l'on veut les faire, et bien attention à ne pas trop espérer sur les subventions. Mieux vaut une bonne surprise plutôt qu'une mauvaise. De mon propos je ne voudrais pas que l'on dise ce n'est pas bien ce qui est fait, parce qu'il est vrai, pour moi, que grâce à la relation avec Toulouse Métropole, il y a beaucoup de choses de faites, je ne sais pas où ils trouvent l'argent mais ça ne me regarde pas.

M. COSTES, Maire

En tout cas je suis d'accord sur le fait qu'il faut être prudent sur les subventions et en particulier dans le contexte actuel. Donc voilà, j'ai bien compris le sens du vote, donc je vous propose de m'absenter et de

laisser le vote sur les deux opérations.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Juste pour vous dire qu'on partage l'analyse qui vient d'être faite par Monsieur GOIG. De notre côté nous avons choisi de consacrer plus de temps au futur budget puisque les recettes de cette année en fonctionnement ont fortement augmenté de 200 000 euros de droits de mutation, et des impôts, puisque ça été les deux seuls leviers et que, effectivement, l'année prochaine, un million de reste à réaliser plus 300 000 euros d'emprunts, puisqu'il faut bien payer l'annuité l'année prochaine aussi, ça va manger tout le fonds de roulement de la commune. Ça c'est vraiment un point important, et d'un autre côté, nous comprenons les difficultés que vous avez pu avoir au niveau des services à organiser ce vote du budget. Nous remercions les services pour tout le travail qui a été effectué, je crois que ça a été très difficile. Simplement, au vu de tout ce qui a été communiqué, même en ayant participé à la commission Budget, la commission Budget est là pour apporter les éléments qui seront ensuite débattus en Conseil Municipal, et lors d'un Conseil Municipal on a tout à fait la possibilité et de débattre, et de poser des questions, Monsieur le Maire. La commission est juste faite pour apporter des éléments. Effectivement, tous les éléments n'ont pas été apportés, et tous les éléments qui devaient être apportés à ce Compte Administratif, auraient dû l'être à l'ensemble des conseillers municipaux, et à l'ensemble de la population dans les délais convenus et conformément à la législation. Donc, de ce point de vue, nous refuserons le vote du Compte Administratif.

M. COSTES, Maire

D'accord. Donc, je vais laisser les votes disjoints s'effectuer par Monsieur THOMAS, 1^{er} adjoint.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Alors, on va essayer d'aller vite, on va passer au vote, mais je crois que vous avez déjà donné votre sentiment, donc les gens qui refusent de voter ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Est-ce qu'on peut voter d'abord le Compte de Gestion du coup ? Car ça n'a pas été très clair.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Non, on l'a simplement évoqué.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Si on doit séparer les choses, il faut que vous expliquiez pourquoi les choses sont différentes. Je suis désolé, on est ici à approuver un Compte Administratif ; on l'a toujours fait ensemble, Madame DUZERT, sous votre autorité. Il y a un Compte Administratif qui est égal au Compte de Gestion. Il n'y a pas de raison de faire deux votes différents.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

C'est votre point de vue Monsieur GOIG.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Il me manquait des éléments, j'ai envoyé beaucoup de notes, j'ai eu toutes les informations qu'il fallait, maintenant faire une différence entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif, ce sera la première fois dans l'histoire de Pibrac.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Donc, je souhaite que soit noté au procès-verbal de séance que nous demandions le vote séparé du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Je tiens aussi à vous signaler que Monsieur PIQUEPE a donné une procuration à Monsieur le Maire, donc son vote ne pourra pas être compté dans le résultat.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

On va revenir au vote. Le Compte Administratif fait apparaître en section de Fonctionnement, un excédent de clôture de 953 802,99 euros ; et en section d'investissement un excédent de clôture de 816 006,19 euros. Le Compte de Gestion fait apparaître en section de fonctionnement, un excédent de clôture de 953 802,99 euros, et en section d'Investissement un excédent de clôture de 816 006,19 euros. Donc les deux comptes sont parallèles et identiques. On va passer au vote.

Je vais vous lire un texte que l'on vient de me communiquer. « Le refus de vote, s'il correspond à une volonté politique, n'a aucune traduction sur le plan du droit. C'est comme le vote blanc. Ainsi est-il assimilé juridiquement à une abstention et se produit comme tel dans les registres de délibérations. Le refus de vote c'est une abstention.

Délibération n° 201703DEAC01 "BUDGET"

Objet : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du budget Communal 2016

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice clos 2016.

Monsieur Bruno COSTES, Maire, quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Jacques THOMAS, Premier Adjoint.

Ayant vérifié la conformité entre les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion, Monsieur Jacques THOMAS, Premier Adjoint, demande au Conseil Municipal d'approuver :

- un Compte Administratif faisant apparaître en section de fonctionnement un excédent de clôture de 953 802,99 € et en section d'investissement un excédent de clôture de 816 006,19 €.
- un Compte de Gestion faisant apparaître en section de fonctionnement un excédent de clôture de 953 802,99 € et en section d'investissement un excédent de clôture de 816 006,19 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 11 abstentions (M. GOIG, M. DIAZ, M. FORTAS, Mme BORRIELLO, Mme FLOUR, M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO et Mme DUZERT) donne un avis favorable à cette proposition, hors présence du Maire.

M. COSTES, Maire

Merci pour cette adoption. Je vous propose de passer, maintenant, au Compte Administratif de l'ECP. Je vais laisser la parole à Mme BASQUIN, adjointe qui est en charge de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP), vous présenter rapidement le budget. C'est un budget relativement léger, mais si vous me permettez, on va aller assez vite. Tout d'abord, la lecture de l'exécution du budget d'ensemble, et ensuite passer les différents postes, de manière à lever cette séance avant 3 h du matin. Merci.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Les éléments ont été soumis à l'avis du Conseil de l'ECP ce lundi, et ont été débattus et approuvés, je tiens à le rappeler, en commission des Finances. Juste quelques mots d'accompagnement par rapport à ce budget. On a un théâtre comme vous le savez, assez difficile à équilibrer, compte tenu de plusieurs éléments extérieurs, une partie qui est « à la roulette » puisque les recettes se font avec l'entrée à chacun des spectacles. Et je tiens aussi à rappeler que nous avons connu une année 2016 particulièrement compliquée dans l'univers de la Culture puisque au niveau national on note un nombre significatif de baisses dans les salles, ce qui n'est pas le cas à Pibrac. Et je tiens à souligner que c'est ce qui permet aussi de sauver les « meubles » quant à ce budget très difficile. On est même en augmentation de trafic et ça a été montré aux différents membres de l'ECP lundi. C'est très léger, mais compte tenu du contexte, c'est une très jolie performance qui témoigne du dynamisme de notre théâtre. Les éléments qui ont été notamment marquants et sensibles c'est que l'on parle de plus en plus de ce théâtre. J'en profite donc, pour faire une petite parenthèse par rapport aux effets de communication. Effectivement, ce sont des dépenses mais quand elles sont bien utilisées ce sont aussi des recettes et des bénéfiques. Et, en l'occurrence, avec le théâtre on arrive petit à petit à le faire rayonner de plus en plus, à faire venir des gens de très loin, sachant que l'on a une concurrence très difficile avec des salles bien plus grandes autour de Pibrac, avec une capacité budgétaire à aller chercher des spectacles bien plus chers. La bataille est rude, et quand on voit la saison que l'on essaie de monter déjà pour 2017-2018, la concurrence est d'autant plus rude, car vous n'ignorez pas non plus que dans nos villes voisines et notamment Cornebarrieu nous allons avoir affaire à un nouveau complexe culturel avec d'autres moyens que les nôtres.

Si vous en êtes d'accord on ne va pas relire ligne à ligne, je vous propose de regarder l'essentiel des chapitres en termes de fonctionnement dépenses, nous sommes sur un CA 2016 à 467 144,01 euros, en termes de recettes à 486 719,12 euros, ce qui laisse un excédent d'exercice de fonctionnement de 19 575,11 euros. Quant à l'investissement, nous sommes sur des dépenses de 16 629,67 euros et des recettes de 33 511,95 euros, ce qui relève un excédent d'exercice de 16 882,28 euros. Pour couper peut-être à des questions, oui nous rognons sur l'avance que nous avons au fil de l'eau, mais ce que l'on vous avait montré aussi lors des séances précédentes, puisque le maigre reliquat que nous avons a permis de travailler un petit peu sur des investissements qui sont nécessaires, puisque nous sommes sur des matériels vieillissants sur lesquels les investissements n'ont pas été faits au fil de l'eau et pour rester dans la course face à cette concurrence, nous sommes obligés de taper dans notre petit bas de laine. Charge à nous, si on veut rester présents, d'aller chercher de l'argent frais. Je le redis, puisque, je vous l'ai déjà dit, n'oublions pas que la Culture est ouverte au mécénat ; si vous le pouvez, allez-y. Est-ce que vous avez des questions ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Quand est-il des locations, hors spectacles ?

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

En fait, on avait espéré pouvoir le louer davantage et on est resté sur ce que l'on faisait aussi traditionnellement mais aussi dans une volonté d'accompagner nos associations et nos écoles. Malheureusement sur l'intégralité de l'année on a priorisé le soutien à la création locale.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Je crois qu'on avait eu l'occasion d'en débattre et c'est l'échange effectivement que l'on avait pu avoir. Ce théâtre il faut effectivement qu'il serve à valoriser la culture à Pibrac et aussi à servir les écoles et les associations Pibracaises.

Mme BASQUIN, Adjointe au Maire

Alors oui les associations culturelles. J'insiste sur ce mot de culturel parce qu'effectivement c'est une occasion de soutien à la Culture locale et on a priorisé plutôt que la location, ce soutien local en ayant des échanges avec des compagnies extérieures. L'été le théâtre est fermé, il n'est pas ouvert 365 jours par an et qu'il n'y a que quatre personnes pour le tenir. Les théâtres équivalents dans d'autres communes tournent plutôt avec dix personnes. Et donc, comme ça a été déjà dit à plusieurs reprises, aussi, je le fais notifier, le personnel du théâtre est entièrement dévoué à cette action culturelle et travaille énormément ; nous sommes entièrement satisfaits de ce qui est fait et dans un bon esprit collectif.

M. COSTES, Maire

Je m'associe effectivement à ces remerciements, parce qu'il y a vraiment un esprit important qui s'est développé, disons d'investissement, pour faire en sorte que ce théâtre fonctionne et qu'il fonctionne bien, et qu'il fonctionne encore mieux chaque année. Je m'associe donc à ce qui a été dit, pour remercier l'ensemble du personnel du théâtre et tous ceux qui s'en occupent, dont Madame BASQUIN. Y a-t-il des questions ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ce n'est pas une question mais plutôt un commentaire qui fait partie de ce qu'on a dit tout à l'heure. On se trouve sur un dossier qui a été bien travaillé, les dépenses sur le chapitre 11 sont à moins 10 %, les frais de personnel à moins 1,2 %, donc pour nous, le travail qui a été fait par Stéphane NOVAK, Directeur du Théâtre est bon pour les dépenses. Sur les recettes elles se tiennent, pour tout le monde c'est difficile, et ça vient du fait qu'il y a des spectacles de qualité et ça se dit dans Pibrac et ça se dit à l'extérieur, les spectacles sont de qualité. Pour nous, la conclusion, c'est que l'on a un outil qui est là, on ne va pas le faire disparaître. Il faut effectivement mieux l'utiliser pour les écoles ou autre et retenir que cela coûte 265 000 euros à la commune. C'est ce qu'il faut au budget de l'ECP pour couvrir ses charges et ses frais. C'est quelque chose qu'il nous faut accepter. On votera pour.

M. COSTES, Maire

S'il n'y a plus de question ou remarque, je vais sortir pour vous laisser procéder au vote.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Nous allons passer au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'ECP. En Compte Administratif, faisant apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 19 575,11 euros et en section d'investissement un excédent de clôture de 16 882,28 euros. Un Compte de Gestion faisant apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 19 575,11 euros, et en section d'investissement un excédent de clôture de 16 882,28 euros. Nous passons au vote.

Délibération n° 201703DEAC02 "BUDGET"

Objet : Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du budget ECP 2016

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice clos 2016.

Monsieur Bruno COSTES, Maire, quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Jacques THOMAS, Premier Adjoint.

Ayant vérifié la conformité entre les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion,
Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de l'ECP le 27 février 2017,
Monsieur Jacques THOMAS, Premier Adjoint, demande au Conseil Municipal d'approuver :

- un Compte Administratif faisant apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 19 575,11 €, et en section d'investissement un excédent de clôture de 16 882,28 €.
- un Compte de Gestion faisant apparaître en fonctionnement un excédent de clôture de 19 575,11 €, et en section d'investissement un excédent de clôture de 16 882,28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition, hors présence du Maire.

M. COSTES, Maire

Merci à tous pour ce vote. Je dois aussi passer une délibération avant de parler du Débat d'Orientation Budgétaire ; il s'agit du bilan des actions de formation des élus. En 2016 :

- quatre élus qui ont assisté à deux journées de formation à l'ATD (Agence Technique Départementale),
- un élu a assisté à une journée de formation du Groupe Territorial sur la vie associative et les critères de choix,
- un élu a assisté à une journée de formation auprès de l'association Arbres et Paysages d'Autan, sur le thème comprendre le paysage, la trame verte et bleue.

Voilà ce que l'on peut vous dire sur le sujet. Le budget Formation est à l'article 6535 de 888 euros et vous avez également les concours divers, cotisations, de 3 111,04 euros pour l'adhésion à l'ATD et 1 624 euros pour l'adhésion à l'AMF. Chacun des organismes fournissant une offre de formation correspondante. Y a-t-il des remarques sur le bilan des actions de formation des élus ? S'il n'y en a pas je propose de mettre au vote.

Délibération n° 201703DEAC03 «FINANCES»

Objet : Bilan 2016 des actions de formation des élus et débat annuel sur la formation des élus

Vu l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui préconise « la tenue d'un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal » et qui détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

Il convient de tenir le débat annuel relatif à la formation des élus à l'occasion des orientations budgétaires.

Bilan de l'exercice 2016 :

4 élus ont assisté à 2 journées de formation à l'ATD sur les thèmes suivants :

- « Construire une offre de loisirs pour les jeunes »,
- « Préparation et montage du budget de la collectivité ».

1 élu a assisté à 1 journée de formation auprès du Groupe Territorial sur le thème suivant :

- « Soutenir la vie associative malgré la baisse des dotations : quels outils, quels critères de choix ».

1 élu a assisté à 1 journée de formation auprès de l'association Arbres et Paysages d'Autan sur le thème suivant :

- « Comprendre le paysage et la trame verte et bleue ».

Budget -article 6281: Concours divers (cotisations) – 3 111,04 € adhésion à l'ATD et 1 624 € adhésion à l'AMF, chacun de ces organisme fournit une offre de formation.

Budget – article 6535 : Formation des élus : 888 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE du débat relatif à la formation des élus.

M. COSTES, Maire

Nous allons aborder le Débat d'Orientation Budgétaire. Vous savez que la législation a un petit peu changé, donc au titre de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation du territoire, je le rappelais tout à l'heure, pour les communes qui comptent, entre 3 500 et 10 000 habitants, et pour les communes de plus de 10 000 habitants, des éléments supplémentaires doivent être communiqués. Nous avons donc choisi de vous donner le plus d'informations possible pour permettre une appréciation la plus justifiée, la plus transparente possible, de ces politiques budgétaires que l'on souhaite effectivement tenir. Il y a des éléments sur lesquels on va passer très rapidement, il y en a d'autres qui méritent que l'on puisse y revenir et que l'on ait, au travers des éléments que j'ai fournis de contexte à la fois national et international, un débat pour mieux apprécier d'une part les recettes, aujourd'hui, notamment les dotations de l'Etat qui sont en baisse constante, les possibilités de recourir à l'emprunt demain, et puis l'ensemble des recettes y compris la charge fiscale de la commune aux besoins qui peut ou pas être réajustée pour faire face à l'équilibre budgétaire qui doit être celui que l'on doit avoir à l'esprit en particulier pour le futur exercice

du Budget Primitif 2017.

Je vais passer très rapidement la conjoncture, parce que je pense que ce n'est pas l'objet. Nous sommes dans une conjoncture assez fragilisée, à la fois nationale avec un taux de chômage qui se situe à peu près à 10 % et qui va rester à 10 %. Le contexte général national continue d'avoir une croissance morose, donc il n'est pas de nature à faire régresser le chômage. On continuera je pense dans les prochaines années, les prochains mois, à avoir cette morosité de croissance, avec une pressurisation accrue. Cela a été annoncé par le gouvernement actuel, et également par plusieurs candidats à l'élection présidentielle d'aujourd'hui, avec la continuation de l'abaissement très significatif des baisses des dotations de l'Etat aux collectivités. Je ne vais pas faire de politique ce soir, mais il a été annoncé par exemple la suppression de la taxe d'habitation. La suppression de cette taxe, c'est aujourd'hui, suicidaire pour les communes. C'est absolument impossible, si on n'a pas une recette complémentaire, d'assurer sans réduction de service, une réduction de recettes aussi importante.

Les baisses des dotations de l'Etat. Vous avez là, le résultat de la courbe dont on a précédemment discuté au niveau du budget, avec la remarque qui était faite justement par Monsieur GOIG, de dire que si on ne met pas de provision, et on ne doit plus mettre de provision parce que c'est une demande de la comptabilité aujourd'hui, donc si on réduit ça on se situe à un peu moins de 3 % de baisse de fonctionnement sur 2016. Il n'en reste pas moins que l'on était à une tendance à la hausse, en 2013 jusqu'à 33 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement. Aujourd'hui, on a rééquilibré et naturellement la tendance c'est de faire du plus avec du moins et baisser ces dépenses de fonctionnement. Alors, nous allons faire un effort particulier qui a été engagé sous l'égide de Mme MAZZOLENI avec l'aide notamment d'un service civique que l'on a recruté cette année, et qui va nous permettre, pour chacun des postes notamment énergétiques, chacune des dépenses de bâtiment, de pouvoir mesurer significativement les dépenses bâtiment par bâtiment et de manière à mieux ajuster, mieux isoler et baisser massivement cette dépense d'énergie. Ayant à l'esprit que les dépenses énergétiques devraient croître significativement en 2017, dû à l'augmentation de l'essence et des prix des pays pétroliers. Donc, il ne faut absolument pas que les dépenses et les recettes se croisent. Parce que si nous avons plus de dépenses et moins de recettes, nous allons dans le mur. Il faut continuer d'accroître les recettes en minimisant les dépenses, de manière à accroître cet écart et pouvoir être en-deçà de l'effet de ciseaux. Nous allons donc essayer de le faire en 2017, mais ce n'est pas si simple que ça et en tout cas c'est le seul moyen pour retrouver une marge nécessaire et assainir les comptes.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des contributions. Ces produits de contribution ont augmenté l'année dernière de 6 %. Nous avons une dotation qui est en baisse, on l'a vu, de moins 10 %, à nouveau, et les autres recettes en baisse de 33 %.

Les marges de manœuvre sont :

- les subventions, on en a parlé, difficile à récupérer,
- les produits des contributions indirectes,
- les dotations d'Etat qui baissent, et également
- le produit de la fiscalité.

L'année dernière, il a été fait le choix d'augmenter la taxe d'habitation de 3,96 %, qui se rajoute à Toulouse Métropole et à l'augmentation des bases. Cette année on va voir ce que l'on fait, il n'y a pas de décision qui soit prise. En tout cas cela fera l'objet du débat que l'on aura au moment de l'établissement du Budget Primitif.

Je voulais souligner ici que l'on est à 9,7 % en ce qui concerne la taxe d'habitation et à 13,7 % en ce qui concerne le foncier bâti. On a repris ici toutes les communes qui sont les communes qui participent à la Métropole, c'est-à-dire que quand vous additionnez la taxe de la Métropole, plus la taxe d'habitation, et celle du foncier bâti, vous êtes cohérent. Il faut retirer deux communes qui sont Cornebarrieu et Fenouillet, parce qu'elles sont d'une part, assujetties à ce que l'on appelle les plans d'exposition au bruit. Il y a donc des contraintes particulières sur le foncier, et vous avez aussi ce que l'on appelle des PPR (Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques) qui font que l'on obère une capacité de développement urbanistique. Si vous regardez cela, les communes avoisinantes, comme, Colomiers est à 10,81 % de taxe d'habitation, 13,91 sur le Foncier bâti ; et par exemple, les communes comme Seilh, est à 14,12 % de taxe d'habitation et 15,91 % de foncier bâti. Par contre, les communes de la strate nationale cette fois-ci, c'est-à-dire toutes les communes à peu près de même structure mais de strate nationale, les taux sont de l'ordre de 14,71 % pour la taxe d'habitation et de 20,99 % pour le foncier bâti.

Cela veut dire que l'on a une certaine marge d'augmentation. Un point d'impôt c'est 0,1 % sur la totalité, qui s'ajoute sur ce chiffre-là. Et un point d'impôt permet d'augmenter le budget de la commune d'environ 21 000 euros. Donc, je le rappelle, pour compenser :

- les baisses des dotations de l'Etat aux communes qui représentent pour la commune 150K€, et
- la pénalité SRU de 91K€,

représentant un total de 240 000 euros, il faudrait augmenter de 12 points pratiquement les impôts pour simplement compenser les charges additionnelles que l'on a. Il faut avoir ceci à l'esprit ; et il n'y a pas d'autre solution que de continuer, à baisser les dépenses publiques. Il faut donc massivement baisser les dépenses publiques, mais on arrive à rogner l'os. En effet, quand on a fait des négociations avec les marchés publics et quand on est à rogner au maximum de ce que l'on peut rogner, on arrive à l'os, c'est

difficile d'aller plus bas.

S'agissant des personnels on le voit bien ! Il y a des personnels qui sont nécessaires dans une collectivité pour fonctionner, on ne peut pas non plus descendre en-deçà. On arrive donc au seuil d'incompressibilité des dépenses.

Nous avons également, la solution d'augmenter les recettes extérieures par la recherche de financements, de compléter effectivement les financements par l'aide de Toulouse Métropole chaque fois que l'on peut le faire pour des investissements directs. Et puis, faire jouer demain, si on a besoin d'investissements, la renégociation de la dette, afin de bénéficier d'un meilleur taux, pour minimiser le remboursement. Mais également, planifier les investissements, certains en différé, et d'autres en essayant de recourir à l'emprunt chaque fois que l'on peut le faire pour financer les investissements nécessaires.

Je rappelle que la construction du lycée impose systématiquement et de façon normale, puisque ça a été l'accord qui a été passé avec l'ancienne mandature, l'accompagnement de la construction du lycée, par la mise en place d'équipements publics ou sportifs qui sont nécessaires pour concourir au niveau du baccalauréat. Donc, ce sont des dépenses qui sont incompressibles. Il y a un engagement, on le tiendra, mais ça nécessitera de la part de la commune, un certain nombre d'investissements nécessaires.

En section d'investissement on essaie de planifier au maximum cette programmation d'investissement, avec des recettes d'investissement, je le rappelle, qui sont en baisse significative. Il y a l'emprunt (il est ce qu'il est), on a les subventions perçues qui aujourd'hui sont en baisse, du moins qui sont différées, donc on a eu recours à la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR). S'agissant par exemple de la mise en place de la vidéo protection, nous avons soumis un dossier, cette fois ci, au titre du Fonds Interministériel pour la Protection de la Délinquance (FIPD) qui devrait nous couvrir une grosse partie de cette charge, à la fois pour le volet Ecoles et le volet surveillance générale. Les subventions que l'on a perçues en 2016, s'élèvent à 3 175 euros du Conseil Départemental au titre de l'accessibilité. Je rappelle qu'au titre de l'accessibilité il y a une obligation des communes de s'engager dans un plan d'accessibilité ; si on avait à le mettre en œuvre, c'est plusieurs millions d'euros à planifier d'ici trois ans. On a eu 95 000 euros du Conseil Départemental, au titre du Contrat Territoire. Là, c'est un plus qui a été mis en place, avec une planification des travaux qui a été opérée, avec des bonnes et des mauvaises nouvelles. La bonne nouvelle c'est que l'on a une planification, et on sait où l'on va en termes d'accompagnement, avec des subventions et des fourchettes qui sont données. La mauvaise nouvelle c'est que le Conseil Départemental nous avait dit qu'il nous subventionnerait, c'était inscrit dans le contrat de territoire, et à la signature dudit contrat, notre subvention n'apparaissait plus. Nous avons donc rediscuté avec Monsieur MERIC, Président du Conseil Départemental, que je tiens encore une fois à remercier et nous espérons avoir, un complément de subvention qui nous avait été « promis » pour différentes opérations. Nous avons également eu 5 000 euros de l'Etat pour la création d'un site Internet ; un retour du PAE (programme d'aménagement d'ensemble) sur Ensaboyo, de 75 455 euros. Demain, nous aurons, au titre par exemple des versements complémentaires quand on aura engagé la zone de Mesples une subvention de l'aménageur. On espère avoir quelques subsides de mobilisation d'enveloppe parlementaire, que l'on a sollicitée. Voilà ce qu'on peut envisager comme subventions qui devraient être reconduites en 2017.

Sur les dépenses d'investissement, nous avons moins 46 % on l'a vu, parce qu'il y a des investissements qui ont été différés. On est à peu près à plus d'un million de reliquat à effectuer. Cette baisse des investissements devrait remonter significativement, dû à ce glissement de 2016 à 2017. Les perspectives et les orientations budgétaires, comme je l'exprimais, il faut que l'on s'écarte de cet effet ciseau, donc il faut augmenter les recettes et diminuer les dépenses.

Pour augmenter les recettes, on l'a vu, ce sont les recherches de financements, c'est une réflexion sur la fiscalité, une réflexion sur la recherche de financements de subventions extérieures, la maximalisation des recettes en titres de régie. Chaque fois que l'on peut le faire on essaiera de rechercher ces recettes supplémentaires. Voilà ce que l'on peut dire sur ces recettes.

Nous avons la maîtrise des dépenses, et nous devons contenir les charges j'en ai parlé. Nous allons agir peut-être sur l'énergie, je crois aussi peut-être sur les postes d'essence, etc. On est vraiment au maximum de ce que l'on peut faire. On ne va pas aller beaucoup plus au-delà. Cela doit être fait tout en essayant de soutenir autant qu'on peut le faire l'engagement qui est le nôtre d'apport auprès des écoles. Car nous avons un engagement qui est vraiment fort et entier auprès des écoles, mais également auprès des associations, pour permettre une qualité de vie, un mieux vivre-ensemble, un brassage de gens qui est nécessaire pour permettre à chacun d'avoir accès à des services, à des sports, à des associations culturelles et caritatives.

Sur les estimations, on devrait avoir encore à nouveau une baisse significative des dotations forfaitaires de fonctionnement d'environ à peu près 100 000 euros, puisqu'on passerait de 763 000 euros à 669 000 euros pour 2017, donc ça correspond à peu près à moins 100 000 euros, avec un point d'impôt, c'est 21 000 euros. On aurait une baisse, ou un maintien de la dotation de solidarité rurale. Elle était de 116 000 euros, on l'a mise à 116 119 euros. Le fonds national de péréquation devrait baisser un peu il serait de 120 000 euros; en 2016 on avait 160 000 euros. On espère contenir les baisses à 101 000 euros.

Les évolutions des autres recettes, naturellement, de base, ont été revalorisées à 0,4 %. Nous allons regarder tout ce que l'on peut faire pour contenir ces dépenses et les absorber, sans augmenter la fiscalité.

Nous avons :

- le legs BERTAINA, cela a déjà été souligné par Monsieur GOIG,
- les produits de cessions qui correspondent à la vente de trois terrains, et deux maisons situés sur l'avenue François Verdier, qui représentent à peu plus d'un million d'euros,
- des produits de services, tout ce qui est régie, droits de place etc., qui sont en légère progression.

Nous essaierons de revaloriser les tarifications et on va s'attacher à rechercher des subventions et des modalités innovantes de subventions ou de financement, pour essayer de compléter le programme d'investissement municipal que l'on souhaite soutenir. Là, je fais allusion, même si cela a été décrié, au fonds de dotation. Nous reviendrons tout à l'heure là-dessus. Vous savez que l'on a créé pour la ville un fonds de dotation, j'engage chacun et chacune à cotiser ou à donner à ce fonds de dotation. Les fonds seront affectés essentiellement aux opérations à caractère général de valorisation et d'embellissement de la ville. Chaque don d'un particulier ou d'un privé (au sens large, c'est-à-dire une entreprise) est défiscalisable entre 60 et 66 %. Si vous investissez 1 000 euros, en fait vous ne le payez que 333 euros. C'est donc intéressant et nous espérons que ce fonds puisse nous accompagner pour certaines opérations de valorisation de la ville.

En ce qui concerne les subventions 2017, nous espérons toujours avoir, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, les 95 000 euros du Conseil Départemental, pour les travaux d'accessibilité.

Les travaux de mise en conformité, de la crèche Mélimélo, devraient démarrer prochainement. Nous espérons une ouverture, si cela est possible, fin 2017, début 2018. Pour cette opération nous espérons obtenir 150 000 euros du Conseil Départemental et 187 000 euros de la CAF.

La réhabilitation du gymnase de la Castanette est nécessaire car ce bâtiment est vétuste. Cette année nous entreprenons les travaux de la toiture, et d'autres travaux suivront. Pour ces travaux les aides seraient de 51 970 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 8 000 euros au titre de la réserve parlementaire ; et je tiens à remercier Mme IBORRA, Députée, pour cet accompagnement

Les travaux de vidéo protection, d'intérêt général pour la ville et de protection des écoles, vont être accompagnés, par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 80 000 euros. Je remercie à ce sujet Mme MOUTON-DUBOSC et Monsieur PIQUEPE, adjoints au Maire, ainsi que Monsieur BLANC-GALERA, Directeur de Cabinet qui ont fait un énorme travail sur ce dossier. C'est un dossier extrêmement complet qu'il a fallu faire en peu de temps, faute de quoi on passait à côté de cette subvention qui est quand même significative. Voilà ce que l'on voulait vous dire sur ces orientations.

En résumé, on est toujours dans une situation fragile, on a une baisse des dotations aux collectivités, qui est ce qu'elle est, peut-être qu'elle sera amplifiée demain avec des décisions qui peuvent être prises. On est dans une nécessité de contenir les dépenses de fonctionnement, donc on va faire encore un effort et je rejoins Monsieur GOIG, pour dire que c'est un effort qui est nécessaire ; on ne va pas être prolix en la matière, tout en faisant l'effort de maintenir à la fois des efforts aux associations, des efforts aux écoles, des efforts sur les sorties, les cérémonies, le caractère festif de Pibrac, parce qu'on veut que Pibrac vive, on ne veut pas transformer Pibrac en une ville-dortoir. C'est important pour tout le monde, que ce soit pour les jeunes, les moins jeunes, les seniors, tout le monde s'accorde à dire que Pibrac vit, et d'ailleurs il y a beaucoup de gens qui viennent aujourd'hui assister, de l'extérieur, aux fêtes de Pibrac. Donc c'est important, et il faut que l'on puisse retrouver les capacités, en réduisant les dépenses, et en augmentant les recettes, d'avoir une épargne positive pour dégager une part d'investissement et naturellement couvrir l'encours de la dette.

Quand on regarde le ratio d'endettement, on est à peu près aujourd'hui à 4,6 années, ce qui est la durée d'extinction de la dette. On considère que l'on peut aller jusqu'à 8 ans. Si on fait cet exercice, cela libère avec la condition d'étaler la dette, une capacité d'emprunt. On ne va peut-être pas aller jusque-là mais en tout cas pour les investissements qui sont les nôtres et qui sont nécessaires, sur lesquels on va revenir, il y aura certainement nécessité de se poser la question du recours à l'emprunt.

S'agissant des éléments essentiels d'engagement d'investissement, j'ai parlé de la construction de la crèche dont on doit voter un certain nombre d'équipements tout à l'heure, qui s'insère dans une opération plus large. Le terrain de sport pour le lycée, on l'évalue à peu près aujourd'hui à un peu moins de 2 millions. On doit, après prise en compte de spécifications du Conseil Régional, construire des équipements sportifs pour accompagner les épreuves sportives du Bac. Ces équipements doivent être construits pour fin 2019 et être opérationnel pour 2020, donc c'est impératif. Il s'agit d'un terrain de grands jeux, terrain de foot éventuellement avec un anneau d'athlétisme. On réfléchit pour caler d'autres opérations connexes, et à terme le regroupement scolaire du groupe Maurice Fonvieille. C'est une opération qui est nécessaire, d'une part, parce que l'école élémentaire du village est aujourd'hui ancienne, et que des travaux de réhabilitation sont nécessaires, et d'autre part parce qu'il y a une augmentation significative de la fréquentation de l'école à envisagée. En effet, de nouvelles familles vont venir sur Pibrac et la fréquentation de l'école va conduire dès l'année prochaine à ouvrir une ou deux classes, et ceci ne pourra pas être contenu si nous n'avons pas demain la capacité d'avoir ce regroupement d'écoles. L'établissement se situera à côté du lycée, et viendra en extension de la maternelle déjà existante. Le fait de transférer cette école va libérer des locaux en centre-ville, ce qui permettra demain d'accompagner encore mieux les associations, en réhabilitant le bâtiment en un complexe associatif qui regrouperait en un

lieu unique un certain nombre de services qui sont aujourd'hui dispersés.

Ce n'est pas facile à faire, mais il y a la volonté de recréer un centre-ville qui vive, un cœur de ville qui soit à la hauteur de ce que l'on peut faire sur Pibrac.

Je prends l'exemple du CCAS et du Centre Social et Culturel qui étaient dissociés. Aujourd'hui, beaucoup s'accordent à dire que le fait de rassembler les deux en un est une bonne opération.

On continue, toujours avec la réhabilitation du gymnase de Castanette qui va nécessiter des travaux d'étanchéité, de cloisonnement et d'amélioration d'isolation sur notamment la paroi de fond à droite, qui part en décrépitude. Et ensuite, la réhabilitation de ce que l'on peut considérer comme un embryon de la Maison des Associations. C'est-à-dire qu'en fait, dans les locaux de l'ancienne école maternelle, le bâtiment qui est à côté de la maison à colombages, nous allons commencer les travaux de réhabilitation, en faisant : les isolations nécessaires, le changement des fenêtres, l'amélioration du chauffage. Ce qui nous permettra très prochainement d'accueillir dans de bonnes conditions le périscolaire et puis peut-être d'autres associations.

Tout le monde s'accorde à dire que cette maison est un courant d'air et qu'elle est extrêmement énergivore. Puisque l'on va mieux l'isoler, nous allons gagner en énergie, et avoir un retour sur investissement. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 240 000 euros. Nous avons la possibilité de financer ces travaux par la DETR et naturellement à ces montants s'ajoutent des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services, des bâtiments communaux, des écoles, des aménagements divers, donc qui nécessitent un certain nombre d'accompagnements et d'investissements.

On va procéder, et on vous en fera part, cela fera l'objet d'une discussion, à un arbitrage pour pouvoir contenir ces montants d'investissements. Il faut que l'on soutienne ces investissements et que l'on accompagne la modernisation de Pibrac. On ne peut pas rester aujourd'hui dans une situation de statu quo, on a une nécessité d'entretien des bâtiments communaux, et j'ajoute aujourd'hui pour rebondir sur ce qu'ont dit tout à l'heure Monsieur GOIG et Madame BASQUIN, il faut avoir à l'esprit que le théâtre est un instrument extraordinaire mais il a des équipements vieillissants. Il faudra donc essayer de trouver des financements de la DRAC ou d'autres organismes de bailleurs de fonds. Pour tout vous dire il y a un équipement qui est tombé en panne il n'y a pas longtemps, on a été obligé de le remplacer en urgence. Il s'agit d'équipements, notamment de son et d'éclairage vieillissants. Donc il faudra peut-être, si on veut maintenir le théâtre, penser à les remplacer. Donc voilà ce que je voulais vous dire sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire. J'ouvre le débat, si vous avez quelque chose à rajouter. En tout cas, nous notre volonté est de contenir les dépenses, garder une capacité d'investissement pour moderniser la ville, et en maximisant les recettes avec tous les leviers que j'ai mentionnés. Y a-t-il des remarques ?

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

En ce qui concerne les dotations y a-t-il des notifications ou pas encore ?

M. COSTES, Maire

On en a eu une, c'est la dotation de fonds de compensation, la dotation communautaire.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Effectivement, nous sommes dans une conjoncture qui va être compliquée pour les communes, compte tenu des élections qui vont avoir lieu cette année, et donc nous sommes effectivement dans une incertitude sur, à la fois le devenir des dotations, et à la fois les éventuelles modifications qu'il pourrait y avoir. Tout est ouvert, j'ai envie de dire, sur les possibilités qui seront données aux communes d'arriver à maintenir leur capacité d'investissement. Ce que l'on a vu dans votre présentation et je vous remercie pour avoir détaillé, plus qu'à la commission, les éléments des investissements. Les investissements qui sont présentés jusqu'en 2020 se montent à plus de 20 millions d'euros, sur quatre ans, et on peut avoir des doutes aussi quant aux 6 millions présentés pour l'école, sachant qu'en gros il faut compter un million pour créer une classe en ratio et on est sur sept à huit classes si j'ai bien compris. Donc, on peut être que prudents par rapport au programme d'investissement qui semble intéressant que vous proposez et qui, compte tenu du Compte Administratif que vous venez de présenter, va devoir aller chercher de l'argent sur des moyens de leviers qui sont pour l'instant les seuls envisagés : l'augmentation des impôts forcément, et les subventions peut-être, puisque aujourd'hui, à part celles qui ont été signées dans le plan avec le Département, il n'y en a pas d'autres. Alors, sur la crèche, vous espérez pouvoir faire une opération à peu près blanche, mais vous n'avez pas encore la visibilité sur l'acquisition des terrains, et sur d'autres choses, pour l'instant ce ne sont que des hypothèses. Donc, il faudra déjà pour l'année prochaine financer un million, même un peu plus, et vous nous annoncez plus de 2 millions d'euros, même bien plus, par an, en investissement. Donc, de ce point de vue, nous pensons que l'investissement qui est présenté ne sera pas réalisable, que les efforts qui seront faits sur le budget, ne suffiront pas à pouvoir réaliser l'ensemble de ces projets d'investissement. De ce point de vue, nous n'approuverons pas ce rapport.

M. COSTES, Maire

Je vous remercie pour ces commentaires. Je précise quand même, pour tout le monde, c'est une prévision

de Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Il est bien évident que, par souci de gestion et de bonne gestion, il n'est pas question d'engager la commune au-delà de sa capacité d'investissement. Nous serons extrêmement vigilants. L'année 2017 sera une année d'études, pour permettre de préciser effectivement les besoins en financement de la crèche, de s'assurer que l'on ait bien les soutiens des bailleurs que l'on espère. Des structures vont nous accompagner dans la construction de cette crèche. On le fera en toute transparence comme on va continuer à le faire aujourd'hui, c'est-à-dire en association avec la CAF, naturellement les assistantes maternelles, l'ensemble de la structure de la Petite Enfance, et s'agissant de la construction de l'école, ça se fera naturellement avec l'ensemble des parties prenantes, donc le Conseil Municipal, les directrices d'écoles et l'ensemble des acteurs qui sont concernés par les opérations scolaires. Il n'en reste pas moins que l'on a un souci, concernant l'école dont la cantine est très petite. On essaie de jongler avec les places ; on a donc besoin effectivement de réfléchir sur ce déménagement. Comme on a besoin aussi de réfléchir et ce ne sont pas les Pibracais qui sont autour de la table qui diront le contraire, de doter Pibrac en salles supplémentaires pour les associations. Un complexe pour permettre à chacune des associations d'exercer leur activité dans de bonnes conditions et qu'elles ne soient pas obligées de jongler avec les salles. On a un déficit de salles, on a un déficit d'équipements, et il faut que l'on puisse y faire face. Donc, ce que l'on dit aujourd'hui, c'est oui, il faut moderniser, mais on le fera à condition que l'on ait la capacité de le faire. On s'est engagé à ne pas faire du matraquage fiscal donc on n'ira pas faire du matraquage fiscal. S'il y a des augmentations d'impôts elles seront forcément contenues. Il n'est pas question que l'on ait, comme ça a été fait à Cugnaux, des 30 % d'augmentation d'un seul coup, ce n'est pas prévu. Les investissements seront faits que si on est capables de les faire et nous essayerons de maximiser le recours aux subventions extérieures. Voilà ce que je voulais dire sur ces orientations.

J'ajoute un point quand même que je n'ai pas mentionné, c'est les effets exogènes sur le personnel. Cette année on a pu le contenir à - 1 % ; l'année prochaine cela va être compliqué pour les raisons suivantes : d'abord, on continue cette augmentation du point d'indice de 0,6 %, donc qui sera encore effectif, mais on va subir deux choses : alors je me réjouis pour les personnels mais il n'en reste pas moins que c'est des charges supplémentaires pour les collectivités, on va subir trois éléments supplémentaires qu'il faut avoir à l'esprit.

Le premier point, je l'ai dit, c'est le point d'indice.

Le deuxième point, c'est une décision de l'Etat, ce que l'on appelle un glissement 'prime-point'. Vous savez que le salaire des fonctionnaires est organisé d'une part avec le traitement indiciel brut et un régime indemnitaire. Il a donc été décidé de réintroduire progressivement une partie des primes dans le salaire de base, de manière que ce soit éligible à la retraite. Donc ceci est très bien pour les personnels, il n'en reste pas moins que pour les collectivités au titre de l'employeur cela correspond à une augmentation des charges significative.

Donc, on va avoir :

- l'augmentation de 0,6 point,
- l'augmentation des charges employeur,
- la mise en place du RIFSEP,
- le glissement vieillesse technicité, mais encore
- la mise en place de quatre élections, deux tours pour les présidentielles, plus deux tours pour les législatives,
- le recensement

Il y a eu une subvention d'Etat mais cette subvention ne couvre pas l'intégralité des frais d'organisation du recensement. Il reste, à la charge de la commune, entre 15 000 et 20 000 euros.

Tout ceci cumulé, fait que l'on a des charges exogènes qui sont significatives et on peut dire globalement que cela va quasiment rajouter entre 150 000 euros voire plus, au minimum, sur les charges du chapitre 12. Il faudra que l'on soit un peu astucieux, que l'on travaille comme ça a été dit, pour optimiser l'utilisation des personnels, que l'on ait recours peut-être à d'autres mécanismes, pour permettre d'absorber et de réduire globalement les dépenses de fonctionnement, notamment le chapitre 11, je l'ai dit, mais également le chapitre 12. Voilà ce que je voulais vous dire en complément sur la partie Personnel. Je laisse peut-être la parole si vous avez d'autres remarques à faire, avant le vote.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Il est difficile d'être précis sur le programme d'investissement parce que justement il faut avoir en contrepartie les possibilités de financement de ces investissements, mais on a vu lors de la commission Finances, sur un tableau qui avait été présenté par Monsieur PIQUEPE, qui était vraiment une sorte de catalogue, qui représentait quand même 15 millions d'euros. Là, vous nous avez simplement présenté les projets « phare ». Mais, j'ai fait le calcul rapidement, on en est à 9 millions d'euros, sur quatre ans, à peu près. Si on rajoute une année, car il n'y a que les projets « phare », j'ai peur que l'on se trouve entre 12 et 15 millions d'euros, c'est ça ? Dans vos prévisions de financement, aujourd'hui, est-ce que vous pouvez dire ce que vous avez intégré ou pas ? Est-ce que c'est sur cinq ans, parce que cela ne va pas s'arrêter à 2020 ? L'évaluation est-elle de 7, du 8 ou du 15 Millions d'euros ?

M. COSTES, Maire

Alors, ce que l'on essaie de financer au minimum c'est ce que je viens de rappeler ici. Après se rajouteront des financements de fonctionnement nécessaires. Des investissements, je l'ai dit, d'accompagnement du fonctionnement de la collectivité. Il y a certaines opérations que l'on va essayer de faire financer par des biais avec l'aide de Toulouse Métropole notamment, donc on va essayer de voir comment on peut opérer tout ça. Je ne vous cache pas que ça va être difficile ; et je le rappelle nous n'engagerons pas ces dépenses, si le seul moyen d'accompagner ces dépenses entraînerait une augmentation significative des impôts. Ce n'est pas l'objet.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Vous avez simulé, en fait, ce que la commune pourrait supporter en termes d'endettement supplémentaire. Vous parlez de 4 à 5 Millions d'euros d'emprunt. Vous dites : si on regarde le ratio d'endettement des différentes communes, il nous reste 3,7 millions d'euros à rembourser, on pourrait en rajouter 4. C'est à peu près ça ?

M. COSTES, Maire

Enfin, c'est plus compliqué. On a un ratio de désendettement qui est de 4,9 années, donc on peut monter à peu près à 8 ans. Huit années multipliées par, à peu près, 600 000 euros d'épargne brute, cela donne une charge. Et donc on retire l'emprunt actuel qui est celui-ci, et ensuite il faut s'assurer que la charge globale de l'emprunt puisse être soutenue et que l'on dégage la marge nécessaire de couverture d'emprunt.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Aujourd'hui, nous avons 3,7 millions d'euros à rembourser, et on rembourse 500 000 euros par an.

M. COSTES, Maire

Pas tout à fait, c'est un peu moins.

M. GOIG, Conseiller Municipal

525 000 euros c'est ce que l'on a remboursé et la différence entre le capital qui est de 340 000 euros ce sont les intérêts. Mais ça ce sont les 3,7 millions qui nous restent. Si on veut rajouter 4 millions, j'ai fait le calcul, c'est 20 points d'impôts. Un point d'impôt c'est 21 000 euros. Si on emprunte 4 millions d'euros, il faut rajouter 450 000 euros chaque année aux 500 000 euros à sortir chaque année. Ça veut dire qu'au lieu de rembourser 520 000 euros cette année, on aura 1 million d'annuité d'emprunt. Ça veut dire que la taxe d'habitation passerait de 9,7 % à 30 % ?

M. COSTES, Maire

Non.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Il y avait des choses à améliorer, mais on n'a pas hérité d'une commune en faillite ! Par contre il y a des communes qui sont en faillite.

Mme BON GONELLA, Adjointe au Maire

Je ne suis pas tout à fait d'accord car au-delà de 8 ans la commune peut être déclarée en faillite.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ce que je veux dire c'est que d'après un rapport de la Cour des Comptes, il y a 30 % des communes qui sont mises en faillite ! On dit que ça ne peut pas arriver, que cela n'arrive qu'aux entreprises. Non, ça pourra arriver un jour. Ce que je veux simplement dire c'est que l'on nous parle de ça, c'est un débat important. Nous sommes complètement d'accord avec vous sur le fait que les dotations de l'Etat se réduisent, on est d'accord sur le fait qu'il y a un besoin de modernisation des équipements, par exemple le gymnase de la Castanette. Mais seulement sur les moyens à trouver, c'est là qu'il va falloir réfléchir et faire des suggestions.

M. COSTES, Maire

Naturellement, on en discutera en commission Finances pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés et que chacun partager ces stratégies de couverture financière. Une des modalités c'est naturellement la négociation avec un emprunt qui soit le plus ajusté possible. C'est effectivement, demain, l'étalement de la dette dans une capacité qui soit compatible avec les capacités financières de la commune. C'est le recours à des mécanismes particuliers, donc on explore, alors je ne veux pas trop en parler encore aujourd'hui, mais la possibilité avec la Caisse des Dépôts et Consignations, d'avoir des prêts à taux 0, à long terme. Ce sont aussi des possibilités que l'on explore aujourd'hui. Aujourd'hui, ce sont des chiffres que l'on vous donne avec toutes les estimations et les réserves nécessaires puisque l'on va faire en 2017 les études nécessaires

pour préciser deux choses : ajuster le montant de ces investissements puisque Madame DUZERT parlait de un million d'euros par classe, c'est certainement pas ce montant-là, c'est trop. Nous aurons en 2017 un débat là-dessus, et forts de ce débat nous pourrions monter au créneau avec les bailleurs de fonds et avec les différents schémas que l'on mentionne, pour s'assurer d'une part que l'on a la capacité de le faire et que l'on a la capacité dans le respect d'un engagement qui est le nôtre, de maîtriser la charge fiscale. Je répète, il n'est pas question, pour que ce soit clair, d'augmenter de 30 points les impôts, ce n'est pas l'objet. Je veux rassurer tout le monde. En tout état de cause, il faudra trouver une solution pour répondre aux obligations qui sont les nôtres de construire, de moderniser, et puis de ne pas rester dans l'immobilisme. Nous essayerons de trouver une solution. Mais, en tout cas, cette solution sera débattue avec tout le monde.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Juste pour répondre à Madame GONELLA, vous avez page 25 de votre Rapport d'Orientation Budgétaire, l'évolution de l'encours de dette depuis 2010. Cela n'a pas été dépassé depuis 7 ans. La plus forte année était en 2014.

Mme GONELLA, Adjointe au Maire

Mais cela ne concerne qu'un seul emprunt. Et cela ne veut pas dire que la commune n'était pas endettée.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

C'est l'encours de dettes global !

Mme GONELLA, Adjointe au Maire

La première année, quand nous sommes arrivés, la dette était sur 11 années !

M. COSTES, Maire

En tout cas on vérifiera ces chiffres. Ce que je veux dire simplement, c'est qu'il y a une marge. Je sais que Monsieur GOIG, l'année dernière avait essayé de négocier le taux.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Alors, ce n'était pas valable, tout simplement parce que pour renégocier les taux, ils nous demandaient des pénalités très élevées et avec Madame FROISSARD responsable de la comptabilité nous avons reculé.

M. COSTES, Maire

A priori, il y a une ouverture à nouveau là-dessus, donc on va essayer de relancer les négociations. Bien entendu il faut faire l'équation pour voir où ça peut être intéressant. Nous ferons l'exercice.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Nous allons payer des indemnités qui ne pourront pas financer le différentiel d'intérêts.

M. COSTES, Maire

On peut conclure là ; je vous ai présenté un petit peu les orientations. Ça sera traduit dans le budget primitif que l'on vous proposera avec un certain nombre d'opérations de financement des investissements, avec des actions que l'on souhaitera soutenir à la fois de réduction et puis de maintien de dépenses. Parce que, comme je l'ai exprimé, le poste périscolaire, le poste scolaire, le poste d'action aux associations, le poste de support aux événements festifs, etc., doivent continuer d'exister et il semble important que l'on puisse les soutenir et puis que l'on regarde là où les réductions sont possibles.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

J'avais juste une remarque sur la dépense, on peut y revenir tout à l'heure, mais je pense qu'il est intéressant de la voir aussi au niveau du Débat d'Orientation Budgétaire. Cela concerne la vidéosurveillance.

M. COSTES, Maire

Vidéo Protection s'il vous plaît !

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Cela concerne les bâtiments, c'est ça ?

M. COSTES, Maire

A la fois des bâtiments publics et scolaires.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

D'accord. Je n'ai pas noté, dans le budget, d'augmentations significatives des dépenses liées à des dégradations ou du vandalisme sur les bâtiments communaux.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Il ne faut pas raisonner comme ça.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Dans le budget, excusez-moi, mais cela n'apparaît pas spécifiquement. Donc on peut se poser la question. On reviendra après sur ce sujet. Je comprends que c'étaient vos engagements de campagne et autre. Mais là, dans le cadre d'une dépense d'investissement, si cette vidéosurveillance liée à la protection, est faite, pour les bâtiments et équipements publics, au regard des dépenses qui n'existent pas, en fait, sur l'éventuel vandalisme qu'il peut y avoir sur les bâtiments ... C'est une question à se poser.

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Il n'y a pas que ça, ça ne se mesure pas de cette manière !

M. COSTES, Maire

On y reviendra tout à l'heure, si vous le permettez. Je ne veux pas faire le débat là, parce qu'on y reviendra ; c'est trop tard ce soir. Mais ce que vous dites n'est pas tout à fait exact, donc l'origine de cette vidéo protection est d'une part pour protéger du vandalisme et permettre aussi d'exercer une protection sur les entrées et sorties de Pibrac, qui vont permettre de faciliter la recherche et l'identification des individus qui commettent des méfaits, des crimes, des incivilités de toutes sortes, dans le cas où ceux-ci sont commis. Donc de manière à ce qu'on puisse identifier les plaques des véhicules des gens qui rentrent, qui sortent etc., et que l'on puisse a posteriori agir. Et c'est également une dissuasion sur les bâtiments publics.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Qui va gérer les bandes d'enregistrement ?

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

C'est de la vidéo protection et non pas de la vidéosurveillance. La différence c'est qu'il n'y a personne pour l'instant devant un écran. C'est de l'enregistrement sur disque dur dans une salle protégée, et qui est mis à disposition, sur ordre du magistrat, aux forces de l'ordre. Ils regarderont les plages qui les intéressent. Puis tous les mois les images seront effacées.

M. COSTES, Maire

Donc, s'il y a un fait, on peut agir et remonter plus facilement à l'identification des auteurs des faits. En gros c'est ça.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Et aujourd'hui on vous a remonté beaucoup de faits ?

M. COSTES, Maire

Oui. Les chiffres on vous les communiquera plus tard. Par contre, il faut avoir à l'esprit le lycée. Le lycée, d'après des statistiques nationales, c'est la possibilité d'accroissement d'incivilités, de délinquance, de faits d'échanges en tous genres au voisinage. Donc, il faut que l'on se mette en capacité d'être prêts pour accueillir le lycée afin de ne pas avoir une explosion des actes d'incivilité et de délinquance au moment où il y aura le lycée sur Pibrac.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Pour l'instant mon intervention était juste par rapport à un investissement qui ne semble pas, au regard des dépenses...

M. COSTES, Maire

C'est votre avis, ce n'est pas le nôtre !

Mme MOUTON-DUBOSC, Adjointe au Maire

On sait que ça va revenir, que cela va augmenter à nouveau. Nous sommes tombés à 44 cambriolages par rapport à 52 je crois l'année dernière, et on sait, quand on observe les chiffres mais vous pouvez le regarder, sur les différentes communes autour de Pibrac. Celles qui ne se protègent pas prennent de plein

fouet des augmentations énormes. La Haute-Garonne a cette particularité de venir actuellement au niveau de délinquance de la région parisienne. Donc il faut lutter.

M. COSTES, Maire

Nous en parlions encore hier soir, avec le Général CLOUZOT, commandant d'ensemble des forces de gendarmerie, le commandant de gendarmerie de Léguevin, ainsi que le commandant de la gendarmerie du Mirail. Nous avons eu un échange à ce sujet, je peux vous garantir que les chiffres et la tendance sont inquiétants. Donc, aujourd'hui, il y a une nécessité de se doter des moyens de prévention et d'anticipation nécessaires. Nous considérons que c'est justifié, peut-être pas vous, mais enfin laissez-moi diverger sur cette opération.

M. GOIG, Conseiller Municipal

En conclusion, je voudrais faire quelques suggestions sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire. J'ai dit tout à l'heure ce que l'on pensait sur la nécessité de faire très attention à la liste des investissements que l'on va pouvoir supporter. Le point sur lequel on vous rappelle d'exercer la vigilance ce sont les partenariats publics/privés. Je répète une nouvelle fois, les partenaires on les cherche depuis deux ans. Certains étaient prêts à aller les chercher à Bruxelles, les cherchent toujours et on ne les a pas. Et puis, je redoute qu'on ne les ait pas de sitôt. Le partenariat pour les subventions cela existe bien sûr, mais c'est de plus en plus difficile, donc pour moi il faut être extrêmement prudent.

Je reviens sur le tableau des investissements. Si on ne prend pas le tableau de la dernière fois, de la commission Finances qui représenté 15 millions d'investissements sur 5 ans, en prenant le minimum du minimum de ce qui est à rajouter aux projets « phare », on est à 12 ou 13 millions d'euros, ce qui est énorme. Lorsque Monsieur SAINT-MELLION a participé à la commission Finances, il a dit que d'après leurs calculs, ils considéraient que l'on ne pouvait pas dépasser 2 millions par an d'investissement. Selon nos calculs, enfin ceux sur lesquels on était d'accord l'année passée quand je m'en occupais, nous avons dit qu'il ne fallait pas dépasser raisonnablement 1,7 millions. Parce que 5 fois 1,7 points c'est beaucoup d'argent.

Chaque année, il faut trouver des ressources pour rembourser 530 000 ou 520 000 euros par an d'intérêts, en ayant que 3,7 millions à rembourser. Si on monte cet emprunt à 8 millions d'euros, parce que c'est ce qu'il va falloir faire, si on veut faire ne serait-ce que 4 millions d'investissement. Quatre millions d'investissement sur les 12 ou 13 millions selon ce à quoi on arrivera, une partie étant payée par les subventions effectivement, une partie par l'excédent reporté on va tirer des recettes qui excèdent les dépenses de fonctionnement. D'accord. Mais quand même ! Et comme on l'a dit tout à l'heure, 4 millions d'emprunt c'est 500 000 euros à rembourser par an, et 20 000 euros par point d'impôt. Il n'y a qu'à faire le calcul ! Donc ça c'est extrêmement dangereux. L'année passée d'ailleurs, je me souviens que quand on avait fait le Débat d'Orientation Budgétaire, on avait dit qu'en fait, on avait un remboursement de dette qui était contraignant, qui grèverait notre budget. On doit donc être vigilants. On avait dit que l'on avait cette contrainte avec 4,5 millions d'euros de reste à rembourser. Et c'était difficile. Alors, je ne vois pas comment l'année passée on aurait pu dire, à 4,5 millions d'euros attention c'est difficile, et que l'on monte à 8 millions, en 2017. Pour nous en fait la solution est vraiment ailleurs. Elle consiste à établir des priorités strictes sur ce qu'on va faire en investissement. Les Pibracais sont prêts à comprendre que c'est soit ça, soit on augmente la taxe d'habitation à 20 %. Toutes les communes sont confrontées aux mêmes difficultés. Cela veut donc dire que c'est difficile, et que la construction de l'école, sera peut-être, la seule priorité sur trois ans. Je suis complètement d'accord que la vidéo protection est nécessaire; cela va être 200 000 euros. En rajoutant tout ça, on risque d'avoir un catalogue qui va nous coûter trop cher. L'exigence de prudence que l'on vous demande de prendre en compte, c'est de faire en sorte que l'on n'enclenche ces investissements que quand on aura la certitude de ce fameux partenariat public-privé ; qu'il vienne de Bruxelles ou d'ailleurs.

M. COSTES, Maire

D'accord. Un élément que je n'ai pas rajouté, mais c'est un élément qu'il faut prendre en considération également, il s'agit du recensement. Vous savez que les dotations sont au nombre d'habitants, donc on espère augmenter significativement le nombre d'habitants, et ajuster ainsi les dotations. Ça c'est le premier volet d'augmentation que je n'ai pas mentionné, exogène. Deuxième volet, c'est la zone de l'Escalette que l'on essaie de dynamiser. Nous espérons son démarrage prochainement suite à divers contacts que nous avons eu, et ensuite nous espérons que des entreprises viennent très rapidement et dès 2017. Il y aura donc de la CFE (cotisations foncières des entreprises). Naturellement, cette cotisation part à Toulouse Métropole, mais la commune bénéficiera d'une rétrocession qui sera quand même organisée, s'il y a un taux d'emploi significatif, et on l'espère, de Pibracais. Le dernier point, concerne les subventions. Alors, pour avoir des subventions il faut avoir des projets. Je l'ai déjà dit, vous pouvez le noter, puisque cela a été validé à la Métropole. Nous avons déjà un projet qui s'appelle DEMETER, qui englobe autour de l'aéroport, c'est-à-dire y compris Pibrac, toutes, je dis bien toutes les plus grosses sociétés qui sont sur toute la ligne aéronautique, l'ensemble des services de l'Etat, cinquante partenaires qui se sont groupés, pour essayer de partager un certain nombre d'opérations pour faire du plus avec du

moins. C'est-à-dire essayer d'accompagner les projets en simplifiant, en faisant de l'accompagnement réglementaire, en fléchissant prioritairement des fonds d'Etat ou des collectivités. L'ADEME en particulier, vers l'accompagnement de projets qui resteront dans ce méta cluster de projets, dont Pibrac fait partie. Et ensuite, on essaie pour la partie Mobilité, d'extraire plusieurs de ces opérations, cette fois-ci comme je le mentionnais, qui vont passer sur un projet qui est rentré dans un appel à projet qui s'appelle UIA (Urban Innovating Action) qui est un projet européen, pour lequel on peut récupérer 80 % de subvention. Donc, il y a des mobilisations importantes. J'aurai l'occasion d'en reparler quand nous aurons la certitude que le projet est accepté et que l'on aura des subventions en retour. On se mobilise. C'est un sujet important qui concerne tout le monde, il s'agit de la circulation et l'encombrement urbain. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, au-delà de la mobilisation de la troisième ligne de métro qui va se faire et désengorger Colomiers, on n'a pas prévu de multiplier la RN124 par deux ni la route de Grenade. Mais il faut agir de façon systémique et ce type de projets est de nature à pouvoir mettre autour de la table plusieurs opérateurs. Pour ce qui concerne l'Etat, vous avez tous les services de la préfecture, le SGAR, la DREAL, la DIRECCTE, la DDT, la CDC, la CDC Biodiversité, l'ADEME, l'ORAMIP, l'ORDIMIP, etc... Sont également mobilisées plusieurs grosses sociétés comme SUEZ, VEOLIA, et également la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse et la Chambre d'Industrie Régionale, représentée par Monsieur Alain Di CRESCENZO. Sont également représentés tous les acteurs de l'Energie : ERDF, ENEDIS etc..., vous avez ATR, AIRBUS, SCHNEIDER, le Club Réussir, TOMPASS. Tout le monde se met autour de la table pour essayer de résoudre cette problématique de désengorgement au voisinage de la zone aéronautique. Ce sont des engagements forts et j'espère que demain nous pourrions communiquer sur ce sujet. Je vous donne quelques éléments, car vous savez que ce dossier est passé en Conseil de Métropole, mais en tout état de cause il y a véritablement, sur des projets particuliers, une action de mobilisation concertée, concomitante de l'ensemble des acteurs, non seulement pour résoudre les problèmes mais pour monter au créneau afin récupérer des subventions. Voilà ce que je voulais dire, on ne reste pas inactifs.

Mme VIVANCOS, Conseillère Municipale
Vous avez des échéances pour ce projet ?

M. COSTES, Maire

En ce qui concerne DEMETER, oui c'est parti, c'est une étape-projet. Il y a la Région qui accompagne également au travers d'un projet qui est versé dans ce cadre-là. Ce projet devrait faire l'objet d'une signature. Il est passé en autorisation de signature le 23 février, et fera l'objet d'un passage en commission permanente prochainement par la Région, Madame DELGA et Madame PELLEFIGUE ont déjà donné leur accord. Ensuite, cela devrait faire l'objet d'une signature par l'Etat, sous couvert de la réserve puisque l'on rentre en période de réserve, entre aujourd'hui et le mois de juin. Mais par contre c'est un projet dont les fiches-projets s'étalent entre aujourd'hui, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans... Il y a donc différentes temporalités des fiches-projets. Certaines sont à court terme, d'autres sont à plus long terme.

Voilà, je vous propose d'acter le Débat d'Orientation Budgétaire.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Excusez-moi, la délibération mentionne deux alinéa, il y a : 'prendre acte' et 'approuver', pouvez-vous nous préciser, s'il vous plaît ?

M. COSTES, Maire

On prend acte. Il n'y a pas de vote. On prend acte de la présentation des éléments qui constituent la présentation du débat qui a eu lieu et des éléments contenus dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Donc je vous propose de supprimer cette phrase 'approuve le rapport', et de ne mentionner que 'prendre acte du débat et des éléments qui sont associés au rapport'.

Délibération n° 201703DEAC04 “FINANCES”**Objet : Rapport et débat des Orientations Budgétaires 2017**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en son article L.2312-1 pour les communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente donc le rapport, annexé à la présente délibération, et fait état de la situation financière de la ville et des orientations du projet de budget 2017.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la présentation des éléments ayant permis le débat d'orientations budgétaires et du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu.

M. COSTES, Maire

La prochaine délibération concerne la liste des marchés publics qui ont été passés en 2016. Il s'agit du marché de fournitures pour la bibliothèque avec la librairie Ombres Blanches, la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie, à la société d'architectes CASADEPAX. J'en profite pour remercier Monsieur CASADEPAX pour son travail qui est vraiment un accompagnement extrêmement précis et précieux. Vous avez ensuite, le marché pour l'entretien des bâtiments communaux, le théâtre, les gymnases de la Castanette, avec la société SELIC, d'un montant de 38 435 euros. La société ARNAUD SPORT, qui a été retenue pour un montant de 451 606 euros pour la réalisation d'un terrain de grands jeux synthétique. Et enfin, les travaux de réaménagement de la mairie, avec différents lots : démolition, menuiseries, plâtrerie, menuiseries intérieures, faux plafonds, revêtement de sol, électricité, chauffage, ventilation, peinture, démolition, gros-œuvre, avec les sociétés THOMAS et DANIZAN, GARRIGUE, ETP, TEANI, EPILOGUE, LACAZE, EEGI, CDS DU TOUCH, et ETR pour un montant de 235 952.82 euros. Je précise que ces travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée concernant la partie salle du Conseil Municipal devraient être finis, d'ici la fin mars. L'accueil déménagera dans cette partie-là de manière à continuer les travaux sur la partie accueil, et l'ensemble des travaux de réhabilitation devraient être finis fin juin.

Délibération n° 201703DEAC05 « MARCHES »**Objet : Liste des marchés publics passés en 2016**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-22,

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 133,

Considérant la liste des marchés conclus en 2016,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Prend acte des marchés ci-dessous énumérés, conclus en 2016,

MARCHES DE FOURNITURES

N° lot	Nature	Société retenue	Montant retenu quantité mini HT
	Livres pour la Bibliothèque		
1	Livres fictions et documentaires adultes	OMBRES BLANCHES	4000.00 €
2	Albums fictions et documentaires jeunesse	OMBRES BLANCHES	4000.00 €
3	Bandes dessinées adultes et jeunesse	OMBRES BLANCHES	1000.00 €
		TOTAL	9000.00 €

MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE

N° Lot	Nature	Société retenue	Montant HT
unique	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie	CASADEPAX Jean-François	24 230.50 €

MARCHES DE SERVICES

N° lot	Nature	Société retenue	Montant HT
	Entretien des bâtiments communaux		
1	Entretien du Théâtre	SELIC	24 660.00 €
2	Nettoyage du gymnase de la Castanette	SELIC	10 648.00 €
3	Nettoyage en hauteur	SELIC	3 127.00 €
	TOTAL		38 435.00 €

MARCHES DE TRAVAUX

N° Lot	Nature	Société retenue	Montant HT
N° lot	Réalisation d'un terrain de grand jeu en terrain synthétique	ARNAUD SPORT	451 606.50 €

N° lot	Nature	Société retenue	Montant retenu quantité mini HT
	Réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie		
1	Démolitions – Gros œuvre	THOMAS ET DANIZAN	71 720.72 €
2	Menuiseries extérieures	GARRIGUES	30 213.20 €
3	Plâtrerie	ETP	24 134.50 €
4	Menuiseries intérieures	TEANI	8 047.92 €
5	Faux plafonds	EPILOGUE	18 176.00 €
6	Revêtements de sols - Faiences	LACAZE	17 031.25 €
7	Electricité	EEGI	33 839.40 €
8	Chauffage – Ventilation - Plomberie	CDS DU TOUCH	24 500.00 €
9	Peintures	ETR	8 289.83 €
	TOTAL		235 952.82 €

M. COSTES, Maire

Le point suivant concerne l'approbation du bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières. Il s'agit :

Cession	Situation	Référence	Identification acquéreur	Montant
Terrains	3 rue Albert Camus	BC n° 279, 281, et 289	Groupe EDENIS	20 000 €
1/18 ^{ème} d'une maison	Carbonne Haute-Garonne	B 2515	M. VEIGA Serge/Mme LAVIE Nadège	10 222 € (1/18 ^{ème} de 184 000€)
Terrain	Avenue François Verdier	BI 343	M. BERNA Thomas/Mme SENRA Nina	100 000 €
Terrain	Avenue François Verdier	BI 339	M. SARAMON Marc/Mme BERGON Stéphanie	100 000 €

Vous aviez questionné sur les noms des acquéreurs. Les renseignements se trouvent dans le tableau en ce qui concerne la vente des terrains issus du legs BERTAINA. S'agissant des deux maisons qui ont été également vendues mais qui ne sont pas comptabilisées ici puisque la signature de l'acte a eu lieu en 2017, cela apparaîtra donc sur l'exercice 2018. Les acquéreurs sont Monsieur et Madame LABATE et Monsieur RODILLON. L'acte concernant le troisième terrain a été passé, je l'ai signé cette semaine, l'acquéreur se nomme Monsieur MASSON. En résumé les trois terrains ainsi que les deux maisons ont été vendus ; et je rajoute que la ferme est en cours de vente. Je vous propose de prendre acte de ce bilan 2016 des acquisitions et des cessions immobilières.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Par contre les 200 000 euros des deux terrains n'apparaissent pas au Compte Administratif, on est bien d'accord ?

M. COSTES, Maire

C'est à titre d'information. Donc je vous propose effectivement de prendre acte de ce bilan.

Délibération n° 201703DEAC06 « DOMAINES »

Objet : Approbation du bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions immobilières

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les communes doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

Le bilan annuel 2016 de la Commune de Pibrac est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif, ci-joint, précisant la nature du bien, sa localisation, les modalités d'entrées et de sorties du patrimoine de la Commune, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire. Il sera annexé au compte administratif de la collectivité.

Ce document a donc pour objet de donner une juste appréciation de la réalité physique des opérations foncières réalisées sur l'année.

La commune a cédé :

- trois parcelles cadastrées BC 279, 281, et 289 représentant une superficie totale de 668 m² pour un montant de 20 000 € à la société EDENIS. Il s'agit d'une régularisation de fait, les parcelles en question étant déjà incluses dans la clôture délimitant la maison de retraite La Houlette.
- un dix-huitième d'une maison située à Carbonne issue du legs BERTAINA, pour un montant de 10 222 €.
- deux terrains situés avenue François Verdier issus de la parcellisation en cinq lots du legs BERTAINA, cadastrés :
 - *BI 339 d'une superficie de 500 m² pour un montant de 100 000 €,
 - *BI 343 d'une superficie de 500 m² pour un montant de 100 000 €.

La Commune a, par ailleurs, transféré de plein droit à Toulouse Métropole qui exerce la compétence relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage, l'intégralité des parcelles cadastrées AI n°10, AI n° 11 et AI n°94 d'une superficie totale de 5 820 m².

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions immobilières de la Commune de Pibrac annexé à la délibération.
- APPROUVE le bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions immobilières de la Commune de Pibrac qui sera annexé au compte administratif 2016.

M. COSTES, Maire

Le point suivant concerne l'adhésion au groupement de commandes de Toulouse Métropole, pour les fournitures de bureau. Vous savez que chaque fois que l'on peut on essaie de mutualiser. Alors, j'annonce que hormis cela il y aura des mutualisations qui vont être opérées prochainement sur un certain nombre de postes, et c'est aussi par ce biais là que l'on espère réduire les dépenses de fonctionnement de la commune. Il s'agit ici d'approuver une convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, et les communes qui sont membres de Toulouse Métropole pour les fournitures de bureau ; donc on espère aujourd'hui qu'au travers de ce groupement on puisse réduire significativement les coûts d'achats de fournitures de bureau. Y a-t-il des questions ?

DELIBERATION N° 201703DEAC07 «MARCHES »

Objet: Fournitures de bureau : adoption d'une convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, et des communes membres de Toulouse Métropole

Toulouse Métropole, et certaines communes membres dont Toulouse, Aigrefeuille, Saint-Alban, Aussonne, Aucanville, Launaguet, Villeneuve Tolosane, Cugnaux et Pibrac ainsi que les CCAS d'Aucanville, Launaguet et Pibrac ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'achat de fournitures de bureau.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles 28 et 101 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la convention n° 17TM02 portant création du groupement de commandes, en vue de participer ensemble à l'achat de fournitures de bureau dans les conditions visées par l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Article 2 : La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

M. COSTES, Maire

Il s'agit pour le point suivant de désigner le représentant de la ville qui siégera au sein du Conseil d'Administration du Fonds de dotation créé pour la mise en valeur de Pibrac. On vous propose de désigner Monsieur OLLIER, qui est aujourd'hui conciliateur de justice, ancien directeur de la Chambre d'Agriculture, et qui a donc toutes les qualités requises pour pouvoir représenter la ville au sein de ce fonds de dotation. Il siégera donc en mon nom au Conseil d'Administration pour porter la voix de la ville au sein de ce Conseil. Y a-t-il des questions ?

M. URO, Conseiller Municipal

Est-ce que les statuts n'ont pas été modifiés entretemps, parce que lors de la dernière délibération qui créait ce fonds de dotation, il était écrit que c'était le maire qui devait siéger au Conseil d'Administration.

M. COSTES, Maire

Il est écrit le Maire ou son représentant !

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Mais le représentant du Maire c'est un élu.

M. COSTES, Maire

Non pas forcément. C'est un représentant, et c'est très bien qu'il y ait quelqu'un d'extérieur qui représente la commune. Le fonds de dotation est administré par un Conseil d'Administration qui comprend au minimum la ville de Pibrac, représentée par son Maire ou son représentant, et trois

représentants des fondateurs, au maximum 12 membres.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Monsieur le Maire, un représentant de la commune, comment peut-il connaître les intérêts de la commune s'il n'est pas élu ?

M. COSTES, Maire

Parce qu'on lui donnera un certain nombre d'éléments qui lui permettront de diriger son vote eu égard aux opérations qui seront faites dans la commune. Quand vous avez des commissions, par exemple des commissions dans lesquelles il y a des représentants extérieurs. Il n'est pas obligatoire que ce soit un élu qui représente le Maire.

Mme DUZERT et Mme CORTIJO, Conseillères Municipales

J'ai du mal à comprendre comment la commune en tant que collectivité peut être représentée par quelqu'un qui n'est pas élu ?

M. COSTES, Maire

Ecoutez, c'est la possibilité qui est donnée ; donc, pour éviter qu'il y ait toute difficulté sur ce sujet nous on propose que ce soit un tiers extérieur qualifié et avec lequel on discutera et on passera effectivement les éléments d'appréciation du vote à cette personne.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Si je peux me permettre, c'est bien pour cela que l'on passe cette décision en Conseil Municipal. Pour que le Conseil Municipal approuve ce représentant.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Et ce Monsieur il a quel statut au sein du Fonds de dotation ?

M. COSTES, Maire

Il est représentant, il portera l'avis de la commune, par délégation.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Et comment la commune pourra donc émettre un avis auprès de ce Monsieur ? Est-ce que l'on votera en Conseil Municipal, les éventuelles propositions de la commune ?

M. COSTES

Non, il représente le Maire.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Donc il n'y a aucune proposition de contrôle qui peut être faite de la part du Conseil Municipal ?

M. COSTES, Maire

Ce sont des opérations qui sont dirigées vers des opérations d'intérêt général de la ville. Ces opérations d'intérêt général de la ville, donc nous on donnera notre avis et on transmettra à Monsieur OLLIER les opérations que l'on souhaite soutenir quand elles nous seront proposées. S'il y a des opérations qui sont significatives, on pourra tout à fait en débattre de façon transparente. Par contre, c'est Monsieur OLLIER qui portera la voix au même titre que les gens qui participeront au Conseil d'Administration. En tout état de cause, toutes les délibérations sont tracées, il y a un rapport qui est fait au niveau de la Préfecture qui est complètement transparent et qui permettra de tracer tous les éléments d'accompagnement, d'initiatives qui seront prises par ce fonds, vis-à-vis d'une opération d'intérêt général de la commune.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Vous avez annoncé l'autre jour, lors des vœux, que les Pibracais pouvaient faire des dons. Alors concrètement comment ça se passe ?

M. COSTES, Maire

Là, c'est le fonds qui va communiquer. D'abord, il faut que le Conseil d'Administration soit constitué. Je vais laisser Monsieur ROUX ou Monsieur THOMAS qui participent au fonds afin qu'ils s'expriment sur le sujet.

M. ROUX, Conseiller Municipal

Une fois constitué, le fonds décidera de l'action de communication, il ira à la rencontre des Pibracais pour recueillir des dons.

M. THOMAS, Adjoint au Maire
C'est le fonds, ce n'est pas la commune !

M. COSTES, Maire
Le préalable, c'est que le Conseil d'Administration soit constitué, qu'il ait l'autorisation de récupérer, de collecter des fonds, et qu'on fasse la publicité nécessaire, et après le fonds décidera de l'attribution de ces fonds auprès d'actions.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale
Ce n'est pas la commune ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire
Non, ce n'est pas la commune, c'est le fonds. La collecte, c'est le fonds. Et la publicité, c'est le fonds.

M. COSTES, Maire
Je propose de mettre aux voix. Y a-t-il d'autres remarques

Délibération n° 201703DEAC08 “ ADMINISTRATION ”
Objet : Désignation du représentant de la ville de Pibrac au Conseil d'Administration du Fonds de dotation « Mise en valeur de Pibrac »

Monsieur le Maire rappelle qu'un Fonds de dotation « Mise en valeur de Pibrac » a été créé par délibération n° 201607DEAC59 en date du 19 juillet 2016.

Vu les statuts du Fonds de dotation, notamment le chapitre III article 9.1 relatif à son fonctionnement et à son administration, il convient de désigner le représentant de ville qui siègera au Conseil d'Administration dudit Fonds de dotation.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Robert OLIET, domicilié 20 rue de l'Aigue Marine à Pibrac.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 6 abstentions (M. BRISSONNET, Mme VIVANCOS, M. SAINT-MELLION, Mme CORTIJO, M. URO et Mme DUZERT) DESIGNNE Monsieur Robert OLIET pour représenter la ville, au sein du Conseil d'Administration du Fonds de dotation « Mise en valeur de Pibrac », pour la durée du mandat en cours.

M. COSTES, Maire
On doit maintenant statuer sur une demande de subvention au titre de la DETR pour l'accompagnement des travaux de réhabilitation du gymnase de Castanette. Vous savez que pour soutenir une demande de subvention il faut que l'on ait l'autorisation du Conseil Municipal. Il s'agit de refaire en particulier l'étanchéité du gymnase de la Castanette, du toit, mais également de regarder l'intérieur du bâtiment, l'isolation de la façade latérale droite, est à refaire. Cela va permettre de réduire la facture d'électricité, la facture de chauffage, et de la rendre effectivement plus sure, puisque c'est vraiment du carton-pâte au bout. C'est une opération de travaux qui s'élève à 103 941 euros hors taxes, et ce qui est demandé c'est donc une subvention de 50 % c'est plafonné à une enveloppe de 300 000 euros, aujourd'hui, donc la DTR financera à hauteur de 51 970 euros. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre au vote.

Délibération n° 201703DEAC09 “SUBVENTION”
Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de réhabilitation du gymnase de la Castanette

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2334-2 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35),

Vu la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Considérant que cette dotation vise à soutenir des projets d'investissements structurants, dont la finalité est de participer à l'attractivité du territoire, en termes d'emploi et d'image. Plus précisément, elle constitue l'instrument privilégié pour subventionner des opérations d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental, touristique, et/ou favorisant le développement et le maintien des services publics en milieu rural (cf. article L.2334-36).

Considérant le projet de réhabilitation du gymnase de la Castanette qui vise à refaire l'étanchéité en raison des détériorations provoquant des infiltrations à l'intérieur du bâtiment et à remplacer la façade éclairante dudit bâtiment pour la rendre à la fois plus isolante et plus consistante.

Considérant l'opportunité de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR,

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2017 attribuée par l'État, la subvention pour le projet de réhabilitation du gymnase de la Castanette.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 103 941 euros HT.

Dans ce cas, la DETR peut atteindre 50%, soit 51 970 euros HT, d'une enveloppe de dépenses plafonnée à 300 000 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Ressources	Type d'aide	Montant HT	Taux
État	DETR	51 970 €	50 %
Autres financeurs publics	Réserve parlementaire	8 000 €	7.7 %
Total des subventions publiques		59 970 €	57.7 %
Autofinancement		43 971 €	42.3 %
Total général		103 941 €	100 %

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet décrit ci-dessus ;
- SOLLICITE le concours financier de la DETR pour une subvention de 51 970 € pour un coût global prévisionnel de l'opération de 103 941 €,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ainsi que les devis s'y rapportant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

M. COSTES, Maire

Là encore, il s'agit de demander les subventions pour accompagner la construction de la crèche. On a eu une commission Urbanisme au cours de laquelle on a réexpliqué le contexte dans lequel s'insérerait cette crèche. Donc cette crèche s'insère dans un cadre un peu plus large, la réalisation d'un projet intergénérationnel qui comprendra, hormis la crèche, un complexe de logements sociaux et de logements pour les seniors. Vous savez qu'il faut déménager cette crèche, elle est de 23 berceaux, il faut la porter avec le nouveau projet à 33 berceaux. Donc ça fera une crèche plus spacieuse, conforme, donc plutôt que de faire des investissements qui seraient des investissements à fonds perdus dans l'ancienne crèche, de mise en sécurité et d'extension. Je rappelle, quand même, qu'il y avait une extension prévue de deux berceaux pour un coût assez exorbitant. On fait, là, une extension extrêmement significative de plus de dix lits, et cette crèche s'insérera dans un cadre plus agréable, avec la proximité des places de parking qui permettront de sécuriser l'arrêt des parents qui déposent les enfants contrairement à ce qui est le cas aujourd'hui. Si vous connaissez la crèche Méli-Mélo, ce n'est quand même pas terrible. Il y a un plateau ralentisseur difficilement sécurisable. Le montant de l'opération est d'environ 750 000 euros. Il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de 187 500 euros représentant 25 % du montant des travaux. C'est le maximum subventionnable par le Conseil Départemental, que je remercie à cette occasion. Et d'une part de l'aide à l'investissement de la CAF de 260 500 euros et d'un autofinancement de la commune qui représenterait 40 % soit 300 000 euros.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Lors d'un précédent Conseil Municipal vous aviez évoqué la possibilité, et d'ailleurs c'est pour ça que le projet a pris un peu de retard, que cette crèche nous coûte zéro euro. Vous évoquiez les partenaires, partenariat public-privé, je voulais savoir qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ?

M. COSTES, Maire

Ce qui est prévu, c'est effectivement, dans un complexe, de vendre une partie d'un lotissement et de céder un bail emphytéotique, et l'ensemble de l'opération devrait donc permettre que celle-ci soit une opération blanche. Ensuite, on récupérera naturellement le terrain et la crèche Méli-Mélo actuelle, sur laquelle on fait une opération foncière ou autre d'ailleurs.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Vous êtes en train de nous dire qu'en fait vous vendez un terrain pour financer la crèche ?

M. COSTES, Maire

C'est une partie de la parcelle qu'on cède, ce n'est pas toute la parcelle.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Vous vendez un bien immobilier de la commune pour payer la crèche, ce n'est pas du tout un financement.

M. COSTES, Maire

L'opération sera blanche ; par contre, ensuite on a la création d'un complexe intergénérationnel et de logements sociaux, avec un bail emphytéotique que l'on récupérera après quarante ans. Ce bail permettra également la perception de loyers, revenus supplémentaires qui viendront en dégrèvement de cette opération puisque l'on va avoir non seulement des logements, des logements seniors, donc cela fera de la taxe supplémentaire qui viendra dégrever une partie de cette opération. Nous n'avons pas fait le calcul, ce qu'il faut juste savoir c'est que l'opérateur financera la voirie nécessaire, il fera la résidence seniors et les logements sociaux, en partenariat avec un autre bailleur social. Il y aura donc une partie de 300 000 euros d'investissement de la commune qui sera récupérée via un certain nombre de taxes qui seront reversées à la commune par les habitations qui seront utilisées.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Enfin, en gros vous expliquerez le montage financier quand il sera bouclé, mais globalement il n'y a absolument aucun apport extérieur à ce que la commune peut mettre ?

M. COSTES, Maire

Alors, dans le cas des partenariats public-privé, par exemple, là, une fois encore, la construction des voiries sera assurée par le partenaire privé, donc on aurait dû avoir les voiries supplémentaires à ajouter que ce soit les parkings et tout l'aménagement extérieur, et ça sera pris en compte dans ce partenariat public-privé... Mais on fera le calcul éventuellement sur le long terme. Je propose de mettre au vote cette demande de subvention.

Délibération n° 201703DEAC10 "SUBVENTION"

Objet : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de construction d'une crèche

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que le Conseil Départemental soucieux de garantir un développement équilibré du territoire et de répondre aux enjeux de demain, a mis en place, en étroite collaboration avec les maires et les présidents d'intercommunalités, un outil de planification et de programmation des grands projets sur 5 ans pour l'ensemble du département : le contrat de territoire.

Plus de 2000 projets d'investissement ont ainsi été recensés et programmés entre 2016 et 2020. Il s'agit d'équipements majeurs répondant aux besoins des habitants : scolaire, petite enfance, espaces sportifs et culturels, de loisirs, bâtiments publics...

Monsieur le Maire précise que le contrat de territoire entre la Ville et le Département a été signé le 13 décembre 2016, et recense les projets d'investissement pluriannuels de la commune, parmi lesquels la construction d'une nouvelle crèche.

En effet, malgré un agencement judicieux et optimisé dans une maison d'habitation datant du début des années 1980, la structure de la crèche Mélimélo ouverte depuis 1988, s'est révélée, au fil du temps, inadaptée.

Aujourd'hui compte tenu :

- de l'exiguïté des locaux,
- des normes et des exigences de plus en plus contraignantes qui s'avèrent, pour certaines, impossibles à mettre en œuvre étant donné la configuration des lieux,

il est devenu nécessaire de construire une nouvelle crèche, qui sera à terme en capacité d'accueillir 33 lits en trois classes d'âges. Le projet, prévu sur le terrain des anciens courts de tennis, situé ancien chemin de Brax, s'inscrit dans le cadre d'un projet intergénérationnel.

Monsieur le Maire indique également, que dans le cadre du programme d'aide à l'investissement, la Caisse d'Allocation Familiales apporte son soutien pour ce type de projet.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à l'autoriser à solliciter les subventions afférentes auprès des services du Département et de la CAF. Il précise que ce projet serait réalisé au cours du premier semestre 2017.

Le montant estimatif des travaux, honoraires et frais annexes s'élève à 750 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	
Description de l'opération	Montant HT
Travaux, maîtrise d'œuvre, honoraires	750 000,00 €
TOTAL GENERAL	750 000,00 €

RECETTES			
Ressources	Type d'aide	Montant HT	Taux
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Contrat de territoire	187 500,00 €	25%
CAF	Aide à l'investissement	262 500,00 €	35%
COMMUNE - autofinancement		300 000,00 €	40%
TOTAL		750 000,00 €	100%

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réalisation d'une crèche,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire, ainsi qu'auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

M. COSTES, Maire

De la même manière, il s'agit de demander, c'est classique on le demande tous les ans, une subvention au Conseil Départemental pour les frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en difficulté. Ce qu'on appelle le RASED. Donc c'est des sommes relativement faibles, mais en tout état de cause il faut que l'on puisse le demander, c'est moins de 1 000 euros si mes souvenirs sont bons. Donc je vous propose que l'on demande cette subvention au titre du RASED. Elle était de 762 euros exactement. Je propose de mettre au vote cette demande de subvention.

Délibération n° 201703DEAC11 "SUBVENTION"

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les frais de fonctionnement du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) pour l'exercice 2015/2016

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que le service du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) a été assuré durant l'exercice scolaire 2015/2016 auprès des enfants des écoles primaires et maternelles de la commune.

Comme toutes les dépenses liées au fonctionnement de l'école, les dépenses de fonctionnement des RASED sont supportées par les communes.

A ce titre, il convient d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Vu le rapport d'activité 2015-2016 annexé,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du RASED pour l'exercice 2015/2016.

M. COSTES, Maire

S'agissant cette fois-ci de la délibération suivante on va revenir sur les problèmes de délinquance et la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD. Il s'agit d'une opération mise en place de vidéo-protection et non pas de vidéosurveillance. Cela fait l'objet d'une analyse, je l'ai dit plusieurs fois dans le cadre des opérations, au moment, où on a discuté de la mise en place du dispositif citoyens-vigilants.

Vous savez qu'il y a un audit de sécurité qui a été fait par l'adjudant PRONO, qui nous a conduits à détecter les endroits stratégiques sur lesquels devront être mis ces dispositifs de protection, de visualisation par caméras. Cela concerne à la fois la protection de la ville, principalement aux entrées et aux carrefours stratégiques de la ville. Il y a donc quatre entrées de la ville qui sont couvertes, mais également les écoles. Sont concernées les écoles maternelles et élémentaires du Bois de la Barthe, Maurice Fonvieille, ainsi que l'école de La Salle. Il s'agit donc de demander une subvention pour un coût global de 160 000 euros pour le volet 1 protection de la ville, 114 300 euros pour le volet 2 au titre des protections des écoles. Le montant prévisionnel s'élève à 274 300 pour lequel on espère avoir une subvention maximale de 190 000 euros à peu près. Mais avec des taux différents sur les deux opérations, d'une part sur les écoles, et d'autre part sur la ville. Le dossier a été déposé récemment. Je remercie Madame MOUTON-DUBOSC, Messieurs PIQUEPE et BLANC-GALERA et l'ensemble des acteurs, qui se sont occupés de cette demande de subvention. C'était un gros dossier, et vraiment pas simple à faire. Y a-t-il des questions ?

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Au début de l'été dernier, Monsieur le Préfet était venu. Il avait été convenu qu'un bilan devait être établi et partagé par tous les élus de la ville. Est-ce que le bilan de sécurité a été établi ?

M. COSTES, Maire

Je vais vous donner les faits puisque l'on voit régulièrement la gendarmerie. On a vu encore le commandant de gendarmerie la semaine dernière, qui est venu nous commenter les chiffres. Je vais vous faire part ce soir des chiffres, si vous le souhaitez, qui seront communiqués à l'ensemble des élus. Aujourd'hui cela concerne des faits qui sont constatés par la police nationale et la gendarmerie. Il s'agit de l'extrait de l'Observatoire de la délinquance de l'agglomération toulousaine : Ressources et Territoires. Je vous donne aujourd'hui les chiffres constatés entre janvier et octobre, je vous enverrai les chiffres de décembre si vous le souhaitez. Les chiffres concernent les années 2014, 2015, 2016. Entre 2015 et 2016 les indicateurs généraux sont en baisse de 5,2 %.

M. URO, Conseiller Municipal

On ne pourrait pas les avoir les données en valeur absolue ?

M. COSTES, Maire

Oui bien sûr, je vous les donnerai. Ce soir, je vous commente ces chiffres.

Les vols simples sont en baisse. En 2014, moins 24 vols ; en 2015 moins 22 vols ; et en 2016 moins 17 vols. Ce qui correspond pour l'évolution entre 2015 et 2016 à une diminution de 22,7 %.

Les cambriolages, depuis la mise en place du dispositif citoyens-vigilants lancé le 14 juin 2016 en présence de Monsieur le Préfet et le Général de la gendarmerie a permis de faire baisser significativement des délits. Ce dispositif est actif depuis six mois et a permis de constater qu'entre les mois de juillet, août, septembre et octobre la courbe fluctue entre moins 50 % et moins 81 %.

Je sais, néanmoins, qu'il y a des gens dans la salle qui ont subi, malgré ce dispositif, certains désagréments.

On est donc passé entre 2015 et 2016 à moins 20,9 %. Cela correspond à 43 cambriolages en 2015 et à 34 cambriolages en 2016.

Les vols d'automobiles sont en baisse de 25 % et les vols à la roulotte de 21 %, etc...

Globalement, d'après les chiffres donnés par la gendarmerie concernant tous les territoires munis du dispositif « citoyens-vigilants », on constate une baisse des cambriolages et des méfaits d'environ 30 %. Alors, ce qu'expliquait Madame MOUTON-DUBOSC à juste titre, c'est qu'une commune qui est dotée d'un système dissuasif et une commune limitrophe ne l'est pas, il se produit le phénomène des vases communicants. Et ainsi, les cambrioleurs auront lieu préférentiellement sur la commune qui n'est pas dotée de systèmes de sécurité. D'où l'intérêt de renforcer notre dispositif citoyens-vigilants, qui est effectif puisque l'on reçoit régulièrement des alertes, par la mise en place d'un système de vidéo-protection.

Je vous communiquerai donc les chiffres très prochainement. Y a-t-il d'autres remarques ?

Délibération n° 201703DEAC12 “SUBVENTION”**Objet : Demande de subvention auprès de l’Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour la mise en place du dispositif de vidéo protection**

Vu l’article 5 de la loi N°2007-297 du 5 mars 2007 relatif au fond interministériel pour la prévention de la délinquance,

Vu le budget communal,

Vu l’augmentation du nombre d’actes d’incivilité, de vandalisme et de vols sur la commune ces dernières années, Monsieur le Maire rappelle que le dispositif Citoyens Vigilants a été mis en place sur la commune depuis quelques mois. Afin de renforcer ce système, il est prévu l’installation sur le territoire communal d’un dispositif de vidéo protection.

Monsieur le Maire expose que l’ensemble du projet consiste à la mise en place de caméras aux points stratégiques de la ville et d’un système de supervision centralisé, permettant de visualiser et stocker les images, dans un local sécurisé. Ce local se situera au rez-de chaussée de la mairie.

Ce projet est susceptible de bénéficier d’une subvention de l’Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Le montant prévisionnel de l’ensemble de l’opération s’élève à 274 300 €HT :

- 114 300 €HT pour la protection des écoles
- 160 000 € HT pour la protection de la ville

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l’opération :

1^{er} volet – Protection de la ville

- Coût du projet global : 160 000 €HT
- Subvention FIPD sollicitée 40% : 64 000 €HT
- Autofinancement communal : 96 000 €HT

2^{ème} volet – Protection des écoles

- Coût du projet global : 114 300 €HT

Site du Bois de la Barthe - Groupe scolaire et collège

- Subvention FIPD sollicitée 60% : 34 290 €HT
- Autofinancement communal : 22 860 €HT
- Total : 57 150 €HT

Ecole élémentaire Maurice Fonvieille

- Subvention FIPD sollicitée 80% : 27 432 €HT
- Autofinancement communal : 6 858 €HT
- Total : 34 290 €HT

Ecole maternelle Maurice Fonvieille

- Subvention FIPD sollicitée 60% : 6 858 €HT
- Autofinancement communal : 4 572 €HT
- Total : 11 430 €HT

Ecole privée de La Salle

- Subvention FIPD sollicitée 80% : 9 144 €HT
- Autofinancement communal : 2 286 €HT
- Total : 11 430 €HT

Opérations	Recettes	Montant HT	Taux
1er volet - Protection de la ville	Subvention FIPD	64 000 €	40 %
	Autofinancement	96 000 €	60 %
	Total du volet 1	160 000 €	100 %
2 ^{ème} volet - Protection des écoles	Subvention FIPD	77 724 €	68 %
	Autofinancement	36 576 €	32 %
	Total du volet 2	114 300 €	100%

L'échéancier de réalisation du 1^{er} volet de ce projet sera le suivant :
Janvier 2017- consultation des fournisseurs de système de vidéo protection
Avril 2017 - commencement des travaux
Juin 2017 - réception des travaux

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance,
- S'ENGAGE à financer le solde de la dépense qui sera inscrite au budget primitif 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'aboutissement de la mise en place d'un système de vidéo protection.

M. COSTES, Maire

L'ordre du jour concernant les délibérations est fini. Je vous remercie pour ce Conseil Municipal qui a été relativement long. Je vais vous donner quelques éléments sur les faits marquants. Voici les dates des prochaines réunions.

Mme CORTIJO, Conseillère Municipale

Puisque vous parlez de cela, j'ai une remarque. En ce qui concerne les commissions, notamment la dernière commission Urbanisme, la date de la réunion a changé quatre fois. Je comprends bien que vous ayez un agenda de ministre, mais nous aussi nous avons des agendas à tenir.

M. COSTES, Maire

Je vais vous donner l'explication. Ce n'était pas dû uniquement à moi, mais à la nécessité de faire intervenir l'AUAT (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine). Un intervenant est venu commenter le PLUiH de Toulouse Métropole, et il a fallu tenir compte de sa disponibilité. Donc je vous prie de m'excuser sur ces changements de dates.

Calendrier des réunions

Je vous prie de noter les dates des prochaines réunions :

- Le Conseil Municipal : 16 mars, 27 avril, 8 juin et 10 juillet. Il n'est pas question de faire de Conseils Municipaux à rallonge. S'il y a matière à se réunir les dates seront maintenues, s'il n'y a pas de sujet certaines dates seront supprimées.
- La Commission Finances : 9 mars
- Le Conseil d'Exploitation de l'ECP : 13 mars
- Le Conseil d'Administration du CCAS : 3 et 17 mars

Le recensement de la population

Le recensement est aujourd'hui terminé, après une petite période de prolongation. 94 % de foyers ont été recensés, il reste à peu près 240 logements qui ne l'ont pas été car les gens n'étaient pas présents. Selon les modalités de l'INSEE, ces logements non visités ou qui n'ont pas répondu, feront l'objet d'une estimation par les services.

Le COVECO

La première réunion aura lieu le 7 mars prochain. C'est une réunion de démarrage de ce COVECO avec l'ensemble des forces économiques du territoire. L'idée c'est, comme pour le CVA, de disposer des remontées d'informations pour faire en sorte de mieux accompagner le tissu économique, et de faire en sorte ensuite de trouver les moyens d'écouter, de comprendre les difficultés et de trouver, lorsque l'on est compétent ou pas, avec l'aide des services extérieurs, comme Toulouse Métropole, ou d'autres collectivités, des éléments d'accompagnement qui sont nécessaires.

Informations sur la Directrice Générale des Services (DGS)

Vous savez que Madame TOURNIER a quitté la mairie le 16 janvier, pour une autre collectivité. Le processus de recrutement est en cours. Une première salve de candidats a été reçue, on en voit une deuxième la semaine prochaine. Nous espérons donc pouvoir ce poste de DGS très prochainement.

Y a-t-il des questions ?

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ce n'est pas une question mais c'est un sujet sur lequel j'avais dit que je reviendrais. J'en ai pour une minute.

Nous vous avons envoyé un courrier le 18 septembre, pour vous informer de la création de notre groupe. Nous vous avons demandé de faire en sorte que l'on puisse contribuer aux travaux des diverses

commissions municipales, parce que nous pensions pouvoir apporter, dans un certain nombre de domaines, nos compétences.

Le 2 décembre, vous nous avez répondu que les textes de jurisprudence vous interdisaient et interdisaient « au Conseil Municipal de modifier la composition des commissions en cours de mandat », et qu'en conséquence il ne vous était pas possible, à vous, le Maire, de répondre favorablement à notre demande. Le 18 décembre, par lettre, nous sommes revenus à la charge sur ce dossier en nous étonnant de votre réponse, car il est connu que de nombreux Conseils Municipaux modifient la composition des commissions ou des comités consultatifs, en cours de mandat. Vous-même vous l'avez fait à de nombreuses reprises depuis que vous avez en gestion de la commune. Notamment, lorsque certains élus ont démissionné de leur poste d'adjoint.

Donc, ma question est la suivante : est-ce que vous confirmez aujourd'hui, publiquement, la réponse faite le 2 décembre de votre soi-disant 'interdiction' ? Pour nous il n'y a pas d'interdiction, c'est une simple volonté, c'est votre droit dans ce cas-là !

Est-ce que nous devons en conclure qu'en fait, vous ne souhaitez pas notre représentation dans des commissions autres que celles auxquelles nous participons déjà, c'est-à-dire extrêmement peu, voire presque pas ? Et qu'en conséquence, éventuellement, vous ne reconnaîtriez pas la légitimité de notre groupe.

M. COSTES, Maire

Alors, il y a deux éléments de réponse. Donc j'ai déjà répondu le 2 décembre.

La question qui se pose soulève plusieurs points, que naturellement on regarde avec un certain nombre de conseils extérieurs. Cela concerne non pas la légitimité du groupe, parce que le groupe a été créé, mais quelle est la représentation du groupe ?

Il existe donc un groupe qui est ce qu'il est, qui se présente à une municipalité, c'est donc l'ensemble des élus qui se proposent au suffrage qui constitue la liste de référence.

Lorsqu'il y a une scission qui s'établit, se pose la question de savoir quelle est la représentativité de l'élection de ces membres, en particulier de votre groupe, et selon les clefs de répartition que l'on peut considérer.

Voilà, on n'a pas la réponse aujourd'hui, je ne dis pas qu'on ne l'aura pas demain. Il n'y a pas une volonté de ne pas vous associer, je dis simplement que cela pose un problème de jurisprudence. En effet, le cas s'est posé dans différentes municipalités. On a donc pris, pour ne rien vous cacher, l'attache auprès d'un cabinet juridique, qui nous a répondu ce que l'on a été amené à vous répondre le 2 décembre.

M. GOIG, Conseiller Municipal

Ça tombe bien. Donc nous, ce que nous pensons, c'est que la gestion de la commune a besoin d'expériences diverses pour contribuer à prendre les bonnes décisions. On ne demande pas d'être dans toutes les commissions, mais par exemple à celle de l'Urbanisme, qui est un élément fondamental de l'aménagement de la ville.

Donc si, en fait, vous pouvez nous inciter à faire quelque chose juridiquement parlant, aujourd'hui, ce soir, c'est enregistré, c'est de vous demander de vérifier le nombre de cas, de délibérations, au cours desquelles vous avez modifié les compositions des commissions. Le fait de dire que c'est interdit, ça n'a pas du vous être suggéré par un Conseil ou alors il faut changer de Conseil ! Ça n'est pas interdit, c'est une décision du Maire, et vous l'avez fait depuis le début de l'année.

Par ailleurs, je vous invite à vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur de faite dans des invitations d'élus de notre groupe à des commissions dont ils font partie, dont ils sont membres. Quand ils étaient membres avant la décision du Conseil Municipal de les sortir de délégués ou d'adjoints et de ne pas les inviter un peu avant, juste avant par exemple la décision du Conseil Municipal.

Ce que je veux simplement dire par là, c'est que si on veut vraiment faire du jurisme, il y a un problème majeur et ça m'étonnerait que si vous avez pris conseil auprès de quelqu'un d'expert dans ce dossier, parce qu'il y a des éléments factuels juridiques qui ne collent pas. On n'a pas la volonté de créer des problèmes, mais simplement la volonté de dire : si vous nous dites, je ne le veux pas, c'est un fait ! Mais ne dites pas ou ne faites pas dire ou écrire que ça vous est interdit, car cela n'est pas le cas juridiquement parlant. Et si c'était interdit, à ce moment-là il faut remettre en question tout ce qui a été fait, et si c'est interdit, il faut aussi regarder si des membres de notre groupe, n'ont pas été invités. Cela pourrait éventuellement remettre en question la validité des décisions prises dans ces comités ou dans ces commissions. Quant aux comités c'est moins grave, ils sont consultatifs. Dans les commissions cela ne l'est pas. Si vous voulez qu'on y réfléchisse, on peut le faire, par échange de mails, ou de lettres comme ça a été le cas. Mais je pense que l'on a atteint le bout. Si vous souhaitez le faire, à ce moment-là il faudra le faire auprès du Conseil également.

M. COSTES, Maire

Je répète ce que j'ai dit, il y a une volonté de calculer la représentation. Je suis prêt à ouvrir le débat.

M. GOIG, Conseiller Municipal
Très bien, ça me fait plaisir.

M. COSTES, Maire
Y a-t-il d'autres questions ?

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale
J'ai des questions d'urbanisme en fait.

M. COSTES, Maire
Alors, je prends les questions mais je n'y répondrai pas ce soir.

Mme BORRIELLO

Nous sommes actuellement en pleine refondation du PLUiH. Dans pas mal de communes j'ai remarqué qu'il y avait des réunions de quartiers qui étaient organisées. Les élus travaillent avec les habitants, sans doute parce que les maires en question doivent considérer que ce dossier représente une opportunité unique pour travailler et réfléchir ensemble sur un sujet majeur pour leur commune. Je reprends une promesse de votre programme, la n° 37 qui indique que vous comptiez « associer réellement les Pibracais à tout projet structurant de la commune ». Alors, évidemment je ne peux penser une seconde que vous ne respectiez pas cette promesse. Et, je remarque tout de même qu'après deux ans il n'y a eu aucune réunion de quartier qui ait eu lieu. Je constate que, même si vous dites le contraire, vous refusez pour l'instant que notre groupe participe à la commission d'urbanisme. Je précise que si une personne de plus était invitée à cette commission, je ne pense pas que vous auriez eu des problèmes avec la préfecture ou qui que ce soit d'autre ; ça ne valait pas le coup à mon avis de consulter un cabinet juridique pour ça.

Je voulais donc savoir si pendant cette année 2017 qui est importante pour notre commune, comment vous comptiez associer les Pibracais à la rédaction de ce PLUiH ? Des échos que j'ai eus de la commission Urbanisme, pour l'instant on reste dans les grands principes très généraux mais je n'ai pas le sentiment que cette commission soit vraiment associée à la décision et aux décisions fondamentales du PLUiH. J'ai cru comprendre que vous étiez en train d'ouvrir les zones à urbaniser en entrée sud de la commune. Le sujet est pour moi assez important, pour qu'au minimum le Conseil Municipal en soit informé ainsi que la commission Urbanisme, voire les Pibracais. Ce projet n'était absolument pas prévu dans votre programme à aucun moment d'ailleurs.

Cela m'intéresse, et j'aimerais savoir pourquoi vous créez une nouvelle zone d'activité alors que l'on n'a pas réussi à remplir celle de la zone de l'Escalette. Ce sont des questions que j'aurais pu poser en commission Urbanisme. Est-ce que vous comptez organiser des réunions de travail (et je ne parle pas de l'enquête publique) on sait que quand il y a une modification du PLU est arrivé en stade de l'enquête publique, les modifications qui peuvent éventuellement être accordées sont absolument mineures. Je parle de la refondation fondamentale du document d'urbanisme principal de notre commune et j'espère vraiment que vous allez associer l'ensemble des Pibracais à ce document.

M. COSTES, Maire

Je prends note de votre demande. Il y a une commission Urbanisme, qui travaille effectivement sur le sujet. S'agissant des éléments de concertation, nous sommes prêts, comme on va le faire d'ailleurs pour le plan de circulation, à lancer une opération d'information et une concertation publique assez large. Je reprends simplement ce qui a été dit quand même au moment de la commission Urbanisme, puisque j'ai le compte rendu sous les yeux. Nous avons effectivement informé la commission Urbanisme d'un projet sur la zone de Cousteyrac. Ce projet ne concerne pas une zone d'activités. Je ne sais pas d'où vous tenez ces informations, je vous les laisse.

On ne crée pas une zone d'activités comme cela ! De plus, il y a déjà une zone d'activités qui est celle de l'Escalette, dont on a refait récemment une refonte du compte d'exploitation, parce qu'il y avait un problème d'équilibre financier.

Nous espérons donc, sur cette zone d'activités de l'Escalette, accueillir un certain nombre d'entreprises, de petit artisanat. Il a été précisé, au moment de cette commission Urbanisme, que nous avions effectivement un projet. J'ai répondu à une question de Monsieur SAINT-MELLION, qu'il s'agissait notamment de mettre en place hormis ce projet, un certain nombre d'opérations. J'aurai l'occasion d'y revenir plus tard.

Pour cette entrée de ville, il s'agit de ce que l'on appelle une déclaration de projet. Cette déclaration va voir le jour prochainement et concerne la construction des complexes sportifs qui doivent faire l'objet d'un aménagement en face du lycée.

Vous n'êtes pas sans savoir que derrière, hormis le PLUiH, il y a ce que l'on appelle le PDU (Plan de déplacement Urbain) qui a été largement ouvert à la concertation. J'ose espérer qu'en tant que représentante de Toulouse Métropole, vous êtes venue à la commune pour essayer de marquer ce que vous exprimez s'agissant de la mobilité, puisque ça intéresse tout le monde. En tout cas, nous on travaille sur la mobilité, parce que la mobilité et le PDU sont intimement liés avec le Plan Local d'Urbanisme.

Le PDU a prévu un certain nombre de schémas d'aménagement, et la desserte en transport est naturellement liée à un certain nombre d'exercices de densification des territoires. Il n'y aura pas de desserte en transport s'il n'y a pas de densifications. Sur le bas de Cousteyrac, il s'agit d'un certain nombre d'opérations qui existent sur des mitages qui ont été laissés par ailleurs, c'est le cas dans d'autres zones de Pibrac. Et, pour vous répondre de façon explicite, il y a, c'est prévu au PADD, au PLU, au SCoT, au PDU, une tendance et cela a été largement discuté puisque l'on s'est agréé avec Monsieur SAINT-MELLION là-dessus, à une poursuite de la densification au voisinage des cœurs urbains. Pour vous répondre de façon tout à fait simple, il y a des aménagements sportifs qui sont faits à Cousteyrac dans le cadre de ce que l'on appelle une déclaration de projet ; une poursuite de la densification, et le moment opportun, quand ça sera nécessaire, on décidera d'engager une concertation avec les Pibracais.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

Donc, le moment opportun, quand ce sera nécessaire, c'est-à-dire une fois que vous aurez tout décidé, vous allez nous faire une réunion d'information pour nous dire que vous avez décidé de faire passer une zone qui est actuellement non constructible en zone constructible, par exemple ?

M. COSTES, Maire

J'ai dit : le moment opportun on décidera d'engager la concertation, comme on l'a fait sur un certain nombre d'opérations qui ont eu lieu et qui ont permis, avec les commerçants, avec les riverains, d'engager une concertation sur les opérations en cours dont les gens sont très contents par ailleurs.

Je vous propose de clore ce débat.

Mme BORRIELLO, Conseillère Municipale

J'espère que nous aurons de nombreuses réunions de quartiers avec les Pibracais ?

M. COSTES, Maire

Nous on participe à des réunions de quartiers auxquelles nous sommes invités. Nous on est invités, si vous ne l'êtes pas ce n'est pas de ma faute !

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Les réunions de quartiers qui sont à l'initiative de la commune, cela n'a rien à voir avec les réunions des associations de quartiers auxquelles les élus peuvent être invités. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur la mise en place provisoire de feux tricolores, dont nous avons appris l'installation par la page Facebook de la ville. C'est comme le marché de plein vent du samedi matin, c'est expérimental ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire

Normalement ces feux seront opérationnels demain matin. Ils se situent au croisement de la rue Principale et la rue des Frères. Ils sont placés à titre expérimental, avec enregistrement des réactions, des temps de mesures, etc. L'opération est pilotée par Toulouse Métropole.

Mme DUZERT, Conseillère Municipale

Et quel est l'objectif ?

M. THOMAS, Adjoint au Maire

L'objectif, c'est quand même essayer de neutraliser un peu ce carrefour qui, au niveau sécurité, pose problème. C'est le premier objectif. L'opération est expérimentale parce qu'il y a des enregistrements qui vont se faire, de manière à réguler en fonction des besoins. La temporisation ne va se faire toutes les 30 secondes. Ce sera en fonction des flux, parce que les flux s'inversent le matin et le soir.

M. COSTES, Maire

Je me permets de compléter cette explication. Nous nous sommes engagés à traiter le problème de la circulation qui n'avait pas pu être traité l'année dernière parce que nous n'avions pas les subventions. En effet, cela fait partie des opérations subventionnées au titre de Toulouse Métropole, via l'ADEME. C'est une étude de la circulation qui est faite par un cabinet extérieur, qui va permettre de tester un certain nombre d'options. Parmi les options testées il y a ce feu, qui fera l'objet d'une expérimentation, il n'a pas pour vocation de rester ou d'être pérennisé. Si c'est intéressant on le pérennisera, si ça n'est pas intéressant on le retirera. En tout cas, nous allons faire procéder à des comptages, nous allons faire une étude complète de flux, de mobilité, sur l'ensemble du territoire de Pibrac ; y compris au voisinage du lycée, avec une option prospective pour voir demain comment cela peut situer, de manière à pouvoir proposer un certain nombre d'actions en connexion avec les opérateurs de Toulouse Métropole en charge de la mobilité, avec tout le monde pour voir qu'est-ce que l'on peut faire concrètement.

Nous organiserons une réunion publique dans le cadre des opérations d'information pour associer tout le monde.

Il est 24 h, je vous propose de lever cette séance. Merci à tous.